Coût de la vie dans la région de Schefferville

Gérard Duhaime et Josianne Grenier

UNIVERSITÉ LAVAL
Chaire condition autochtone

Coût de la vie dans la région de Schefferville

Rapport de recherche

Gérard Duhaime et Josianne Grenier

UNIVERSITÉ LAVAL

CHAIRE CONDITION AUTOCHTONE
Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée

La **Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée** est affiliée au Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones (CIÉRA) et à la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval.

Adresse postale

Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée
Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones
Pavillon Charles-De Koninck
Université Laval
Québec (Québec)
Canada G1V 0A6

Téléphone : 418 656-7596
Télécopieur : 418 656-3023
ciera@ciera.ulaval.ca

© Gérard Duhaime et Josianne Grenier
ISBN : 2-921438-84-1

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 3e trimestre 2012
Bibliothèque nationale du Canada, 3e trimestre 2012

Résumé

Objectifs

L'étude *Coût de la vie dans la région de Schefferville* a été entreprise à la demande conjointe de la Ville de Schefferville, du Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John, du Conseil de la Nation Naskapi de Kawawachikamach et du ministère des Transports du Québec. Elle compare les prix à la consommation dans la région de Schefferville avec ceux des villes de Sept-Îles et de Québec, évalue la part attribuable au transport, identifie les mesures utilisées pour réduire le coût de la vie et formule des recommandations.

Situation sociale et économique

L'étude montre que les trois localités de la région de Schefferville se distinguent nettement les unes des autres et que les ménages présentent des caractéristiques contrastées, selon qu'ils sont nés ou non sur la terre qu'ils habitent.

Indices comparatifs des prix à la consommation

L'étude montre que les prix à la consommation à Schefferville sont plus élevés que dans la région de Sept-Îles. Ils sont 64 % plus élevés pour les produits alimentaires, 84 % plus élevés pour les produits de soins personnels et 106 % plus élevés pour les produits d'entretien ménager.

Impacts des coûts du transport

L'étude conclut que les coûts liés au transport expliquent au moins 30 % des écarts de prix à la consommation et que cette proportion pourrait atteindre 50 %.

Impacts des écarts de prix pour les ménages

L'étude montre que les écarts de prix représentent, pour les ménages dont les revenus sont les moins élevés, la différence entre un budget équilibré et un budget déficitaire. Elle conclut que les ménages dont les revenus sont les moins élevés sont des ménages autochtones.

Mesures de réduction du coût de la vie

L'étude montre que des mesures cohérentes de réduction du coût de la vie favorisent les employés recrutés à l'extérieur de la région, mais ne touchent pratiquement pas les ménages autochtones. Elle montre que les mesures visant la population résidante forment un ensemble morcelé et inefficace.

Recommandations

L'étude recommande la création d'une enveloppe budgétaire substantielle destinée à contrer les écarts de prix à la consommation; la création d'un comité paritaire et permanent, responsable des mesures de réduction du coût de la vie qui soient communes à la région; la création d'un crédit d'impôt substantiel, régressif et remboursable pour aider les ménages; la majoration des barèmes des programmes sociaux.

Table des matières

1 Introduction 1
1.1 Contexte 1
1.2 Objectifs 1
2 Méthode de recherche 2
2.1 Stratégie générale de recherche 2
2.2 État des connaissances 2
2.3 Indices comparatifs des prix à la consommation 2
2.3.1 Choix de base 2
2.3.2 Liste des établissements étudiés 2
2.3.3 Liste des produits 2
2.3.4 Collecte des données 2
2.3.5 Saisie et traitement des données 3
2.3.6 Limites 3
2.4 Entrevues budgétaires 3
2.4.1 Choix de base 3
2.4.2 Collecte des données 3
2.4.3 Saisie et traitement des données 4
2.5 Limites 4
2.6 Facteur transport 4
2.6.1 Choix de base 4
2.6.2 Collecte des données 5
2.6.3 Limites 5
2.7 Mesures de réduction du coût de la vie 5
2.7.1 Choix de base 5
2.7.2 Collecte des données 5
2.7.3 Limites 6
2.8 Recommandations 6
3 Région de Schefferville 7
3.1 Introduction 7
3.2 Ville de Schefferville 7
3.2.1 Localisation 7
3.2.2 Population et conditions de vie 7
3.2.3 Infrastructures 7
3.2.4 Administration publique 8
3.2.5 Activité économique 8
3.3 Nation Innu de Matimekush-Lac John 8
3.3.1 Localisation 8
3.3.2 Population et conditions de vie 8
3.3.3 Infrastructure 9
3.3.4 Administration publique 9
3.3.5 Activité économique 9
3.4 Nation Naskapi de Kawawachikamach 10
3.4.1 Localisation 10
3.4.2 Population et conditions de vie 10
3.4.3 Infrastructure 10
3.4.4 Administration publique 10
3.4.5 Activité économique 11
3.5 Conclusion 11
4 Indices comparatifs des prix à la consommation 12
4.1 Introduction 12
4.2 Produits alimentaires 12
4.2.1 Produits frais 12
4.2.2 Produits congelés 12
4.2.3 Autre produits alimentaires 12
4.3 Produits d'entretien ménager 13
4.4 Produits de soins personnels 13
4.5 Conclusion 13
5 Situation économique des ménages 15
5.1 Introduction 15
5.2 Caractéristiques des ménages 16
5.3 Avoirs 16
5.4 Revenus 16
5.5 Dépenses 16
5.6 Conclusion 17
6 Facteur transport 19
6.1 Introduction 19
6.2 Transport ferroviaire 20
6.2.1 Introduction 20
6.2.2 Transport Ferroviaire Tshiuetin inc. 20
6.2.3 Quebec North Shore and Labrador Railway Cie 20
6.2.4 Transport multimodal par camion et train 20
6.2.5 Conclusion 21
6.3 Frais de transport des administrations publiques et des entreprises 21
6.3.1 Introduction 21
6.3.2 Administrations publiques 21
6.3.3 Entreprises 22
6.3.4 Conclusion 22
6.4 Frais de transport et budget des ménages 23
6.4.1 Introduction 23
6.4.2 Frais de transport directs 23
6.4.3 Frais de transport indirects 24
6.4.4 Impacts différentiels selon le ménage 25
6.4.5 Conclusion 25
6.5 Conclusion 26
7 Mesures de réduction du coût de la vie 27
7.1 Introduction 27
7.2 Mesures du gouvernement du Canada 28
7.2.1 Déductions fiscales aux résidents des régions éloignées 28
7.2.2 Subvention au transport ferroviaire 28
7.3 Mesures du gouvernement du Québec 28
7.3.1 Programme de réduction des tarifs aériens 28
7.3.2 Déductions aux résidents des zones nordiques 28
7.3.3 Crédit d'impôt pour nouveaux diplômés 28
7.3.4 Primes aux médecins spécialistes 29
7.3.5 Primes aux médecins omnipraticiens 29
7.3.6 Primes aux infirmières 29
7.3.7 Primes aux enseignants 29
7.3.8 Primes aux policiers de la Sûreté du Québec 30
7.4 Mesures spécifiques 30
7.4.1 Tarifs d'électricité 30
7.4.2 Loyers et avantages connexes 30
7.4.3 Aide alimentaire 30
7.5 Conclusion 30

8 Recommandations 34
8.1 Observations 34
8.2 Orientations 34
8.3 Recommandations 34
9 Références 36
9.1 Documents 36
9.2 Sites Internet 38
10 Liste des organismes et personnes consultés 40
10.1 Kawawachikamach 40
10.2 Matimekush 40
10.3 Montréal 40
10.4 Québec 40
10.5 Sept-Îles 40
10.6 Ville de Schefferville 40
11 Liste des annexes 41
11.1 Cartes 42
C 1 Chemin de fer de Sept-Îles à Schefferville, 2012 42
C 2 Opérateurs de transport ferroviaire, chemin de fer de Sept-Îles à Schefferville, 2012 43
11.2 Tableaux 44
T 3.1 Indicateurs socioéconomiques, ville de Schefferville, Matimekush, Kawawachikamach et ensemble du Québec, 2006 et autres années sélectionnées 44
T 4.1 Indices comparatifs des prix à la consommation par catégories de produits, Schefferville, Sept-Îles et Québec, 2011 46
T 4.2 Prix des produits échantillonnés par catégories et sous-catégories, moyenne et différence, Schefferville, Sept-Îles et Québec, 2011 46
T 4.3 Comparaison des prix de 156 produits alimentaires entre Québec, Sept-Îles et la région de Schefferville, 2011 47
T 4.4 Comparaison des prix de 24 produits d'entretien ménager entre Québec, Sept-Îles et la région de Schefferville, 2011 54
T 4.5 Comparaison des prix de 14 produits de soins personnels entre Québec, Sept-Îles et la région de Schefferville, 2011 55
T 4.6 Écarts de prix moyens des produits alimentaires, des produits de soins personnels et des produits d'entretien ménager entre la ville de Québec, la région de Schefferville et certaines régions et localités du Québec, 2011 et 2006 56
T 5.1 Caractéristiques des ménages ayant participé à l'enquête budgétaire, par localités, région de Schefferville, 2011 56
T 5.2 Revenus, dépenses, actifs et passifs des ménages ayant participé à l'enquête budgétaire, per capita et par localités, région de Schefferville, 2011 57
T 6.1 Statistiques de transport de marchandises entre Sept-Îles et Schefferville, Transport Ferroviaire Tshiuetin inc., 2006 à 2011 58
T 6.2 Aperçu des tarifs de transport par types de produits, Quebec North Shore and Labrador Railway Company, 2011 59
T 6.3 Tarification en vigueur à partir du 1er novembre 2008 pour le transport entre Sept-Îles et Schefferville par les Services Naskapi Adoschaouna, taux des clients commerciaux 60
T 6.4 Tarification en vigueur à partir du 1er novembre 2008 pour le transport entre Sept-Îles et Schefferville par les Services Naskapi Adoschaouna, taux des clients non commerciaux 61
T 6.5 Dépenses estimées en transport des administrations publiques, basées sur 30 % et 50 % des dépenses ayant une composante de transport, région de Schefferville, 2010 61
T 6.6 Simulation d'achat d'épicerie à Sept-Îles et calculs de l'épargne nette, selon le volume d'achat, 2011 62
T 6.7 Électroménagers, prix de base et frais de transport, Schefferville, Sept-Îles et Québec, 2011 62
T 6.8 Impacts estimés de la diminution de 32 % du prix des produits alimentaires dans le budget des ménages ayant participé à l'enquête budgétaire, per capita et par localités, région de Schefferville, 2011 63
T 6.9 Impacts estimés de la diminution de 64 % du prix des produits alimentaires dans le budget des ménages ayant participé à l'enquête budgétaire, per capita et par localités, région de Schefferville, 2011 64
11.3 Protocole de recherche 65

Remerciements

Cette recherche a été possible grâce à la collaboration étroite des membres du comité technique. Plusieurs d'entre eux ont participé à la conception même du projet; d'autres se sont ajoutés alors que le travail était en marche. Nous remercions Marie-Pierre Ouellon, Nathalie Hovington, Daniel Giguère et Pierre-Antoine Morin, représentants du ministère des Transports du Québec (MTQ); Marcella Beaudoin de la Ville de Schefferville, Sylvain Vollant, représentant de la Nation Innu Matimekush-Lac John, Jacinthe Guimond et Robert Prévost, représentants de la Nation Naskapi de Kawawachikamach. Nous voulons également remercier Marc Larin, du ministère des Transports, qui nous a supportés jusqu'au terme de l'aventure.

De plus, nous devons des remerciements aux personnes et établissements suivants : Linda Poitras, Theresa Chemaganish, Johnny Mameanskum et Abraham Chemaganish de la Société de développement des Naskapis; le chef Réal McKenzie, Caroline Gabriel, Angèle McKenzie, David André, Marc Jean-Pierre et Vicky Lavoie du Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John; Éric Tremblay et Ronald Fournier de Transport Ferroviaire Tshiuetin inc.; Gervais Boudreau de la Société aéroportuaire de Schefferville; le gérant et le personnel du magasin Northern Store de Schefferville; les détaillants IGA, Maxi, Walmart et Presto de Sept-Îles; les détaillants IGA et Super C de Québec.

À l'Université Laval, nous avons bénéficié de l'aide indispensable d'Andrée Caron, de Roberson Édouard et de Lise Girard Fortin de la Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée et du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones (CIÉRA). Nathalie Champagne, du CIBES de la Mauricie, nous a donné un appui indispensable, de même que Monique Émond et Bertrand Rainville.

France Pineault, de la Ville de Schefferville, a assisté notre équipe au cours des travaux de terrain et à plusieurs autres occasions. Nous voulons ici honorer sa mémoire.

Gérard Duhaime et Josianne Grenier

1. Introduction

1.1 Contexte

Le 12 juin 2007, Philip Einish, chef de la Nation Naskapi de Kawawachikamach, par le biais d'une lettre, sollicitait une rencontre auprès de la ministre des Transports du Québec afin de discuter de l'octroi d'un subside au transport ferroviaire des marchandises, au bénéfice de la région de Schefferville. Cette requête avait comme but de minimiser le coût de transport qui avait un impact direct sur le coût de la vie. Le transport ferroviaire est le seul lien terrestre entre la région de Schefferville et le reste du Québec, et c'est grâce à ce moyen que sont transportées toutes les marchandises disponibles dans la région.

Cette initiative de la Nation Naskapi de Kawawachikamach s'appuyait sur le fait que la desserte maritime, assurant le transport des passagers et des marchandises vers la Moyenne et Basse-Côte-Nord, était subventionnée par le ministère des Transports depuis 1984. Elle s'appuyait également sur le fait que, dans le cadre du Sommet Katimajiit tenu en 2007 à Kuujjuaq, le Ministère s'était engagé auprès des Inuits à mettre en place des mesures visant à réduire le coût de la vie au Nunavik.

Lors d'une rencontre du 20 novembre 2007, entre les représentants de la Nation Naskapi de Kawawachikamach, de la Nation Innu Matimekush-Lac John, de la Ville de Schefferville et du ministère des Transports, la décision fut prise de former un comité technique afin de procéder à une analyse rigoureuse des besoins et de tenter d'y assurer les suites nécessaires. Ce comité était composé des représentants des mêmes organisations.

Le comité a résolu de commander une étude concernant plusieurs aspects du coût de la vie dans la région de Schefferville, étude dont le ministère des Transports assumerait les coûts. Le comité technique a approché l'équipe de la Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée de l'Université Laval pour amorcer une collaboration. En effet, l'équipe de l'Université Laval avait déjà réalisé des études concernant des questions similaires au Nunavik et dans d'autres régions isolées du Québec.

Une entente fut conclue, à la fin de 2010, pour faire exécuter une recherche dont les résultats sont présentés ici.

1.2 Objectifs

Les objectifs du projet de recherche étaient de :

a) comparer le coût de la vie dans la région de Schefferville avec celui des villes de Sept-Îles et de Québec;

b) vérifier, le cas échéant, dans quelle mesure la différence pouvait être due au transport;

c) inventorier et caractériser les mesures actuellement mises en œuvre pour réduire le coût de la vie dans la région de Schefferville;

d) proposer des recommandations pouvant permettre ultérieurement l'élaboration d'un plan d'action visant à réduire le coût de la vie dans la région de Schefferville.

2. Méthode de recherche

2.1 Stratégie générale de recherche

La stratégie générale de recherche adoptée était d'utiliser, de manière complémentaire, plusieurs techniques pour réunir les informations pertinentes et disponibles. Elle prévoyait la réalisation d'une revue sommaire des connaissances sur le contexte propre à la région de Schefferville ainsi que des enquêtes pour mesurer des indices comparatifs des prix à la consommation, pour obtenir un portrait indicatif des dépenses de consommation des ménages, pour évaluer l'importance du transport dans les prix à la consommation, pour identifier les mesures actuellement mises en œuvre pour réduire le coût de la vie dans la région de Schefferville. Elle prévoyait enfin la tenue d'une discussion au sein du comité technique concernant les recommandations.

Chaque groupe d'activités s'appliquait spécifiquement à chacune des trois communautés, à savoir la Ville de Schefferville, la Nation Innu Matimekush-Lac John et la Nation Naskapi de Kawawachikamach. En outre, il était prévu de recueillir des données comparatives à Sept-Îles et à Québec.

Le protocole de recherche a été élaboré à l'Université Laval, puis discuté au sein du comité technique, avant d'être soumis au comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval, qui l'a enfin approuvé le 28 mars 2011.

2.2 État des connaissances

Les informations concernant la région de Schefferville sont parcellaires. Outre les données recueillies directement dans la région, auprès des représentants des établissements rencontrés, les données utilisées ici sont celles qui ont été publiées par Statistique Canada. Leur validité est contestée. Lorsque des données provenant d'autres sources ont été trouvées, elles ont également été utilisées.

2.3 Indices comparatifs des prix à la consommation

2.3.1 Choix de base

Les indices comparatifs des prix à la consommation (ICPC) comparent les prix de divers produits disponibles dans la région de Schefferville avec les prix des mêmes produits vendus à Sept-Îles et dans la ville de Québec. Ceux-ci incluent les produits alimentaires (à l'exclusion de la nourriture achetée dans les restaurants ou obtenue par les activités de chasse et de pêche, ou par l'échange), les produits d'entretien ménager et les produits de soins personnels.

2.3.2 Liste des établissements étudiés

L'étude a été réalisée dans les trois magasins généraux en activité dans la région de Schefferville. Dans la région de Sept-Îles, l'étude a été réalisée auprès des quatre magasins identifiés par les membres du comité technique comme les magasins les plus généralement fréquentés par les résidents de Schefferville lorsqu'ils se rendent y faire leurs emplettes, soit les magasins des bannières IGA, Maxi, Presto et Walmart. Dans la région de Québec, l'étude a été réalisée dans deux épiceries des bannières IGA et Super C.

2.3.3 Liste des produits

La liste des produits a été constituée en tenant compte de la méthode de Statistique Canada pour des études de même nature, et en tenant compte de la liste établie au préalable pour des études similaires réalisées au Nunavik. La liste de départ a été soumise à une validation dans les magasins de la région de Schefferville. En effet, par rapport à la liste initiale, certains produits, dans la région de Schefferville, n'étaient pas disponibles ou n'étaient pas disponibles selon les mêmes formats, marques ou autres attributs. Ces produits ont été éliminés de la liste. Lorsque cela a été possible, ils ont été remplacés par des produits similaires. La liste comprenait des espaces appropriés pour inscrire des produits de substitution, le cas échéant. La liste de départ comprenait 207 produits. La liste finale contient, quant à elle, 197 produits répartis en 21 sous-catégories de produits alimentaires, en deux sous-catégories de produits d'entretien ménager et en deux sous-catégories de produits de soins personnels. Toutes les modifications apportées à la liste respectaient, de manière stricte, la règle de base qui était de permettre la comparaison de produits rigoureusement comparables.

2.3.4 Collecte de données

Dans tous les magasins, le prix retenu pour chaque produit était le prix affiché sur le produit lui-même ou sur la tablette, après les rabais annoncés et avant les taxes applicables. Dans le cas où un produit, normalement disponible dans le format identifié, ne se trouvait pas dans la liste, le prix du format plus petit disponible était conventionnellement gardé; dans le cas où un produit de la marque indiquée ne se

trouvait pas dans la liste, un produit similaire et de même format était retenu, et les indications concernant les attributs du produit étaient inscrites dans les espaces réservés à cette fin dans la liste.

Des vérifications sur place et auprès des agences compétentes ont permis d'établir avec précision la liste des produits devant être taxés et de noter les taux de taxes appliqués. Pour les fins de la comparaison, tous les prix analysés sont les prix avant les taxes applicables. L'interprétation des résultats tiendra compte de cette limite.

2.3.5 Saisie et traitement des données

Plusieurs opérations ont été nécessaires pour parvenir à des comparaisons valides. Premièrement, furent éliminées toutes les données illisibles ou aberrantes en raison d'une erreur apparente d'étiquetage ou de collecte de données. Deuxièmement, ont été éliminés tous les produits qui étaient en rupture de stock dans tous les magasins de la région de Schefferville ou dans tous les magasins de la région de Sept-Îles, ou de la région de Québec.

Des ajustements ont aussi été apportés pour uniformiser les produits comparés ou pour déterminer les produits de substitution lorsque les marques ou les formats différaient. Ainsi, dans certains cas, le prix de produits qui n'étaient pas disponibles dans le format retenu dans l'ensemble a été estimé par règle de trois, en utilisant le prix d'un format différent. Dans d'autres cas, un prix moyen a été établi entre des produits de même format, mais de marques différentes. Enfin, pour uniformiser le prix des fruits et légumes, vendus tantôt à l'unité, tantôt à la livre ou au kilogramme, les prix unitaires ont été éliminés; lorsqu'il n'a pas été possible d'effectuer la conversion, les produits visés ont été éliminés.

Enfin, les indices eux-mêmes ont été calculés par catégories de produits. Le calcul des indices est une opération qui permet d'aplanir les différences dans les caractéristiques infiniment variées des produits et de rendre la comparaison plus claire. Pour les trois grandes catégories de produits, la base 100 de comparaison a été établie à partir des résultats de Sept-Îles, puisque c'est à Sept-Îles que les prix observés étaient en général les moins élevés.

2.3.6 Limites

Les indices fournissent une comparaison rigoureuse des prix de produits identiques, relevés dans chacune des régions concernées. Ils ne permettent toutefois pas de fournir un indice synthétique du coût de la vie. Pour parvenir à ce type de résultat, il faudrait pouvoir pondérer les données recueillies en fonction des habitudes de consommation des populations concernées, c'est-à-dire non seulement comparer les prix des produits dans les trois régions, mais encore, tenir compte de l'importance de chacun de ces produits dans le budget de consommation des ménages des trois régions.

En somme, les ICPC sont des comparaisons, au moment de l'étude, entre ce que le consommateur paie pour un même produit ou un produit comparable, dans chacune des trois régions. Bien qu'elle ne permette pas d'établir un indice du coût de la vie, la comparaison systématique des prix entre les trois régions demeure actuellement l'un des outils les plus valides pour comparer une partie de la réalité économique de la région de Schefferville à celle des autres régions.

2.4 Entrevues budgétaires

2.4.1 Choix de base

Les entrevues budgétaires permettent d'obtenir un portrait approximatif de la situation financière des ménages et de la structure de leur consommation. Elles sont réalisées lors d'une rencontre en personne, au cours de laquelle les répondants sont invités à préciser les paramètres principaux de la composition du ménage, la provenance et la somme de leurs revenus, ainsi que la somme dépensée par poste budgétaire. À son tour, ce portrait permet d'alimenter l'analyse des divers résultats de cette étude.

2.4.2 Collecte des données

Cette section de la création des instruments et de la collecte des données a été réalisée avec l'aide d'une spécialiste de l'entrevue budgétaire, Mme Nathalie Champagne, rattachée au Centre d'intervention budgétaire et sociale de la Mauricie (CIBES) à Trois-Rivières, une organisation avec laquelle existe une collaboration de longue date. La grille d'entrevue budgétaire a été mise au point à partir des instruments employés par le CIBES et adaptée au contexte autochtone, grâce à des travaux précédents du CIBES. Les entrevues budgétaires ont été réalisées du 11 au 14 avril 2011.

La sélection des participants s'est déroulée de manière différente dans chacune des trois localités. Pour la ville de Schefferville, un échantillon

aléatoire de participants potentiels a été prélevé à partir du dernier recensement disponible, réalisé par la Ville. Une personne responsable de la municipalité a, par la suite, communiqué avec les participants potentiels pour une première sollicitation. La liste modifiée a été remise à l'équipe de recherche qui s'est chargée de fixer des rendez-vous et de procéder ensuite aux entrevues. Les entrevues étaient réalisées en français, au domicile des participants. L'échantillon final, pour la ville de Schefferville, contient six ménages.

Le Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John a référé une personne-ressource qui a établi une liste de participants potentiels, a communiqué avec ces participants potentiels pour une première sollicitation et a fixé des rendez-vous. Les entrevues étaient réalisées au domicile des participants, en présence d'un interprète. Elles étaient réalisées dans la langue choisie par le participant, en français ou en innu. L'échantillon final pour la Nation Innu Matimekush-Lac John contient sept ménages.

Le Conseil de la Nation Naskapi de Kawawachikamach a suggéré à l'équipe de recherche de présenter son projet de recherche à la population en utilisant la radio communautaire. Les auditeurs volontaires étaient invités à téléphoner au Conseil de la Nation afin de signifier leur intérêt et de fixer un rendez-vous. Les entrevues étaient réalisées au domicile des participants, en présence d'un interprète. Elles étaient réalisées dans la langue choisie par le participant, en anglais ou en naskapi. L'échantillon final pour la Nation Naskapi de Kawawachikamach contient dix ménages.

2.4.3 Saisie et traitement des données

Toutes les données étaient transcrites directement par l'intervieweuse sur la grille d'entrevue budgétaire, au moment de la rencontre avec les répondants. Par la suite, les données ont été reportées sur un chiffrier électronique, afin d'être validées et analysées. Elles ont de plus été reportées sur un fichier SPSS pour en faciliter l'analyse.

2.5 Limites

Les données obtenues par les entrevues budgétaires fournissent un portrait de la situation des ménages des trois localités comparées. Il s'agit d'illustrations et d'ordres de grandeur utilisés pour mettre en perspective les résultats de l'étude.

Il existe toutefois des restrictions concernant les entrevues budgétaires, leur validité, leur signification et leur usage. D'abord, nous savions qu'il était impossible de parvenir à un portrait généralisable de la situation financière des ménages et de leur consommation, dans le cadre de cette étude. Pour y parvenir, il aurait fallu disposer de ressources plus considérables pour interroger, à l'aide d'un plan d'échantillonnage probabiliste, un nombre significativement plus grand de ménages dans chacune des localités de la région de Schefferville. Cela n'était pas possible. En effet, le nombre de ménages à interroger aurait dû être très élevé, en proportion de la population, à cause de la taille démographique de chacune des localités et à cause de la diversité des modes de vie des ménages. De plus, pour assurer la validité des résultats, il aurait fallu interroger les ménages sélectionnés à plusieurs reprises, afin de tenir compte des variations saisonnières des revenus et des dépenses.

Ces restrictions, connues du comité technique aux étapes de conception de l'étude, imposent des limites à la portée des résultats obtenus et à l'usage qui peut en être fait. Les portraits qui résultent des entrevues budgétaires ne peuvent être donnés comme exacts : ce sont des approximations de la situation financière de chaque ménage et de la structure de sa consommation. Ils ne sont pas généralisables parce qu'ils constituent des approximations, parce que la distribution des caractéristiques des ménages dans la population de chaque localité n'est pas connue et, enfin, parce que l'échantillonnage réalisé ne permet pas d'établir les marges d'erreur. Enfin, les portraits obtenus de la structure de la consommation ne peuvent pas servir pour pondérer l'impact des différentes catégories de produits dans le budget des ménages. Par conséquent, ces représentations ne peuvent pas être utilisées pour calculer un indice synthétique du coût de la vie dans la région de Schefferville.

2.6 Facteur transport

2.6.1 Choix de base

L'importance du transport dans le coût de la vie, et plus spécifiquement dans les prix à la consommation, est évaluée à l'aide de méthodes complémentaires : analyse des écarts des prix à la consommation, identification des transporteurs entre la région de Schefferville et l'extérieur, et examen de leurs tarifs, analyse des pratiques d'achat à l'extérieur de la région de Schefferville, par les consommateurs et par les détaillants, analyse des coûts de transport associés à ces pratiques et, enfin, analyse des coûts de transport pour les établissements.

2.6.2 Collecte des données

La méthode concernant les prix à la consommation est exposée dans les sections précédentes. Quant à l'identification des transporteurs de la région de Schefferville, elle a été réalisée lors d'entretiens avec les responsables des organisations, membres du comité technique. Chacun des transporteurs identifiés a été visité et invité à exposer et à documenter ses pratiques tarifaires.

Les données concernant les pratiques d'achat à l'extérieur de la région de Schefferville, par les établissements de la région, et celles des coûts de transport associés à ces pratiques ont été recueillies lors d'entretiens avec leurs responsables; chaque établissement a été visité et invité à exposer et à documenter ses pratiques d'approvisionnement à l'extérieur, en incluant les coûts de transport associés à ces pratiques. De plus, les états des revenus et des dépenses de plusieurs établissements publics et d'entreprises ont été analysés, notamment afin d'isoler les dépenses de transport. Enfin, des données devant permettre de compléter les analyses comparatives ont été recueillies auprès d'entreprises de la région de Sept-Îles et de la ville de Québec, ainsi qu'auprès de l'Association des détaillants en alimentation du Québec.

Les données concernant les pratiques d'achat à l'extérieur de la région de Schefferville, par les consommateurs, et celles des coûts associés à ces pratiques ont été colligées lors d'entretiens avec les responsables des établissements visités et lors des entrevues budgétaires avec les ménages. Les responsables des établissements ont été invités à exposer leurs perceptions et à les documenter, le cas échéant, quant aux pratiques d'achat des consommateurs à l'extérieur de la région, incluant les coûts de transport associés à ces pratiques. Les répondants des ménages ont été invités à préciser leurs pratiques d'achat à l'extérieur ainsi que les coûts de transport associés à ces pratiques. De plus, des simulations d'achat à l'extérieur de la région ont été effectuées afin d'identifier les coûts de transport de biens de consommation spécifiques. Tenant compte des pratiques d'achat des consommateurs à l'extérieur, les simulations ont été réalisées auprès de détaillants de la région de Sept-Îles ainsi que sur Internet.

2.6.3 Limites

L'importance du transport dans le coût de la vie, et plus spécifiquement dans les prix à la consommation, a été évaluée en tenant compte de facteurs complémentaires correspondant aux pratiques des agents économiques régionaux. Elle n'a pas été évaluée à l'aide de méthodes comptables.

L'examen des états de revenus et de dépenses des établissements n'a pas permis d'identifier, avec une précision comptable, l'ensemble des coûts de transport liés à la gestion des établissements de la région de Schefferville. Les résultats obtenus, grâce aux entretiens réalisés avec les responsables des établissements, sont des estimations.

De plus, comme il n'existe pas de portrait global et systématique de l'économie de la région de Schefferville, fondé sur une adaptation de la méthode des comptes nationaux à l'échelle régionale, il n'est pas possible de produire une estimation du poids des coûts de transport dans l'ensemble de l'économie et dans chacune des branches d'activité économique.

2.7 Mesures de réduction du coût de la vie

2.7.1 Choix de base

Les mesures visées englobent les initiatives publiques qui permettent de soulager le fardeau financier des ménages en augmentant leurs revenus ou en réduisant leurs dépenses. Ces mesures comprennent donc des programmes tels que des crédits d'impôt remboursables destinés aux résidents de régions éloignées, des remboursements de dépenses, des gratuités.

Cependant, pour être considérées ici, les mesures doivent viser spécifiquement la région de Schefferville. Ainsi, les mesures qui s'adressent à l'ensemble des Canadiens (par exemple, le crédit d'impôt pour le soutien aux enfants) ou à l'ensemble des membres des Premières Nations du Canada (par exemple, l'exemption des taxes à la consommation ou les habitations à loyer modique) sont exclues de l'examen à titre de mesures de réduction du coût de la vie. Elles sont toutefois considérées dans l'analyse des résultats, dans la discussion et dans la formulation de recommandations.

2.7.2 Collecte des données

L'identification et l'analyse des mesures de réduction du coût de la vie dans la région de Schefferville ont été réalisées en plusieurs étapes successives. D'abord, le Rapport du Groupe de travail sur la réduction du coût de la vie au Nunavik a été examiné. Ce rapport contient une liste des mesures de réduction du coût de la vie appliquées au Nunavik, liste qui a été utilisée pour alimenter les discussions subséquentes. Les responsables des organisations membres du comité technique étaient

invités à identifier les mesures de réduction existant dans la région de Schefferville. La question était également discutée avec les autres personnes rencontrées, lors des entretiens avec les responsables des autres établissements publics et privés, lors des entrevues budgétaires dans la région de Schefferville et lors des entretiens avec les autres personnes rencontrées dans la région de Sept-Îles et dans la région de Québec.

Sur la base des informations recueillies et de celles qui étaient disponibles sur Internet, les responsables de chacune des mesures identifiées ont été sollicités pour confirmer l'existence de ces mesures, pour documenter leurs caractéristiques et leurs modalités d'application, et pour quantifier l'utilisation réelle qui en était faite et évaluer leur impact.

2.7.3 Limites

Le nombre des mesures qui ont été identifiées est restreint. Il est possible que des mesures aient échappé à l'examen.

La principale limite de l'examen des mesures de réduction du coût de la vie réside dans les difficultés rencontrées pour en préciser l'utilisation. Dans la plupart des cas, il a été impossible aux responsables de l'administration des mesures identifiées de déterminer avec précision le nombre d'utilisateurs, la fréquence d'utilisation ou les déboursés encourus. Par conséquent, il est demeuré impossible de parvenir à une estimation valide des dépenses publiques allouées spécifiquement à la réduction du coût de la vie dans la région de Schefferville. Nous avons souligné antérieurement qu'il n'existait pas de portrait global et systématique de l'économie de la région de Schefferville. Par conséquent, il n'a pas été possible de produire une estimation de l'impact des mesures de réduction du coût de la vie dans l'ensemble de l'économie régionale et dans le budget des ménages.

2.8 Recommandations

Les recommandations qui clôturent la présente étude ont été formulées en tenant compte des résultats présentés et de manière à permettre l'élaboration ultérieure d'un plan d'action visant à réduire le coût de la vie dans la région de Schefferville.

3. La région de Schefferville

3.1 Introduction

Aux fins de cette étude, la région de Schefferville comprend les trois localités suivantes : la ville de Schefferville, la Nation Innu Matimekush-Lac John et la Nation Naskapi de Kawawachikamach. L'agglomération que composent ces trois localités est située à quelque 575 km au nord de Sept-Îles. Elle est accessible par avion régulier de Montréal, Québec et Sept-Îles, ainsi que par train, à partir de Sept-Îles. Il n'y a pas de route terrestre, ni de lien maritime reliant l'agglomération au reste du Québec.

Les trois localités ont des caractéristiques différentes tant du point de vue de l'organisation socioéconomique que des points de vue administratif et politique.

3.2 Ville de Schefferville

3.2.1 Localisation

La ville de Schefferville est située tout juste au-dessous du 55e parallèle de latitude nord et à moins de deux kilomètres de la frontière avec le Labrador. Elle a été érigée en 1954 par la compagnie minière Iron Ore du Canada. Ayant déjà compté environ 3 000 habitants, la ville a été largement démantelée à la fin des opérations de la compagnie minière en 1982, et une grande partie de ses infrastructures a été détruite, dont quelque 300 maisons.

3.2.2 Population et conditions de vie

Selon le recensement de la Ville de Schefferville, celle-ci comptait, en 2010, 183 résidents permanents. À ceux-là s'ajoutent des résidents temporaires qui viennent travailler dans les divers secteurs de l'administration publique ou dans des entreprises de la région de Schefferville, principalement dans le secteur minier. Au total, la ville de Schefferville comptait, en 2011, 213 personnes (tableau 3.1).

Il s'agit d'une population de faible taille démographique par rapport à l'ensemble du Québec. Elle serait composée de non-autochtones à 55 %. Le taux de féminité y est plus faible par rapport à l'ensemble du Québec, ce qui correspond à la situation de bien des régions périphériques de l'Arctique. La proportion des personnes âgées de 15 ans et plus, ainsi que l'âge médian de la population sont près des réalités observées au Québec. La population active constitue une plus grande portion que dans l'ensemble du Québec, et le rapport de dépendance, c'est-à-dire le nombre de personnes dépendantes que supporte chaque personne en âge de travailler, est plus faible.

Ces caractéristiques reflètent le fait qu'une partie de la population de la ville de Schefferville y réside transitoirement, dans le but d'y occuper un emploi. Près de 40 % des logements sont occupés par des non-résidents, ce qui représente une proportion plus élevée que dans l'ensemble du Québec. Il s'agit aussi de ménages dont la taille est plus petite que dans l'ensemble du Québec. Si le niveau de scolarisation est plus faible dans la ville de Schefferville que dans l'ensemble du Québec, le taux de participation de la main-d'œuvre à l'activité économique et le taux d'emploi y sont par ailleurs plus élevés. Le recensement de 2006 ne fournit aucune donnée concernant les revenus de la population de la ville de Schefferville. Cependant, les caractéristiques de la population, révélées par le portrait que nous venons de brosser, rendent plausible le fait que ces revenus soient en moyenne plus élevés que les revenus des résidents des autres localités.

Enfin, depuis le début de l'exploitation de la compagnie Labrador Iron Mines, en 2011, quelque 80 à 100 travailleurs se succèdent dans les résidences construites sur le site, à quelques kilomètres de la ville de Schefferville et de la réserve de Matimekush-Lac John. Ils viennent pour de courts séjours durant lesquels ils travaillent intensivement, séjours entrecoupés de périodes de congé dans le Sud.

3.2.3 Infrastructures

La Ville de Schefferville possède un aéroport appartenant à Transport Canada. Il est exploité par la Société aéroportuaire de Schefferville, depuis mars 1999, et est desservi par quelques compagnies aériennes régionales, principalement Air Inuit. Elle compte également une gare ferroviaire terminale; le chemin de fer assure le seul lien terrestre avec l'extérieur. Il n'y a pas d'école dans la ville. Les services de santé sont assurés par une infirmerie, le dispensaire de Schefferville. Les patients qui nécessitent des soins non disponibles dans la ville doivent être transportés à Sept-Îles ou à Québec.

Les infrastructures et les services municipaux sont placés sous la responsabilité de la Ville de Schefferville. La localité compte plusieurs

commerces privés, principalement : des magasins de marchandise générale, une quincaillerie, des restaurants, des hôtels, un garage, un distributeur de produits pétroliers, un salon de coiffure.

3.2.4 Administration publique

La Ville de Schefferville a obtenu ses statuts en vertu de la Loi sur les Mines, en 1955. En 1986, le gouvernement du Québec adoptait la Loi sur la Ville de Schefferville. Cette loi avait pour but de mettre un terme à l'existence juridique de la Ville à une date qui allait être fixée par le gouvernement. Cette loi prévoyait que les droits et les obligations pouvant résulter de l'administration de la Ville pendant le reste de son existence seraient assumés par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, par l'entremise de la Commission municipale du Québec. En 1990, le gouvernement adoptait une nouvelle loi permettant d'assurer le maintien de l'existence juridique de la Ville. Elle prévoyait que la ministre des Affaires municipales et de la Métropole nomme une personne pour administrer les affaires de la Ville, jusqu'à l'entrée en fonction d'un conseil municipal élu. Comme aucune élection municipale ne fut décrétée par la ministre, la gestion de la municipalité continue d'être assumée par un administrateur nommé qui se substitue au conseil municipal et exerce les fonctions de maire.

Les revenus de la Ville de Schefferville proviennent des taxes municipales sur la valeur foncière et sur la tarification des services municipaux, sur les paiements tenant lieu de taxes des gouvernements du Québec et du Canada; ils proviennent aussi de paiements de transferts du gouvernement du Québec, relatifs à divers programmes, et de services rendus aux autres organismes municipaux.

3.2.5 Activité économique

L'économie de la Ville de Schefferville est fortement caractérisée par l'industrie des services. Les emplois dans les services gouvernementaux de santé et d'éducation occupent près de 30 % de toute la main-d'œuvre. Il s'agit souvent de postes qui sont fournis par des employeurs des localités avoisinantes, Matimekush-Lac John et Kawawachikamach. Le reste des emplois appartient aux autres secteurs des services.

Les commerces locaux réalisent une partie importante de leurs affaires grâce au voisinage des localités autochtones. La relance des activités minières, par la compagnie Labrador Iron Mines et par plusieurs autres compagnies de plus grande envergure qui détiennent des droits miniers sur de vastes gisements plus au nord, exerce une pression sensible sur les infrastructures de transport. Celles-ci sont utilisées pour soutenir les activités d'exploration et d'exploitation, pour l'importation de main-d'œuvre, de matériaux, de machinerie et de pièces de rechange, d'approvisionnement en nourriture et en biens de consommation courante, et pour l'exportation du minerai.

3.3 Nation Innu Matimekush-Lac John

3.3.1 Localisation

La réserve de la Nation Innu Matimekush-Lac John est contiguë à la ville de Schefferville. En 1998, ses limites ont été redessinées de façon à en permettre l'agrandissement sur des lots autrefois rattachés à la ville de Schefferville.

3.3.2 Population et conditions de vie

Selon le recensement de 2011, la réserve comptait quelque 540 personnes (tableau 3.1). Il s'agit d'une population de faible taille démographique par rapport à l'ensemble du Québec, comme celle de la ville de Schefferville; cependant, la population de Matimekush est au moins deux fois supérieure en nombre à celle de Schefferville. Il ne s'agit pas de la seule différence entre les deux localités.

Contrairement à la ville de Schefferville, en effet, à Matimekush, la population est majoritairement autochtone. Elle présente un taux de féminité près du taux de féminité de l'ensemble du Québec. La proportion des jeunes, l'âge médian et le rapport de dépendance, tous plus élevés qu'à Schefferville et que dans l'ensemble du Québec, indiquent une population plus jeune et des ménages plus nombreux.

La population est globalement plus stable à Matimekush, comparativement à celle de Schefferville : 85 % des logements sont occupés par des résidents. Cependant, près de 10 % des logements sont surpeuplés, c'est-à-dire qu'ils comptent plus d'une personne par pièce. Selon le chef Réal Mackenzie, au moment de l'enquête, il manquait 118 logements pour endiguer le surpeuplement. Cette situation expliquerait que des membres de la Nation Innu résident dans les limites de la ville de Schefferville.

La taille des ménages est plus grande à Matimekush qu'à Schefferville et que dans l'ensemble du Québec. Le niveau de scolarisation est moins élevé à Matimekush qu'à Schefferville, et encore moins par rapport à l'ensemble du Québec. Les données comparatives de Schefferville et de l'ensemble du Québec concernant le travail et le revenu sont nettement au désavantage des résidents de Matimekush : ceux-ci ont un taux de participation à l'activité économique ainsi qu'un taux d'emploi moins élevés, mais ils ont un taux de chômage supérieur. Même si la proportion des gains, dans le revenu total des ménages, se rapproche de la situation au Québec, le revenu médian par ménage et le revenu médian par personne sont plus faibles à Matimekush.

3.3.3 Infrastructures

Contiguë à la ville de Schefferville, la réserve de Matimekush-Lac John est reliée à cette dernière, non seulement par les rues et les routes, mais encore par les réseaux d'infrastructures municipales dont plusieurs sont exploités à frais partagés. La réserve compte une école offrant les programmes du jardin d'enfants au secondaire; il faut quitter la région de Schefferville pour poursuivre la scolarisation postsecondaire. La réserve compte également une infirmerie. Les patients qui nécessitent des soins non disponibles sur place doivent être transportés à Sept-Îles ou à Québec. Le Conseil de la Nation est propriétaire de la majorité des logements; la réserve en compte environ 200, dont le tiers avait besoin de réparations majeures en 2006. Enfin, la localité compte quelques commerces de service.

3.3.4 Administration publique

L'administration publique est assumée par le Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John, un gouvernement local composé d'un chef et de quatre conseillers choisis par voie d'élection populaire. Les états financiers consolidés du Conseil sont examinés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et par Santé Canada.

Comme la majorité des conseils de bande, le Conseil de la Nation Innu assume un grand nombre de responsabilités publiques, par exemple l'acquisition, la construction et le fonctionnement d'équipements collectifs, incluant les logements, le fonctionnement des services sociaux, de santé et d'éducation, etc.

Les revenus du Conseil de la Nation proviennent de sources multiples, mais principalement de transferts et de contributions du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, de Santé Canada, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, du gouvernement du Québec (ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Secrétariat aux affaires autochtones, par exemple), de contributions des usagers (dont les loyers) et de revenus de contrats de services.

3.3.5 Activité économique

L'économie est fortement caractérisée par le secteur des services. Les emplois dans les services de santé et d'éducation occupent 26 % de toute la main-d'œuvre. Le reste des emplois appartient aux autres domaines des services, y compris les emplois rattachés au Conseil de la Nation. Celui-ci jouit d'une importance économique de premier plan. Notre examen rend plausible de croire que les dépenses versées en salaires et en transferts aux particuliers représentent la presque totalité des revenus des ménages. En outre, le Conseil de la Nation soutient les ménages par des contributions non financières et gratuites, notamment pour assurer la sécurité alimentaire, comme des petits déjeuners offerts régulièrement aux écoliers et le don d'un caribou par ménage, deux fois l'an.

La relance des activités minières ne prend pas la même signification pour la Nation Innu. Ainsi, dans la ville de Schefferville, cette relance serait accueillie comme une importante occasion de développement économique, permettant à la ville de renouer avec sa vocation initiale. Pour les membres de la Nation Innu, elle serait plutôt une source d'importantes inquiétudes. Les responsables de la Nation Innu doutent que leurs membres puissent obtenir une part significative des retombées économiques. Ils sont également préoccupés par l'activité des entreprises minières dans les terres qu'ils revendiquent de droits ancestraux. C'est du reste pour cette raison qu'ils ont mis en place, au cours de l'été 2010, un blocus routier visant à empêcher la construction des installations d'extraction de la compagnie Labrador Iron Mines. Ils sont enfin préoccupés par les perturbations environnementales causées par l'exploitation minière à grande échelle et, notamment, par les répercussions néfastes sur les routes migratoires du caribou. Cette inquiétude est amplifiée par le très fort déclin du troupeau de caribous, qui est l'un des fondements de l'alimentation et de l'identité des membres de la Nation Innu.

3.4 Nation Naskapi de Kawawachikamach

3.4.1 Localisation

Le village de la Nation Naskapi de Kawawachikamach a été construit en 1983, à la suite de la signature de la Convention du Nord-Est québécois. Il est situé à environ 16 kilomètres au nord-est de la ville de Schefferville. Il est relié aux deux autres localités par une route non pavée, entretenue l'année durant.

3.4.2 Population et conditions de vie

Selon les données du Conseil de la Nation Naskapi de Kawawachikamach, cette dernière comptait 1 111 membres, au 31 mars 2010, dont 830, c'est-à-dire 75 %, habitaient le territoire même de Kawawachikamach. Les données des recensements indiquent une population de 540 personnes en 2001, 569 personnes en 2006 et 586 personnes en 2011 (tableau 3.1). Il n'existe pas de consensus sur la validité de toutes ces données.

La population de Kawawachikamach présente les mêmes caractéristiques essentielles que celle de Matimekush et les mêmes écarts que cette dernière par rapport à la population de la ville de Schefferville et à celle de l'ensemble du Québec. La population de Kawawachikamach est plus nombreuse que celle de la ville de Schefferville; elle est majoritairement autochtone; elle présente un taux de féminité près de celui du Québec. La proportion des jeunes, l'âge médian et le rapport de dépendance indiquent une population très jeune et des ménages plus nombreux.

La population est stable à Kawawachikamach : 88 % des logements sont occupés par des résidents. Près de 8 % des logements sont surpeuplés. La taille des ménages est la plus grande de la région de Schefferville, avec une moyenne de 4,2 personnes par ménage.

Les données comparatives de Schefferville et de l'ensemble du Québec, concernant le travail et le revenu, sont nettement au désavantage des résidents de Kawawachikamach : ceux-ci ont un taux de participation à l'activité économique et un taux d'emploi moins élevés, mais un taux de chômage plus élevé. Même si la proportion des gains dans le revenu total des ménages se rapproche de la situation au Québec, le revenu médian par ménage et le revenu médian par personne sont plus faibles à Kawawachikamach.

3.4.3 Infrastructures

Les résidents ont accès, sur place, à la scolarisation, du jardin d'enfants à la fin du secondaire, mais les élèves qui souhaitent poursuivre une formation postsecondaire doivent quitter la région de Schefferville. Les services de santé sont assurés par une infirmerie, le CLSC de Kawawachikamach, administrativement rattachée au CLSC de la Ville de Fermont. Les patients qui nécessitent des soins non disponibles dans la localité doivent être transportés à Sept-Îles ou à Québec. Selon les données du Conseil de la Nation, Kawawachikamach disposerait de quelque 158 unités d'habitation familiale comprenant de trois à six chambres, pour une moyenne globale de plus de cinq personnes par logement; selon les données du recensement de 2011, il s'agirait plutôt de 169 logements pour une moyenne de 3,5 personnes par logement. Les deux tiers des logements avaient besoin de réparations majeures. Enfin, la localité compte un magasin de marchandises générales et quelques services.

3.4.4 Administration publique

L'administration publique est assumée par la Nation Naskapi de Kawawachikamach, un gouvernement local établi en vertu de la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec, S.C. 1984, c.18. Cette loi établissait également un régime gouvernant les terres de catégorie 1A-N. Une entente était aussi conclue concernant le financement du gouvernement local. Les états financiers consolidés de la Nation sont remis au ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, à la Société canadienne d'hypothèques et de logement et à Santé Canada.

Comme la majorité des conseils de bande, le Conseil de la Nation assume un grand nombre de responsabilités publiques, comme l'acquisition, la construction et le fonctionnement d'équipements collectifs, incluant les logements, le fonctionnement des services sociaux, de santé et d'éducation, etc.

Les revenus du Conseil de la Nation proviennent de sources multiples, mais principalement de transferts et de contributions du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, de Santé Canada, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, du gouvernement du Québec (ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Secrétariat aux affaires autochtones, par exemple), de contributions des usagers (dont les loyers) et de revenus de contrats de services.

3.4.5 Activité économique

L'économie est fortement caractérisée par le secteur des services. Les emplois dans les services de santé et d'éducation occupent 25 % de toute la main-d'œuvre, et 59 % des emplois appartiennent aux autres domaines des services, y compris les emplois rattachés au Conseil de la Nation. L'activité économique est plus diversifiée, notamment grâce à la présence de la Société de développement des Naskapis. La Société a été incorporée par une loi spéciale de l'Assemblée nationale du Québec, en août 1979, en tant que société à but non lucratif, pour recevoir, administrer, utiliser et investir les compensations financières reçues en vertu de la Convention du Nord-Est québécois. La Société gère des filiales, notamment le magasin Manikin. Quelque 15 % de la main-d'œuvre de Kawawachikamach travaille dans les secteurs des ressources naturelles et de la construction.

La Conseil de la Nation et la Société de développement des Naskapis jouissent d'une importance économique de premier plan. Les dépenses versées en salaires et en transferts aux particuliers représenteraient une part essentielle de leurs revenus. En outre, le Conseil de la Nation soutient les ménages par des prestations financières et non financières, comme l'aide accordée en vertu du Programme d'aide aux chasseurs, pêcheurs et trappeurs.

La relance des activités minières est perçue de manière mitigée par les représentants de la Nation Naskapi. D'abord, ils y voient un potentiel d'enrichissement, principalement par le biais des contrats qu'ils pourraient se voir octroyer. Cette perspective s'explique par la présence de la Société de développement des Naskapis, déjà engagée, par ses filiales, dans des activités commerciales compatibles avec les besoins de l'industrie minière. Cependant, ils partagent les préoccupations concernant les perturbations environnementales causées par l'exploitation minière à grande échelle et, notamment, par les répercussions néfastes sur les routes migratoires du caribou. Cette inquiétude est amplifiée par le très fort déclin du troupeau de caribous, qui est l'un des fondements de l'alimentation et de l'identité des membres de la Nation Naskapi.

3.5 Conclusion

L'agglomération de Schefferville est donc composée de trois localités très différentes. Elles sont gouvernées par des régimes politiques et administratifs singuliers : Schefferville est une municipalité dirigée par un administrateur, remplaçant le maire et le conseil municipal ; Matimekush et Kawawachikamach sont administrées par des conseils de bande, élus, en ce qui concerne Matimekush, en vertu de la Loi sur les Indiens, et, en ce qui concerne Kawawachikamach, en vertu de la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec. Les deux derniers rendent des comptes au gouvernement fédéral, qui est leur bailleur de fonds principal. Comme signataire de la Convention du Nord-Est québécois, Kawawachikamach dispose de capacités additionnelles, incluant des capitaux et un régime des terres où les droits sont clairement délimités.

Ces localités présentent également des réalités socioéconomiques nettement distinctes. Mis à part les autochtones qui résident à Schefferville parce qu'ils y trouvent un logement, la population qui y habite est venue pour y travailler; elle est composée d'adultes, parfois de couples, plus rarement de familles. L'industrie des services dans laquelle ils sont employés dessert les localités autochtones et, de plus en plus, le secteur minier. De leur côté, les deux populations autochtones sont jeunes; elles sont en croissance démographique rapide, et les ménages qui les composent sont plus populeux qu'ailleurs. Elles ont toutefois des niveaux de scolarisation plus faibles et des conditions de vie plus difficiles : revenus plus faibles pour des ménages plus nombreux, logements fréquemment surpeuplés et souvent endommagés. Ces caractéristiques exercent d'importantes pressions sur les services publics, entraînées par des demandes incessantes pour améliorer les conditions de vie, créer de l'emploi et aider les ménages qui en ont besoin.

Enfin, elles affichent des univers culturels différents. Les résidents non autochtones de Schefferville, comme les travailleurs du secteur minier, ont un niveau de scolarisation plus élevé; ils parlent français ou anglais et proviennent généralement de régions plus méridionales du Québec et des provinces maritimes, auxquelles ils sont conscients d'appartenir. Quant aux autochtones, la terre qu'ils habitent est la leur et elle continue de nourrir leur sentiment identitaire. Dans ce contexte, des conflits d'usage du territoire ou, à tout le moins, des perceptions différentes du territoire et de l'environnement constituent une toile de fond qu'il est indispensable de percevoir, au-delà des réalités plus tangibles de la démographie, de l'administration publique ou de l'activité économique.

Toutes ces conclusions tirées du portrait de l'agglomération de Schefferville sont essentielles. Elles mettent en évidence les situations singulières de chacune des populations en cause. Ces situations spécifiques devront être considérées pour analyser, de façon valide, les diverses composantes du coût de la vie, pour comprendre les impacts du coût de la vie qui seraient propres à chacune des populations et pour formuler des recommandations pertinentes.

4. Indices comparatifs des prix à la consommation

4.1 Introduction

Le principal indicateur du coût de la vie que nous avons étudié ici, dans la région de Schefferville, est formé d'un ensemble d'indices comparatifs des prix à la consommation. Il nous permettra de quantifier, même imparfaitement, les écarts de prix pour des biens identiques, selon qu'ils sont achetés dans la région de Schefferville, dans la région de Sept-Îles ou dans la région de Québec.

En fait, l'analyse comparative des prix des produits alimentaires, des produits de soins personnels et des produits ménagers montre que ces types de produits sont tous plus chers lorsqu'ils sont achetés dans la région de Schefferville plutôt que dans les deux autres régions considérées.

4.2 Produits alimentaires

L'analyse comparative des prix de 159 produits montre qu'un panier de provisions alimentaires, payé 100 $ à Sept-Îles, coûte 164 $ lorsqu'il est acheté auprès des détaillants de la région de Schefferville. Le même panier de provisions alimentaires coûte donc 64 % plus cher s'il est acheté dans la région de Schefferville plutôt qu'à Sept-Îles; il coûte 61 % plus cher s'il est acheté dans la région de Schefferville plutôt qu'à Québec (tableau 4.1).

Une interprétation prudente de ce résultat est requise. En effet, il est obtenu sans pondération, c'est-à-dire sans tenir compte de l'importance réelle de chacun des produits dans le budget de consommation des ménages. Une étude approfondie des habitudes de consommation permettrait de nuancer ce résultat, car il serait alors possible de pondérer la composition du panier de provisions en fonction des habitudes réelles d'achat des ménages. Si une pareille enquête demeure hautement souhaitable, elle ne pouvait pas être réalisée dans le cadre de la présente étude.

L'écart entre Sept-Îles et Québec, à l'avantage de Sept-Îles, n'indique pas en soi une différence significative. Il est dû au fait que les commerces étudiés incluaient une très grande surface (Walmart) à Sept-Îles, mais aucun magasin de ce type à Québec. En général, les prix des produits à Sept-Îles et à Québec sont très similaires.

4.2.1 Produits frais

En moyenne, les produits alimentaires de toutes les catégories sont plus chers dans la région de Schefferville, par rapport aux deux autres régions étudiées (tableau 4.2).

En moyenne, les produits frais (fruits, légumes, produits laitiers et viande) sont plus chers dans la région de Schefferville, par rapport aux deux autres régions étudiées. L'écart des prix varie selon la catégorie de produits frais et selon la région : il va de 25 % pour les légumes à Québec, à plus de 100 % pour les fruits à Sept-Îles.

Une analyse par produit spécifique illustre ces variations (tableau 4.3). Ainsi, l'écart est moindre pour des produits comme le litre de lait à 3,25 % de matières grasses, vendu 2,37 $ à Sept-Îles mais 2,89 $ à Schefferville, ou comme les côtelettes de porc, vendues 11,11 $ le kilogramme à Sept-Îles mais 14,39 $ à Schefferville. Par contre, l'écart est très élevé pour des produits comme les raisins rouges avec pépins, vendus 2,49 $ la livre à Sept-Îles mais 5,45 $ à Schefferville, ou comme les poitrines de poulet désossées, vendues 9,90 $ le kilo à Sept-Îles mais 21,29 $ à Schefferville.

4.2.2 Produits congelés

En moyenne, les produits congelés (fruits, légumes, produits laitiers, viande, poissons et mets préparés) sont plus chers dans la région de Schefferville, par rapport aux deux autres régions étudiées. L'écart est de 75 % entre Québec et Schefferville, et de 90 % entre Sept-Îles et Schefferville (tableau 4.2).

L'écart des prix varie selon les produits, ce qu'illustre une analyse détaillée (tableau 4.3). Ainsi, l'écart est moindre pour des produits comme les ailes de poulet Flamingo BBQ, vendues 11,74 $ les 650 grammes à Sept-Îles mais 14,59 $ à Schefferville. Par contre, l'écart est très élevé pour des produits comme la pizza Kraft Delissio poulet et ail, vendue 6,98 $ l'unité de 902 g à Sept-Îles mais 15,71 $ à Schefferville.

4.2.3 Autres produits alimentaires

En moyenne, les autres produits alimentaires sont plus chers dans la région de Schefferville, par rapport aux deux autres régions étudiées. L'écart des prix varie selon la catégorie de produits et selon la région : il va de 29 % pour les poissons en conserve à Québec, à 131 % pour les jus de fruits en boîtes à Sept-Îles (tableau 4.2).

Une analyse par produit spécifique illustre ces variations (tableau 4.3). Ainsi, l'écart est moindre pour des produits comme le pouding instantané JELL-O de 170 g, vendu 2,29 $ à Sept-Îles mais 2,37 $ à Schefferville. Par contre, l'écart est très élevé pour des produits comme le punch au raisin, de marque maison, vendu 1,02 $ les trois boîtes de 200 ml à Sept-Îles mais 2,89 $ à Schefferville; il en est de même pour les céréales Kellog's Muslix aux bananes et aux noix, vendues 4,61 $ la boîte de 450 g à Sept-Îles mais 9,05 $ à Schefferville.

La nourriture pour bébés est également plus chère dans la région de Schefferville, par rapport aux deux autres régions étudiées, et l'écart est généralement très élevé. Ainsi, le liquide concentré Enfamil A+ est vendu 41,89 $ les 12 boîtes de 385 ml à Sept-Îles, mais 71,88 $ à Schefferville.

4.3 Produits d'entretien ménager

L'analyse comparative des prix de 24 produits montre qu'un panier de produits d'entretien ménager, payé 100 $ à Sept-Îles, coûte 206 $ à Schefferville. Le même panier de produits coûte donc 106 % plus cher s'il est acheté dans la région de Schefferville plutôt qu'à Sept-Îles; il coûte 100 % plus cher s'il est acheté dans la région de Schefferville plutôt qu'à Québec (tableau 4.1).

En moyenne, les produits d'entretien ménager de toutes les catégories (produits nettoyants et produits de papier) sont plus chers dans la région de Schefferville, par rapport aux deux autres régions étudiées (tableau 4.2).

Il existe d'importants écarts de prix selon les produits spécifiques (tableau 4.4). Ainsi, l'écart est moindre pour des produits comme le savon à vaisselle Palmolive Original, vendu 3,19 $ à Sept-Îles mais 5,84 $ à Schefferville. Par contre, l'écart est très élevé pour des produits comme le javellisant La Parisienne en format de 3 litres, vendu 1,82 $ à Sept-Îles mais 6,64 $ à Schefferville.

4.4 Produits de soins personnels

L'analyse comparative des prix de 14 produits montre qu'un panier de produits de soins personnels, payé 100 $ à Sept-Îles, coûte 184 $ à Schefferville. Le même panier de produits coûte donc 84 % plus cher s'il est acheté dans la région de Schefferville plutôt qu'à Sept-Îles; il coûte 82 % plus cher s'il est acheté dans la région de Schefferville plutôt qu'à Québec (tableau 4.1).

En moyenne, les produits de soins personnels de toutes les catégories (produits hygiéniques et produits pour bébés) sont plus chers dans la région de Schefferville, par rapport aux deux autres régions étudiées (tableau 4.2).

Il existe d'importants écarts de prix selon les produits spécifiques (tableau 4.5). Ainsi, l'écart est moindre pour des produits comme les trois pains de savon Ivory de 270 g, vendus 2,02 $ à Sept-Îles mais 2,66 $ à Schefferville. Par contre, l'écart est plus élevé pour des produits comme le rince-bouche Scope de 1 litre, vendu 5,14 $ à Sept-Îles mais 10,29 $ à Schefferville.

Les produits pour bébés sont également plus chers dans la région de Schefferville, par rapport aux deux autres régions étudiées, et cet écart est généralement très élevé. Ainsi, la bouteille de 592 ml d'huile pour bébés de marque maison est vendue 3,49 $ à Sept-Îles, mais 7,99 $ à Schefferville. De même, l'emballage de 84 couches de marque Pampers Baby Dry numéro 1 est vendu 17,74 $ à Sept-Îles, mais 35,19 $ à Schefferville.

4.5 Conclusion

L'étude des écarts de prix d'une série de produits disponibles en épicerie révèle donc que, pour toutes les catégories et sous-catégories examinées, les prix à la consommation sont significativement plus hauts dans la région de Schefferville qu'à Sept-Îles. Les produits alimentaires coûtent en moyenne 64 % plus cher, les produits de soins personnels, 84 % plus cher et les produits d'entretien ménager, 106 % plus cher. En somme, selon les catégories, les produits coûtent en moyenne jusqu'à deux fois plus cher à Schefferville.

Pour mettre ces écarts en perspective, nous comparerons ces chiffres à ceux d'études réalisées dans d'autres régions éloignées. Ces comparaisons sont faites à titre d'illustrations. En effet, les listes utilisées ne sont pas rigoureusement les mêmes d'une étude à l'autre parce que les produits disponibles ne sont pas les mêmes partout; les formats changent, des marques disparaissent et d'autres apparaissent, etc. De plus, les études ont été réalisées à des moments différents dans le temps. Par conséquent, ces données ne peuvent pas permettre, par exemple, de créer un classement dans lequel nous situerions la région de Schefferville. Elles permettent toutefois d'obtenir une idée de l'ampleur relative des écarts obtenus dans la région de Schefferville.

Les résultats sont révélateurs (tableau 4.6). Ils suggèrent que les écarts de la région de Schefferville sont très près de ceux observés au Nunavik, à la même période. Ils suggèrent également que les écarts observés à Schefferville seraient beaucoup plus importants que ceux observés

dans d'autres régions qui n'ont pas de liens routiers, comme la Basse-Côte-Nord et les Îles-de-la-Madeleine. Ces dernières observations tendraient à confirmer que la desserte maritime aurait pour effet de réduire les prix à la consommation dans la région de la Basse-Côte-Nord, tout comme l'étude réalisée par la firme BDL inc., en 2007, le montrait.

Il s'agit donc d'écarts très importants. Au Nunavik, des écarts de cette ampleur ont conduit, en 2007, à la conclusion d'une entente de trois ans, renouvelée en 2010 et en 2011, entente en vertu de laquelle le gouvernement du Québec accordait une enveloppe de quelque 4 M$ par année à l'Administration régionale Kativik afin que celle-ci, en collaboration avec la Société Makivik et les autres acteurs de la région, mette sur pied des mesures visant à réduire le coût de la vie au Nunavik.

La présence de la desserte maritime pour le transport des passagers et des marchandises, dont les activités sont subventionnées par le ministère des Transports, ainsi que la conclusion de l'entente entre le gouvernement du Québec et l'Administration régionale Kativik, en 2007, étaient deux des raisons principales évoquées par le chef Philip Einish, en juin 2007, pour obtenir l'octroi d'un subside au transport ferroviaire des marchandises, au bénéfice de la région de Schefferville. Il semble que nos conclusions, jusqu'à maintenant, appuient sa démarche.

5. Situation économique des ménages

5.1 Introduction

Lorsque nous analysons les résultats précédents à la lumière des conclusions tirées du portrait général de l'agglomération, il est permis de croire que les écarts de prix puissent avoir des impacts différenciés selon les caractéristiques des consommateurs. Même si nous ne connaissons pas l'ampleur ni la composition de la consommation que font les ménages des produits pour lesquels des écarts ont été observés, nous avons au moins deux raisons de croire qu'ils ne subissent pas des impacts identiques.

Premièrement, nous avons vu que le revenu des ménages autochtones de la région est inférieur au revenu des ménages du Québec. Par conséquent, les ménages autochtones doivent utiliser une part plus importante de leur budget, à consommation égale.

Deuxièmement, la consommation n'est sans doute pas identique selon les caractéristiques des ménages. Un ménage consomme plus ou moins de produits courants selon le nombre et l'âge de ses membres. Par conséquent, les autochtones devraient consommer une quantité plus grande de produits par ménage, puisque la taille des ménages est elle-même plus grande. Ils devraient également consommer une quantité plus grande de produits spécifiques, comme ceux destinés aux jeunes enfants, puisqu'il s'agit d'une population caractérisée également par sa jeunesse. Si cela est vrai, cela pourrait également contribuer à différencier, par une autre voie, la population autochtone de la région de Schefferville des autres résidents non autochtones. En ce qui concerne ces derniers, trop d'information nous manque pour aller plus loin : nous ne connaissons même pas leur revenu.

Ces questions seront abordées dans la présente section, qui consiste à approfondir davantage la problématique de la situation financière des ménages de la région de Schefferville ainsi que celle de l'impact des écarts de prix dans leur budget.

Les ménages ayant participé aux entrevues budgétaires dans la ville de Schefferville ont été déterminés au moyen d'un échantillonnage aléatoire, à partir du recensement des ménages; il n'a cependant pas été possible d'en faire autant en ce qui concerne les ménages de Matimekush et ceux de Kawawachikamach. Par conséquent, il n'est pas valide de généraliser les résultats de ces entrevues pour les étendre à l'ensemble des ménages de la région de Schefferville ou aux ménages de chacune des localités qui la composent.

Néanmoins, l'analyse des 22 entrevues budgétaires appuierait l'une des conclusions précédentes, à savoir que la réalité des ménages des trois localités de la région de Schefferville est fortement contrastée. Cette situation sera examinée en analysant les résultats obtenus, d'une part, auprès des six ménages de la ville de Schefferville et, d'autre part, auprès des sept ménages de Matimekush et des neuf ménages de Kawawachikamach. Les principales caractéristiques démographiques des ménages, leurs avoirs, leurs revenus et leurs dépenses seront successivement examinés.

5.2 Caractéristiques des ménages

Les ménages rencontrés dans la ville de Schefferville étaient presque exclusivement composés de couples sans enfants, couples dont les deux membres travaillaient (tableau 5.1). Par contre, les ménages de Matimekush et ceux de Kawawachikamach possédaient des caractéristiques très différentes. Il s'agissait le plus souvent de couples de parents avec des enfants (parfois eux-mêmes adultes) et quelques fois avec des petits-enfants. Les ménages les plus populeux étaient situés à Kawawachikamach. Ces caractéristiques concordent avec celles qui ont été obtenues par l'étude des recensements du Canada (tableau 3.1)

Nous reviendrons sur certaines de ces caractéristiques, puisqu'elles ont parfois une influence considérable sur la situation économique des ménages.

5.3 Avoirs

Un premier contraste économique très marqué réside dans la mesure des avoirs des ménages participants (tableau 5.2). Les participants de la ville de Schefferville avaient, en moyenne, par personne, des avoirs propres de quelque 128 000 $. Presque tous possédaient une propriété immobilière (y compris à l'extérieur de la région), un véhicule routier et un ou des véhicules récréatifs, ou encore de l'épargne sous forme de REER. Plusieurs avaient encore des prêts hypothécaires, des prêts personnels liés à l'achat d'un véhicule ou quelques dettes de cartes de crédit. Mais, en somme, les actifs dépassaient très largement les passifs.

Par contre, les résidents autochtones rencontrés à Matimekush et à Kawawachikamach avaient, en moyenne, par personne, des avoirs propres sans aucune commune mesure avec ceux des ménages observés dans la ville de Schefferville. D'abord, aucun d'entre eux n'était propriétaire de sa maison; ensuite, les actifs les plus courants étaient des véhicules utilisés pour la chasse et la pêche, motoneiges en particulier, ainsi que des équipements associés à ces activités. Aucun ne déclarait avoir de l'épargne, mais plusieurs avaient des dettes de cartes de crédit. Somme toute, les actifs et les passifs étaient à peu près équivalents. D'après ces données, l'avoir propre combiné des Innus de Matimekush et des Naskapis de Kawawachikamach se serait chiffré à 647 $, en moyenne, par personne, soit environ 200 fois moins que l'avoir propre moyen par personne des ménages de la ville de Schefferville.

À cause de la méthode qui pouvait être employée dans le contexte de cette recherche, les chiffres produits ne sont pas parfaitement exacts. Ils permettent néanmoins d'entrevoir deux réalités tout à fait opposées. Elles seront approfondies dans la suite de cet examen.

5.4 Revenus

Pour les résidents de la ville de Schefferville, les revenus se situaient à tout près de 50 000 $, en moyenne, par personne (tableau 5.2). Environ 85 % de ce revenu provenait du travail salarié. Toutefois, les revenus des Innus et des Naskapis étaient tout autres. En combinant les revenus des ménages de Matimekush et de Kawawachikamach, ceux-ci se situaient, en moyenne, par personne, à un peu plus de 11 300 $; 42 % de ces revenus provenaient du travail salarié. Les deux tiers des ménages n'avaient des emplois à temps complet que pour une courte durée ou avaient des emplois saisonniers ou à temps partiel, emplois dont la rémunération était proche du salaire minimum.

L'importance des paiements de transferts dans la composition du revenu total des Innus et des Naskapis commande un examen attentif : ils comptaient pour 58 % du revenu total, en moyenne, par personne. En fait, ces transferts provenaient en majorité de programmes comme ceux de l'assurance emploi, des allocations de formation, des prestations de retraite et des allocations aux familles; seuls 8 % des revenus des ménages provenaient de l'aide sociale.

Ces écarts de revenus entre les résidents de la ville de Schefferville, en majorité non autochtones, et les autochtones de la région sont considérables. Ils les distinguent donc les uns des autres de plusieurs façons : les revenus moyens par personne, la plus ou moins grande importance des revenus de travail, la rémunération horaire, la fréquence du travail à temps complet ou à temps partiel et l'importance des paiements de transferts.

5.5 Dépenses

Les écarts de revenus incitent à supposer une consommation différente selon les groupes : les résidents de la ville de Schefferville, d'un côté, et les Innus et les Naskapis, de l'autre côté. Pourtant, la dépense moyenne, par personne, diffère peu entre ces groupes. Les ménages de la ville de Schefferville dépenseraient, annuellement en moyenne, par personne, quelque 1 000 $ de plus que la moyenne des ménages autochtones (tableau 5.2).

Cependant, cette quasi-équivalence n'est qu'apparente. En effet, la dépense moyenne, par personne, des résidents de la ville de Schefferville, établie autour de 12 700 $, ne représente que 26 % du revenu moyen, par personne; elle laisse donc une épargne représentant 74 % du revenu. La situation est radicalement différente en ce qui concerne les ménages innus et naskapis. La dépense moyenne des résidents de Matimekush et de Kawawachikamach dépasse leur revenu, et elle laisse une dette résiduelle représentant environ 3 % de leur revenu.

La situation des dépenses de consommation des résidents de la ville de Schefferville est singulière : elle serait discrétionnaire, en ce sens que le résident dispose d'une réserve de revenus qu'il choisirait d'épargner plutôt que de dépenser. La situation des résidents innus et naskapis serait plutôt contrainte par les limites de leurs revenus.

Cette constatation s'appliquerait à chaque poste budgétaire, tout autant qu'à la dépense totale. Ainsi, la proportion des dépenses consacrées à l'alimentation n'est pas si éloignée entre les groupes : elle s'établirait à quelque 43 % des dépenses totales pour les ménages de la ville de Schefferville et à 48 % des dépenses des deux collectivités autochtones. Cependant, cette proportion a une tout autre signification lorsqu'elle est comparée au revenu respectif de chaque groupe. Elle représente alors 11 % du revenu des résidents de la ville de Schefferville, mais près de la moitié du revenu des Innus et des Naskapis. Lors des entretiens budgétaires, des répondants nous ont dit devoir limiter les achats de nourriture, ne pas avoir les moyens d'acheter de la viande, par exemple, tout en se disant chanceux de pouvoir disposer de viande obtenue par la chasse ou le partage.

Les ménages innus et naskapis rencontrés consacreraient 15 % de leur revenu au logement. Il s'agit d'une proportion du tiers plus importante que celle payée par les ménages de la ville de Schefferville. Les sommes en cause ont un poids encore plus considérable : elles représentent 16 % du revenu des Innus et des Naskapis, mais 2 % seulement du revenu des résidents de la ville de Schefferville. Cette situation étonne, puisque nous aurions pu croire qu'une famille de quatre ou cinq personnes doive dépenser moins, par personne, pour se loger, qu'une famille de deux personnes. En fait, un examen détaillé des données de l'enquête budgétaire révèle deux choses. D'abord, il révèle qu'un seul des ménages rencontrés à Schefferville paie un loyer; tous les autres ne paient que l'électricité. Ensuite, il révèle que tous les ménages rencontrés à Matimekush et à Kawawachikamach paient un loyer. Ce loyer est subventionné, c'est-à-dire que le prix payé par l'occupant est inférieur aux coûts réels pour la construction, l'entretien et les services municipaux. Le loyer est établi en fonction de certaines caractéristiques des ménages, comme l'occupation et l'âge du chef de ménage, la composition du ménage, etc. Enfin, cet examen révèle que tous ces ménages paient en plus leur consommation d'électricité, et cette facture est plus élevée que le loyer lui-même. Voilà qui explique la dépense plus élevée que les ménages autochtones doivent consentir pour le logement.

Les ménages de Schefferville consacrent une proportion plus importante de leurs dépenses au transport, aux communications et aux vêtements; toutefois, ces proportions pèsent bien moins lourd dans l'économie de ces ménages, compte tenu des revenus plus élevés dont ils bénéficient. Les dépenses de transport révèlent toutefois une différence dans les modes de transport liés aux modes de vie : tandis que les dépenses des ménages de Schefferville sont essentiellement consacrées à l'essence et à l'entretien de la voiture ou de la camionnette qu'ils utilisent pour se rendre au travail, celles des ménages autochtones sont consacrées à l'achat d'essence pour alimenter les véhicules hors route (motoneige, VTT et moteur hors bord), pour les besoins des activités vivrières coutumières (chasse, pêche et piégeage) et pour le transport à l'intérieur des localités.

5.6 Conclusion

L'analyse budgétaire confirme le diagnostic qu'il existe, dans la région de Schefferville, des réalités très différentes. Nous les avions vues en examinant la situation démographique et les principales caractéristiques socioéconomiques; l'économie domestique étend ce diagnostic aux rapports des ménages au patrimoine, à l'appropriation de ressources pécuniaires et à la consommation.

Concernant les ménages non autochtones de la ville de Schefferville, l'entrevue budgétaire nous apprend que ces ménages ont des moyens financiers importants. En dépit de dettes d'une certaine importance, la plupart de ces ménages ont accumulé des avoirs, des maisons et des véhicules, souvent à l'extérieur de la région. Ils obtiennent des revenus relativement élevés. Leur consommation, en valeur absolue, n'est pas très différente de celle des autochtones de la région; elle représente toutefois une faible proportion de leur revenu. Au bilan, ces ménages réalisent des excédents budgétaires substantiels. Il semble bien que nous touchions là une différence déterminante dans la manière d'habiter la région de Schefferville et sur les motifs d'y habiter, différence sur laquelle nous devrons revenir.

L'entrevue budgétaire a montré que, si certains ménages non autochtones de la ville de Schefferville y demeurent des années durant, aucun de ceux que nous avons rencontrés ne songe à passer ses vieux jours à

Schefferville. Ceux qui ont un enfant en bas âge envisagent de retourner au sud, au moment où il faudra inscrire l'enfant à l'école. La plupart des ménages rencontrés entendent y demeurer quelques années, soit le temps de compléter un contrat et de prendre une expérience utile pour poursuivre une carrière au sud, soit le temps d'atteindre des objectifs d'épargne. Enfin, nous avons constaté que plusieurs des résidents rencontrés ne vivaient pas à Schefferville à temps complet, mais faisaient périodiquement des séjours plus ou moins longs dans leur ville d'origine. En somme, l'entrevue budgétaire a confirmé le caractère généralement transitoire de la résidence à Schefferville.

L'entrevue budgétaire a mis au jour la précarité relative de la situation financière des ménages rencontrés à Matimekush et à Kawawachikamach. Ces ménages n'ont pratiquement pas d'avoirs propres et, par conséquent, pas de coussin de sécurité financière en cas de coups durs. Nous savions que les ménages autochtones avaient des revenus plus faibles que ceux des ménages du Québec; nous savons maintenant que, en ce qui regarde les ménages rencontrés au moins, ils sont aussi plus faibles que ceux des ménages de Schefferville. Cette situation serait liée au niveau de scolarisation de la main-d'œuvre ainsi qu'à la rareté relative du travail et aux caractéristiques des emplois : par exemple, ceux-ci sont souvent dans des secteurs où la rémunération est faible, sont souvent disponibles pour des périodes courtes, sur la base de projets, par exemple, ou à temps partiel, ou sur une base saisonnière.

Nous soupçonnions que les autochtones devaient dépenser davantage que les résidents non autochtones pour répondre aux besoins de familles plus nombreuses; cela s'avère, si nous multiplions la somme des dépenses par le nombre de personnes formant les familles. Sur une base moyenne individuelle, la consommation des résidents autochtones est toutefois plus faible que celle des non autochtones. Nous croyons que cette consommation relative s'explique surtout par l'étroitesse des revenus dont disposent les ménages autochtones : ils dépenseraient moins parce qu'ils gagnent moins; ils dépenseraient moins parce qu'ils disposeraient de peu de marge de manœuvre. Les entrevues budgétaires le confirment : certains participants ont mentionné qu'ils achèteraient prioritairement plus de nourriture s'ils avaient plus d'argent.

Au-delà des écarts de prix des produits de consommation, nous voyons aussi des écarts dans les rapports à la consommation et dans la capacité à satisfaire ses besoins par les transactions pécuniaires, selon les types de ménages. Il sera indispensable de tenir compte de ces écarts si l'on souhaite que les recommandations découlant de cette étude soient pertinentes. Auparavant toutefois, il nous semble indispensable de mieux comprendre ces écarts. Nous tenterons de le faire en examinant les facteurs qui sont en jeu, et qui pourraient permettre de les expliquer.

6. Facteur transport

6.1 Introduction

Les frais de transport semblent jouer un rôle de première importance pour expliquer les écarts de prix à la consommation. Les résultats présentés, concernant les indices de prix dans différentes régions éloignées du Québec, évoquaient un gradient où les prix seraient proportionnels à la distance, sauf dans les régions où le transport serait fortement subventionné (tableau 4.6). Mais le transport explique-t-il tout l'écart?

Dans son étude de 2007, réalisée pour le compte du ministère des Transports, la firme BDL a examiné les coûts de transport des produits de consommation courante et leur impact sur les prix de vente dans les mêmes régions où nous avions identifié des écarts de prix en 2006, soit le Nunavik, la Basse-Côte-Nord, les Îles-de-la-Madeleine et la Jamésie.

L'étude estimait que 20 % des revenus encaissés par la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec (FCNQ) devaient servir à défrayer ses coûts de transport. Autrement dit, le cinquième du prix d'achat des produits vendus dans les magasins affiliés à la FCNQ servait à couvrir les frais de transport. L'étude démontrait aussi que le coût du transport des biens de consommation accroissait de 23 % le prix de détail des produits offerts au Nunavik, par rapport au prix des mêmes produits offerts ailleurs. Elle montrait également que le prix de détail était influencé par les tarifs, à la charge des expéditeurs, et par les subventions publiques qui modèrent plus ou moins les tarifs. Ces facteurs s'appliquaient différemment selon les catégories de produits transportés.

L'étude affirmait enfin que le coût de transport, à lui seul, ne pouvait expliquer entièrement l'écart entre le prix au Nunavik et le prix à Québec. Le prix du transport pouvait expliquer une faible portion de l'écart, dans le cas de produits dont le transport était fortement subventionné, les fruits frais par exemple; par ailleurs, ce prix expliquait tout l'écart, dans le cas de produits dont le transport n'était pas du tout subventionné, les mets préparés et congelés, par exemple. En moyenne, le coût du transport expliquait à peu près la moitié de l'écart, soit 46 %.

Les constatations de la firme BDL présentent un grand intérêt dans le contexte de l'étude du coût de la vie dans la région de Schefferville. Elles concernent des régions qui peuvent être comparées à la région de Schefferville. Les données ont été produites grâce à une méthode comptable, qui peut être avantageusement utilisée ici, non pour être reproduite, mais pour comparer les résultats obtenus par l'analyse de documents, par des relevés de prix et par des entrevues avec les acteurs économiques de la région de Schefferville et de l'extérieur.

Dans la présente section, nous ferons le portrait des principaux modes de transport utilisés dans la région de Schefferville, ainsi que celui des principaux opérateurs. Puis nous tenterons d'évaluer le poids des frais de transport dans les dépenses des administrations publiques et des entreprises. Enfin, nous essaierons d'évaluer l'impact des frais de transport dans les dépenses des ménages.

6.2 Transport ferroviaire

6.2.1 Introduction

En l'absence de lien routier et maritime, les liaisons aériennes et ferroviaires sont exclusivement utilisées pour acheminer les biens de consommation dans la région de Schefferville. L'aéroport de Schefferville, concentré sur le transport des passagers, est desservi par des vols réguliers de la compagnie Air Inuit. Le tarif régulier, aller seulement, pour un vol entre Schefferville et Sept-Îles, dépasse les 600 $. Les usagers sont rarement des particuliers qui paient eux-mêmes leur titre de transport.

Le volume du transport des marchandises est plutôt limité à l'aéroport de Schefferville. Il repose essentiellement sur le chemin de fer.

6.2.2 Transport Ferroviaire Tshiuetin inc.

C'est la compagnie Transport Ferroviaire Tshiuetin inc. qui possède le chemin de fer entre Schefferville et Emeril Junction (au Labrador), chemin de fer d'une longueur d'environ 200 kilomètres, appelé également « section Menihek ». La compagnie opère la liaison pour passagers et marchandises entre Schefferville et Sept-Îles (626 km) (cartes 1 et 2).

Transport Ferroviaire Tshiuetin inc. est une entreprise constituée en partenariat entre la Nation Naskapi de Kawawachikamach, la Nation Innu Matimekush-Lac John et la Nation Innu de Uashat mak Mani-Utenam. Elle gère le premier chemin de fer au Canada à être détenu et exploité par des nations autochtones.

La compagnie a été formée en 2004 afin que les opérations ferroviaires soient maintenues. Le service a débuté le premier décembre 2005, après la signature d'un accord entre les partenaires autochtones et la compagnie minière IOC du Canada. L'IOC a alors vendu la section Menihek à Transport Ferroviaire Tshiuetin inc. pour la somme symbolique de 1 $. Transport Ferroviaire Tshiuetin inc. aurait également conclu une entente avec la compagnie de chemin de fer Quebec North Shore & Labrador. Celle-ci, propriété de l'IOC, était jusque-là chargée du service ferroviaire de voyageurs dans la section Menihek; elle opère toujours la ligne courant entre Emeril Junction et Sept-Îles.

La compagnie transporte environ 17 000 passagers par année, au cours de 104 voyages aller-retour entre Sept-Îles et Schefferville. Elle opère également un train de marchandises qui fait l'aller-retour vers Sept-Îles toutes les semaines. En 2010, elle a transporté quelque 19 000 tonnes de marchandises et 550 semi-remorques. D'après nos estimations, les opérations auraient alors entraîné un déficit de près de 3 M$, déficit qui aurait été contenu en partie par une subvention fédérale. En effet, un programme du Plan d'action économique (PAÉ) est destiné à financer l'exploitation des services ferroviaires de passagers en régions éloignées. Ce programme vise à ce que des services ferroviaires de passagers soient offerts dans certaines régions du pays où ces services sont les seuls moyens de transport terrestre. Transport Ferroviaire Tshiuetin inc. est l'un des quatre bénéficiaires de ce programme et a reçu, à ce titre, 2,3 M$ en 2009-2010 et 1,5 M$ en 2010-2011. Il ne nous a pas été possible de savoir si la subvention avait été renouvelée pour l'année 2011-2012, ni même si le programme existait toujours.

Les tarifs du transport ferroviaire sont globalement les suivants. Pour les marchandises, les tarifs varient suivant la nature de la marchandise. En 2010, le coût moyen par tonne métrique de marchandise était de 77 $; il était de 1 645 $ pour transporter une semi-remorque pleine, et de 519 $ pour transporter une semi-remorque vide (tableau 6.1). Pour les passagers, les tarifs pour l'aller et le retour varient de 113 $ à 173 $.

6.2.3 Quebec North Shore and Labrador Railway Cie

La Quebec North Shore and Labrador Railway Company opère le chemin de fer entre Sept-Îles et Emeril Junction (426 km). Elle assure le transport de marchandises diverses entre Sept-Îles et Schefferville. Ses tarifs varient selon la nature de la marchandise (tableau 6.2). Par exemple, la viande fraîche ou congelée appelle un tarif de 87 $ la tonne métrique, et les fruits frais, un tarif de 89 $ la tonne métrique; cela équivaut à environ 0,09 $ le kilo; le tarif des légumes frais est de 43 $ la tonne métrique, soit l'équivalent de 0,04 $ le kilo. Toutefois, ces calculs doivent être considérés avec prudence. En effet, ces tarifs sont valables à la condition que l'expéditeur envoie un minimum de 13,6 tonnes de chaque catégorie de produits. Si le volume expédié est inférieur, le prix demeure le même, de sorte que le tarif au kilo peut être beaucoup plus élevé.

6.2.4 Transport multimodal par camion et train

Quelques compagnies de transport par camion font affaire avec les établissements de la région de Schefferville. Elles opèrent selon deux modalités principales. La première modalité consiste à transporter les marchandises de leur point d'origine à la gare de Sept-Îles, à les charger à bord de wagons appropriés et à les décharger ensuite dans

des espaces d'entreposage, ou à les livrer par camion à l'établissement concerné. Ce type d'opération est surtout employé pour des expéditions à la pièce et, plus généralement, pour les expéditions de faible poids ou volume. La deuxième modalité consiste à préparer les marchandises pour qu'elles soient expédiées par semi-remorques entières. Les marchandises sont transportées de leur point d'origine à la gare de Sept-Îles où elles sont hissées sur des wagons plats. Une fois à destination, elles sont ensuite transportées à l'établissement concerné ou déchargées dans des espaces d'entreposage. Les semi-remorques vides sont enfin réexpédiées à Sept-Îles par le même moyen.

Une des entreprises engagées dans ces opérations est celle des Services Naskapi Adoschaouna, une filiale de la Société de développement des Naskapis. Elle propose des tarifs au poids, variant de 10 $ à 18 $ les 100 livres, suivant le poids total expédié; à ces tarifs s'ajoute une surcharge lorsque le camion doit être chauffé ou réfrigéré. Elle propose également des tarifs au volume, c'est-à-dire à la palette, variant de 187 $ à 198 $ la palette, suivant le nombre total de palettes expédiées. Enfin, elle offre le transport de motoneiges, de VTT ou de canots à 275 $ l'unité (tableaux 6.3 et 6.4).

6.2.5 Conclusion

Le transport des marchandises s'effectue principalement par train, ou par train et camion, entre Sept-Îles et Schefferville. Les tarifs pratiqués ne permettent pas à l'opérateur Transport Ferroviaire Tshiuetin inc. de faire ses frais. Il se trouve, de la sorte, à subventionner les coûts de transport.

6.3 Frais de transport des administrations publiques et des entreprises

6.3.1 Introduction

Les frais de transport ont un impact immédiat sur les dépenses de gestion des administrations publiques et des entreprises. Ceux-ci sont encourus pour le transport des marchandises, qui est, en règle générale, effectué par le réseau terrestre. Ces frais comprennent également le transport de passagers, transport qui est, en règle générale, effectué par les vols réguliers d'Air Inuit.

Malgré l'impact des frais de transport dans les coûts d'exploitation, il est impossible de les identifier avec précision par l'analyse, même minutieuse, des états des revenus et des dépenses des établissements. Pour en estimer l'importance, il est nécessaire de mettre à contribution des informations de plusieurs types : données comptables, calculs dérivés et estimations par les responsables des établissements.

6.3.2 Administrations publiques

Le rapport financier 2009 de la Ville de Schefferville indique certaines dépenses de transport, à l'exclusion des dépenses de son propre programme d'entretien du réseau routier, les seules identifiées nommément comme des dépenses de transport. En effet, le rapport financier comptabilise les dépenses par programme (administration générale, sécurité publique, hygiène du milieu, etc.). Dans l'état actuel des données disponibles, il est par conséquent impossible de connaître précisément la ventilation des coûts par poste de dépenses. Il faut donc estimer la part des coûts de transport.

Le rapport fait état d'achats de biens et services. Selon les informations recueillies, ces achats comprennent des frais de transport représentant de 30 à 50 % du total. Une estimation basée sur 30 % du total des achats de biens et services indique que le transport représenterait près de 20 % des dépenses totales de la Ville de Schefferville en 2009; si l'estimation est plutôt basée sur 50 % du total des achats de biens et services, elle indique que le transport représenterait alors environ 32 % des dépenses de la Ville de Schefferville (tableau 6.5).

Il est possible de faire le même calcul à l'aide du rapport financier consolidé du Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John de 2009-2010. Une estimation basée sur 30 % du total des achats de biens et services indique que le transport représenterait 19 % des dépenses totales du Conseil de la Nation; si l'estimation est plutôt basée sur 50 % du total des achats de biens et services, elle indique que le transport représenterait alors environ 24 % des dépenses du Conseil de la Nation (tableau 6.5).

Il est enfin possible de faire le même calcul à l'aide du rapport financier consolidé du Conseil de la Nation Naskapi de 2009-2010. Dans ce cas, l'estimé comprend des informations un peu plus précises, puisque le rapport identifie explicitement des dépenses de transport associées à des achats et des dépenses de voyage. Une estimation basée sur 30 % du total des achats de biens et services indique que le transport représenterait 9 % des dépenses totales de la Nation Naskapi; si l'estimation est plutôt basée sur 50 % du total des achats de biens et services, elle indique que le transport représenterait alors environ 12 % des dépen-

ses du Conseil de la Nation Naskapi (tableau 6.5). Toutefois, plusieurs postes de dépenses contiennent des frais de transport, sans qu'il soit possible de les isoler et, par conséquent, de les inclure dans l'estimation; ainsi en est-il de postes comme le coût des ventes, les honoraires professionnels et les frais de consultation, par exemple. Par conséquent, il est certain que ces calculs sous-estiment la part des transports dans les dépenses du Conseil de la Nation Naskapi.

Si nous réunissons les estimations pour les trois administrations publiques concernées de la région de Schefferville qui ont rendu disponibles leurs états financiers, les frais de transport représentent au moins 15 % de toutes les dépenses; la proportion réelle est certainement beaucoup plus élevée. Les estimations que font eux-mêmes les dirigeants des administrations publiques que nous avons interrogés à ce sujet sont toutes concordantes. Ils estiment que le coût du transport représente environ 30 % de leurs dépenses de gestion, ce qui est proche des résultats maximaux, calculés pour la Ville de Schefferville et pour le Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John.

6.3.3 Entreprises

Les frais de transport ont un impact immédiat sur les dépenses d'exploitation des entreprises. Ils ont également un impact sur les prix payés pour les biens et services de consommation, puisque les entreprises tentent de couvrir leurs frais par des prix appropriés.

Comme c'est le cas avec les administrations publiques, et essentiellement pour les mêmes raisons, il est impossible d'identifier avec précision ces frais par l'analyse des états des revenus et des dépenses des établissements. Il est donc nécessaire de produire des estimations. Pour des raisons de confidentialité toutefois, nous tairons ici le nom des entreprises qui ont accepté de fournir des informations utiles.

En effectuant des calculs qui utilisent les mêmes techniques que celles décrites dans le cas des administrations publiques, nous obtenons des estimations très similaires : les frais de transport représentent au moins 15 % de toutes les dépenses. Il s'agit d'estimations très conservatrices, d'un plancher en somme; la proportion réelle est certainement plus élevée.

Les estimations que font eux-mêmes les dirigeants de cinq entreprises de la vente au détail sont toutes concordantes. Peu importe le type de commerce, ils estiment que le prix du transport représente environ 30 % de la valeur des produits.

6.3.4 Conclusion

Comme l'a constaté l'étude de BDL en 2007, les frais d'exploitation sont généralement plus élevés dans le Nord. S'il en est ainsi, cela est dû aux coûts directs de transport que doivent assumer les entreprises. Les estimations concordantes des responsables rencontrés, tant dans les entreprises que dans les administrations publiques, établissent que les frais de transport directs représentent en effet environ 30 % du prix des produits qu'ils achètent.

Selon BDL, plusieurs autres facteurs contribuaient à expliquer le reste de la différence du prix de détail. La localisation, les difficultés d'accès aux villages, les conditions climatiques et l'absence de liens routiers étaient identifiées comme des facteurs susceptibles de faire monter les prix. Ainsi, la rupture temporaire de la chaîne d'approvisionnement, à cause de conditions climatiques difficiles, pouvait entraîner des hausses de prix destinées à compenser les pertes subies. Les facteurs inhérents aux opérations de transport, comme le prix du carburant, les caractéristiques des équipements utilisés ou les taux de change, pouvaient également avoir un impact potentiel sur les prix des biens de consommation. Ainsi, un accroissement des coûts de transport suivant une flambée du prix du pétrole aurait un impact à la hausse sur les prix à la consommation. Le niveau élevé de certaines dépenses d'exploitation, dans le Nord, comme le prix du carburant et du chauffage, pouvait également expliquer une portion de la différence dans les prix des biens de consommation, entre le Nunavik et les régions plus au sud du Québec.

Les entreprises fixent le prix de détail des produits vendus de manière à couvrir, non seulement les frais de transport directs, mais aussi l'ensemble de ces frais additionnels. S'il fallait considérer l'impact total du transport, direct et indirect, celui-ci devrait expliquer une proportion supérieure à 30 % des écarts de prix. Il n'est toutefois pas possible de préciser davantage cette proportion, et même l'étude de BDL ne s'est pas aventurée dans ce calcul. Avec les informations dont nous disposons, il n'est enfin pas possible d'identifier le profit net que se réservent les propriétaires d'entreprises, profits qui s'ajoutent aux prix réclamés aux consommateurs.

BDL avait calculé que près de la moitié des écarts de prix pouvaient être attribuables aux frais de transport directs. À partir des similarités que nous avons trouvées dans les écarts de prix entre le Nunavik et la région de Schefferville, il semblerait possible d'appliquer cette estimation à la région de Schefferville (tableau 4.6). Elle pourrait être vérifiée par des méthodes comptables, lors d'une étude ultérieure.

Nous obtiendrions ainsi une explication plausible, par les coûts de transport directs, pour 30 à 50 % des écarts de prix.

Mais en réalité, dans certaines catégories de produits, le prix de détail affiché atteint le double du prix d'acquisition, ainsi que l'ont affirmé plusieurs responsables d'entreprises. Cette pratique leur permet d'être à peu près assurés de couvrir l'ensemble des frais d'exploitation, plus élevés dans le Nord, directement et indirectement liés aux coûts du transport. Comme nous l'avons constaté sur document, même sur ce plan, les ventes ne permettent pas toujours de franchir le seuil de la rentabilité.

6.4 Frais de transport et budget des ménages

6.4.1 Introduction

Lorsqu'ils voyagent ou lorsqu'ils achètent des biens à l'extérieur de la région, les résidents de la région de Schefferville doivent directement faire face à des coûts de transport. Lorsqu'ils achètent des biens et des services dans la région elle-même, ils subissent les impacts des frais de transport payés par les détaillants et les autres acteurs en amont de la chaîne d'approvisionnement, puisque ces frais sont intégrés au prix demandé aux consommateurs. Cela est vrai pour tous les résidents de la région de Schefferville. Cependant, comme nous l'avons entrevu antérieurement, tous les résidents ne vivent pas de façon identique les impacts des coûts de transport; ces impacts varient selon les caractéristiques de la collectivité à laquelle ils appartiennent.

6.4.2 Frais de transport directs

Les résidents de la région de Schefferville acquièrent des biens de consommation courante à l'extérieur, principalement dans la région de Sept-Îles. Ils doivent payer eux-mêmes leur titre de transport. Ils s'y rendent rarement par avion, étant donné le prix du passage. Ils s'y rendent par train, et ils le font plus intensivement encore avant les périodes de Noël, de Pâques et des vacances d'été. Ils y achètent des biens de saison, mais aussi des vêtements, des pièces d'équipement de chasse et de pêche, des pièces mécaniques de rechange, etc. En outre, des voyages sont spécialement consacrés à des achats majeurs, l'achat d'un véhicule par exemple. Ils profitent de la plupart de ces voyages pour renouveler les approvisionnements alimentaires.

Pour réaliser ces voyages, les résidents doivent payer le passage aller-retour. Le tarif de 113 $ est appliqué pour un adulte autochtone et celui de 173 $ est appliqué pour un adulte non autochtone. Il n'y a généralement pas de frais additionnels pour transporter des articles, lorsque les passagers peuvent les transporter eux-mêmes. En plus du bagage autorisé dans le wagon passager, Transport Ferroviaire Tshiuetin inc. autorise chaque passager à transporter, sans frais, trois articles supplémentaires de 50 livres ou moins dans le wagon à bagages; tout article en surplus commande des frais de 10 $.

Ce service peut être avantageux. En effet, il peut permettre aux résidents de la région de Schefferville d'avoir accès à une gamme de produits plus étendue, disponibles à Sept-Îles; en plus, il peut leur permettre de réaliser une épargne nette, si la différence entre le prix payé à Sept-Îles et le prix qu'ils auraient payé à Schefferville est suffisamment forte pour compenser le prix du passage en train et le coût associé au séjour. Par exemple, un résident de la région de Schefferville payant son passage 113,36 $ (tarifs pour les autochtones) doit acheter des produits d'épicerie pour une valeur de 178 $ pour que son voyage se fasse à coût nul, à la condition qu'il n'ait aucuns frais de séjour. Il épargne 113 $ s'il achète pour 354 $ de produits d'épicerie à la même condition (tableau 6.6). Or, étant donné l'horaire des deux trains hebdomadaires, le séjour à Sept-Îles est forcément de deux ou de trois nuits, ce qui entraîne presque inévitablement des frais additionnels.

En somme, ce système serait avantageux parce qu'il donne accès à une gamme de produits plus étendue ou parce qu'il peut permettre de réaliser des économies pour des achats importants que le consommateur pourra transporter lui-même. Il n'est nullement une garantie contre les prix plus élevés dans la région de Schefferville.

Les résidents de la région de Schefferville doivent assumer des coûts additionnels s'ils doivent faire expédier leurs achats de l'extérieur vers la région. Par exemple, ils doivent débourser une somme de 275 $ pour faire transporter une motoneige, un VTT ou un canot par les Services Naskapi Adoschaouna, de Sept-Îles à Schefferville (tableau 6.4). Autre exemple encore, ils doivent payer de 30 à 35 $ par article pour faire livrer à Schefferville des meubles achetés chez Meubles Perrée de Sept-Îles, ou 10 % du prix de l'article pour des meubles achetés chez Gagnon Frères de Sept-Îles (tableau 6.7).

Les commandes postales et l'achat par Internet sont également utilisés. Certains détaillants ne demandent pas de coûts additionnels pour le transport, en plus du prix affiché. De même, plusieurs dé-

taillants offrent la livraison gratuite lorsque l'achat par Internet dépasse les 20 $. Cependant, ces règles ne sont pas absolues, et certains détaillants expédient des colis pour lesquels les frais de transport doivent être payés par le consommateur, sur réception. Enfin, les articles pondéreux commandés par Internet entraînent des frais de livraison importants, les appareils de divertissement ou les électroménagers, par exemple. Un ensemble de laveuse et de sécheuse commandé par Internet chez Future Shop, au prix de 801 $, coûtera 200 $ de plus s'il est livré à Sept-Îles, mais 485 $ de plus s'il est livré à Schefferville (tableau 6.7).

Bref, à quelques exceptions près, les résidents de la région de Schefferville qui font des achats à l'extérieur de la région, soit en s'y déplaçant, soit en plaçant des commandes à distance, ne peuvent qu'exceptionnellement réaliser des économies substantielles. Au contraire, la règle générale est, ici, qu'il coûte plus cher à un résident de Schefferville qu'à un résident de Sept-Îles de se procurer les mêmes produits disponibles à Sept-Îles, à cause des coûts directement associés au transport.

6.4.3 Frais de transport indirects

Les résidents de la région de Schefferville doivent faire face à des prix plus élevés lorsqu'ils effectuent leurs achats directement auprès des détaillants de la région. Nous avons vu qu'un panier d'épicerie coûte 64 % plus cher dans la région de Schefferville, par rapport à Sept-Îles, et que les prix sont plus élevés dans toutes les catégories de produits. Les prix sont encore plus élevés pour les autres produits de consommation courante disponibles dans les épiceries, comme les produits d'entretien ménager et les produits de soins personnels.

Nous proposons d'estimer l'impact des coûts de transport sur le budget de consommation des ménages de la région de Schefferville. Pour réaliser cette opération, nous ferons d'abord l'inventaire des données dont nous disposons, nous proposerons des hypothèses, nous effectuerons des simulations budgétaires et, enfin, nous tirerons des conclusions de cet exercice.

Les données utiles dont nous disposons sont les suivantes. Nous connaissons l'écart des prix à la consommation par catégorie de produits (tableau 4.1), mais nous ne connaissons pas la consommation que font les ménages de chacune des catégories de produits; par contre, l'enquête budgétaire nous procure un ordre de grandeur du poids de la consommation alimentaire dans le budget familial (tableau 5.2). Les responsables des établissements que nous avons rencontrés ont évalué que les coûts de transport constituaient 30 % de leurs dépenses d'exploitation, et que ces coûts pouvaient atteindre 50 %. Un examen minutieux des états financiers qui nous ont été communiqués ne permet pas de confirmer ou d'infirmer ces affirmations. Nous y avons décelé avec précision des frais de transport représentant 15 % de toutes les dépenses, mais nous savons que cette proportion est sous-estimée (tableau 6.5). Par conséquent, nous tiendrons pour vraies les proportions évaluées par les responsables des établissements.

Des responsables d'entreprises ont également affirmé vendre leurs produits le double du prix qu'ils ont payé, de manière à couvrir les frais de transport et les autres frais d'exploitation plus élevés dans la région de Schefferville.

Enfin, les écarts entre la région de Schefferville et Sept-Îles sont très proches des écarts entre le Nunavik et les autres régions considérées dans nos études comparant les prix à la consommation, et dans l'étude de BDL de 2007, en dépit des différences caractérisant les modes de transport privilégiés (tableau 4.6). L'étude de BDL concluait que 46 % de la différence de prix était directement attribuable aux coûts de transport, une proportion cohérente avec les évaluations obtenues pour les établissements de la région de Schefferville.

Sur ces bases, nous poserons les hypothèses suivantes. Étant donné que nous connaissons l'écart des prix à la consommation pour les aliments, étant donné que nous avons un ordre de grandeur de la consommation alimentaire des ménages, étant donné que nous connaissons approximativement la part due au transport dans le prix de détail des aliments vendus au consommateur, nous faisons l'hypothèse que le prix des aliments est le principal facteur qui explique le coût de la vie plus élevé dans la région de Schefferville. Nous utiliserons donc exclusivement la dépense alimentaire des ménages pour effectuer les simulations. À partir des renseignements obtenus des responsables d'établissements concernant l'importance des coûts de transport dans l'ensemble de leurs frais d'exploitation et la possibilité que ces coûts puissent représenter 50 % de leurs frais d'exploitation, nous ferons aussi l'hypothèse que la moitié de l'écart du prix des aliments est attribuable au transport. Sur cette base, nous diminuerons les dépenses alimentaires des ménages de la moitié de la valeur de l'écart, c'est-à-dire de 32 %; par la suite, nous recalculerons les proportions de dépenses par poste budgétaire, ainsi que le solde budgétaire.

Puis, sur la base des renseignements obtenus des responsables d'établissements concernant la majoration des prix de vente des produits achetés, majoration directement ou indirectement due au transport, nous ferons l'hypothèse que la totalité de l'écart du prix des aliments est attribuable au transport. Sur cette base, nous diminuerons les dépenses

alimentaires des ménages de la valeur de l'écart, c'est-à-dire 64 %; par la suite, nous recalculerons les proportions de dépenses par poste budgétaire, ainsi que le solde budgétaire.

La première simulation, dans laquelle les dépenses alimentaires sont diminuées de la moitié de l'écart du prix des aliments, c'est-à-dire 32 %, conduit aux résultats suivants (tableau 6.8). Pour les ménages de Matimekush et de Kawawachikamach respectivement, les dépenses alimentaires passent de 45 et 49 % du budget à 35 et 40 %. Pour les ménages de Matimekush, le solde budgétaire passe de 38 à 47 % des revenus; pour les ménages de Kawawachikamach, il passe de -23 à -4 %.

La seconde simulation, dans laquelle les dépenses alimentaires sont diminuées de la totalité de l'écart du prix des aliments, c'est-à-dire 64 %, conduit aux résultats suivants (tableau 6.9). Pour les ménages de Matimekush et de Kawawachikamach respectivement, les dépenses alimentaires passent de 45 et 49 % du budget à 23 et 26 %. Pour les ménages de Matimekush, le solde budgétaire passe de 38 à 56 % des revenus; pour les ménages de Kawawachikamach, il passe de -23 à 16 %.

En somme, si le prix des aliments était moins élevé dans la région de Schefferville, les ménages de Matimekush et de Kawawachikamach gagneraient une marge de manœuvre qu'ils n'ont pas dans la situation actuelle.

6.4.4 Impacts différentiels selon le ménage

Les résultats des simulations présentées ne concernent que les ménages autochtones. Cela n'est pas fortuit. En effet, les ménages de la région de Schefferville vivent des réalités très différentes, selon la collectivité à laquelle ils appartiennent.

Les ménages de la ville de Schefferville sont majoritairement non autochtones. D'après notre échantillon, ils auraient un revenu moyen per capita de 49 997 $ (tableau 5.2). Il s'agit d'un revenu quatre à cinq fois plus élevé que le revenu moyen per capita des ménages autochtones de Matimekush et de Kawawachikamach que nous avons rencontrés.

Ces ménages ont des caractéristiques spécifiques avec lesquelles nous sommes désormais familiers. Il s'agit, la plupart du temps, de ménages sans enfants dont les membres sont venus dans la région de Schefferville pour occuper un emploi, soit à Schefferville même, dans les secteurs des services, des ressources ou de l'administration publique (incluant la santé et l'éducation), soit à Matimekush ou à Kawawachikamach, principalement dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Il s'agit donc rarement de résidents permanents.

Les simulations que nous avons réalisées ont des impacts beaucoup moins importants pour ces ménages que pour les ménages autochtones. Certes, la proportion de leur budget consacrée aux dépenses alimentaires chute, suivant les hypothèses, de 43 % des dépenses totales à 34 % (hypothèse de la moitié de l'écart dû au transport) et à 22 % (hypothèse de la totalité de l'écart dû au transport) (tableaux 6.8 et 6.9). Mais l'ampleur du surplus budgétaire que réalisent les ménages de la ville de Schefferville est sans commune mesure avec le bilan des ménages autochtones. Chez les ménages de la ville de Schefferville, le surplus des revenus sur les dépenses se situe toujours aux alentours de 80 %, peu importent les variations du prix des aliments. Bref, le prix des aliments ne mettrait pas en péril la capacité des ménages non autochtones d'enregistrer des surplus budgétaires et de réaliser des épargnes, contrairement à la situation des ménages autochtones de la région de Schefferville.

6.4.5 Conclusion

Le budget des ménages est affecté de manière significative par les écarts de prix à la consommation et par les frais de transport qui en sont une importante composante. Pour parvenir à cette conclusion, nous avons tenté des simulations. Ces simulations étaient conservatrices, en ce sens que les hypothèses sur lesquelles elles ont été construites conduisaient presque assurément à une sous-estimation des impacts mesurés. Par exemple, nous n'avons pas introduit, dans les simulations, l'impact potentiel des frais de transport sur les postes budgétaires autres que l'alimentation; et même pour mesurer l'impact des frais de transport sur l'alimentation, nous nous sommes limités à imputer aux frais de transport une proportion de 50 % des écarts des prix des produits alimentaires, bien que cette proportion varie selon les types de produits, et puisse aller jusqu'à 100 %.

Au regard du revenu, cet impact est relativement faible chez les ménages de la ville de Schefferville, mais il est important chez les ménages de Matimekush et de Kawawachikamach, puisqu'il fait la différence entre un budget déficitaire, un budget tout juste équilibré et un budget qui est excédentaire.

Nous devons rappeler que, considérant la nature des données avec lesquelles nous avons dû produire ces simulations, ces dernières n'ont qu'une valeur indicative. Comme elles sont basées sur un échantillon non probabiliste en dehors de Schefferville, nous ne pouvons prétendre qu'elles revêtent un caractère d'exactitude, ni qu'elles reflètent la situation de tous les ménages de Matimekush et de Kawawachikamach. Par contre, comme elles sont basées sur des moyennes par personne, elles permettent de contraster la situation des ménages des trois lo-

calités, dont la taille moyenne est très différente. De plus, elles permettent d'identifier des réalités, ainsi contrastées, dont l'occurrence, dans l'ensemble de la population, demeure inconnue, mais qui existent réellement. Nous devrons tenir compte de ces conclusions, ainsi que de leurs limites, dans la formulation des recommandations, si nous souhaitons qu'elles soient pertinentes au contexte.

6.5 Conclusion

Dans la région de Schefferville, l'avion serait principalement utilisé pour le transport des passagers dont le titre de transport est défrayé par un tiers, un employeur ou une administration publique. Le transport des passagers est principalement assuré par le train, et celui des marchandises est assuré par le train et par une combinaison du train et du camionnage. La présence des Premières Nations de la région est importante dans cette branche d'activité, puisqu'elles possèdent, en propre ou en partenariat, les entreprises Transport Ferroviaire Tshiuetin inc. et les Services Naskapi Adoschaouna. Au moment de l'étude, le transport ferroviaire était subventionné par un programme du gouvernement du Canada. Nous n'avons pu savoir si la subvention contribuait aux coûts d'acquisition de l'entreprise ou à ses frais d'exploitation; nous n'avons pu savoir si la subvention avait été renouvelée après 2011. Notre interprétation est que les tarifs ne reflèteraient pas les frais courants, et constitueraient en somme une subvention aux usagers, aux entreprises, aux administrations publiques et aux passagers. Malgré cela, les frais de transport demeurent élevés dans la région de Schefferville.

Les frais de transport jouent un rôle de première importance dans les frais d'exploitation des établissements publics et privés, dans la région de Schefferville. Ils ont un impact immédiat sur les budgets des administrations publiques. Cet impact ne serait pas ressenti par les ménages, puisque le financement des administrations publiques de la région de Schefferville provient généralement de subsides des gouvernements du Canada et du Québec.

Ils ont un impact de même nature sur le budget des entreprises privées. Mais au contraire de la situation des administrations publiques, les revenus des entreprises privées proviennent des ventes qu'elles réalisent auprès des consommateurs, dans la région de Schefferville. Pour réaliser des surplus nécessaires à la poursuite de leurs opérations, ces établissements incluent les frais de transport dans les prix des produits vendus aux consommateurs.

Nous avons cherché à mesurer l'ampleur des frais de transport payés par les établissements. Pour cela, nous avons tenté de mesurer la part des frais de transport dans leurs dépenses, et ce, à l'aide de plusieurs types d'observations, comme les entrevues avec les responsables d'entreprises de vente au détail et d'entreprises de transport, et l'analyse des états financiers de certaines de ces entreprises. Nous sommes parvenus à la certitude que les frais de transport constituent au minimum 9 % et jusqu'à 32 % des dépenses de gestion des administrations publiques, et que cette proportion est sous-estimée, notamment parce qu'elle ne considère pas les dépenses de transport indiscernables dans une comptabilité de programme, et parce qu'elle ne considère pas la part des frais de gestion, plus élevés dans la région, qui serait due indirectement aux coûts de transport. Nous sommes parvenus à la certitude que les frais de transport expliquent environ 30 % des écarts de prix à la consommation, et que cette proportion est sous-estimée, notamment parce qu'elle ne considère pas la part des écarts de prix qui serait due indirectement aux coûts de transport.

Nous avons également cherché à mesurer l'impact des frais de transport dans le budget des ménages. Pour cela, nous avons tenté des simulations conservatrices, ne considérant que les dépenses alimentaires. Nous sommes parvenus à la conclusion que cet impact est relativement faible chez les ménages rencontrés de la ville de Schefferville, mais qu'il est important chez les ménages rencontrés à Matimekush et à Kawawachikamach, puisqu'il fait la différence entre un budget déficitaire, un budget tout juste équilibré et un budget excédentaire.

7. Mesures de réduction du coût de la vie

7.1 Introduction

Un résultat important de cette étude a été de démontrer que les écarts de prix à la consommation entre la région de Québec et celle de Schefferville sont proches des écarts de prix entre la région de Québec et le Nunavik. Cela est d'autant plus étonnant que, dans la région de Schefferville, les modes de transport, précédemment décrits, sont différents de ceux qui prévalent au Nunavik. Dans cette dernière région, les marchandises non périssables sont généralement transportées par cargo maritime, tandis que les autres types de marchandises, ainsi que les passagers, sont transportés par avion régulier et par avion-cargo.

Or, au Nunavik, il existe des programmes destinés à réduire le coût de la vie, comme ceux qui découlent d'une entente entre le gouvernement du Québec et l'Administration régionale Kativik, depuis 2007. Il est plausible de croire que, sans ces programmes, les écarts seraient plus grands entre la région de Schefferville et le Nunavik, puisque les prix seraient plus élevés au Nunavik.

Existe-t-il, dans la région de Schefferville, des programmes spécifiquement destinés à réduire le coût de la vie? Nous tenterons maintenant de répondre à cette question, en dressant un inventaire des programmes dont nous pouvons attester l'existence. Les programmes repérés seront décrits en exposant leurs modalités; lorsque cela sera possible, des indicateurs concernant leur utilisation seront également relevés. Nous avons tenté de classer ces programmes par palier gouvernemental, du fédéral au local. Cet ordre n'est toutefois pas absolu.

Comme nous l'avons précisé à la section 2, les programmes et mesures doivent viser spécifiquement la région de Schefferville pour être considérés. Cela nous conduit à exclure deux types de programmes et de mesures. Premièrement, les programmes qui s'adressent à l'ensemble des Canadiens (par exemple, le crédit d'impôt pour le soutien aux enfants) ou à l'ensemble des membres des Premières Nations du Canada (par exemple, l'exemption d'impôt) sont exclus de l'examen, à titre de mesures de réduction du coût de la vie. Deuxièmement, les programmes qui ont cours dans d'autres régions périphériques, mais qui ne s'appliquent pas dans la région de Schefferville, sont exclus de l'examen. Toutefois, les premiers et les deuxièmes seront mentionnés et discutés dans la conclusion de la présente section.

7.2 Mesures du gouvernement du Canada

7.2.1 Les déductions fiscales aux résidents des régions éloignées

Les individus ayant habité pendant au moins six mois consécutifs des régions éloignées, dont font partie Schefferville, Matimekush-Lac John et Kawawachikamach, ont droit à des déductions fiscales pour la résidence et pour les avantages pécuniaires reçus relatifs aux voyages. L'admissibilité dépend de certaines conditions, et le montant de la déduction demandée est calculé selon une formule à plusieurs paramètres. Ces conditions et paramètres sont similaires à ce qui est en vigueur à Revenu Québec, où des déductions semblables sont admissibles. Nous exposerons ces conditions et paramètres à la section portant sur les programmes du gouvernement du Québec.

Malgré nos démarches, il a été impossible d'obtenir de l'Agence du revenu du Canada des données précises sur la somme des déductions fiscales réclamées par les contribuables visés ou accordées à ces contribuables.

7.2.2 Subvention au transport ferroviaire

Nous avons aperçu, à la section 6, qu'il existait un programme des services ferroviaires en régions éloignées. Ce programme prévoit un financement pour l'exploitation des services ferroviaires de passagers régionaux et en régions. Le programme vise à ce que des services ferroviaires de passagers, sûrs, fiables, viables et durables, soient offerts dans certaines régions du pays où ces services sont les seuls moyens de transport terrestre, dans les collectivités éloignées, ou un moyen de transport de rechange pour les collectivités rurales.

Comme nous l'avons mentionné, Transport Ferroviaire Tshiuetin inc. a reçu, dans le cadre de ce programme, 2,3 M$ en 2009-2010 et 1,5 M$ en 2010-2011. Il ne nous a pas été possible de savoir si la subvention avait été renouvelée pour l'année 2011-2012, ni même si le programme existait toujours.

7.3 Mesures du gouvernement du Québec

7.3.1 Programme de réduction des tarifs aériens

Le ministère des Transports du Québec administre un programme de réduction des tarifs aériens. Le programme s'adresse aux personnes occupant un logement permanent dans une région éloignée; il permet d'obtenir un remboursement de 30 % du coût total du billet d'avion, pour un montant annuel maximal de 700 $. Le ministère des Transports du Québec a accepté de fournir des données au sujet de ce programme; il nous a toutefois demandé de ne pas les publier. Elles démontrent néanmoins que ce programme est très peu utilisé par les résidents de la région de Schefferville.

7.3.2 Déductions aux résidents des zones nordiques

Les résidents des zones nordiques, parmi lesquelles se trouvent Schefferville, Matimekush-Lac John et Kawawachikamach, ont droit à des déductions fiscales provinciales. En bref, ces déductions peuvent être réclamées lorsque le contribuable a reçu de son employeur des avantages financiers, que le fisc considère comme du revenu imposable, destinés à couvrir des frais de logement et de voyage. La déduction consiste à ne pas faire payer d'impôt (ou à limiter ce paiement) au contribuable pour les avantages consentis par l'employeur.

Les individus ayant habité une de ces régions, pendant une période d'au moins six mois consécutifs, peuvent obtenir une déduction pour le logement et une déduction pour les voyages pour lesquels ils ont bénéficié d'avantages imposables de la part de leur employeur. Les paramètres pour établir la somme déductible sont : le nombre de jours passés dans une zone nordique, le nombre de jours durant lesquels le contribuable a occupé une habitation dans la zone, l'avantage non imposable pour le logement et la pension, fourni par l'employeur, le coût des voyages défrayé par l'employeur, le coût des voyages pour raisons médicales, et le nombre de personnes dans la maisonnée.

Malgré nos démarches, il a été impossible d'obtenir de Revenu Québec des données précises sur les sommes en cause. Quoi qu'il en soit, nous devons comprendre que les contribuables qui peuvent réclamer ces déductions sont ceux qui ont obtenu de leur employeur des sommes visant à couvrir, en tout ou en partie, leurs frais de voyage et de logement.

7.3.3 Crédit d'impôt pour nouveaux diplômés

Les personnes ayant été diplômées dans les 24 derniers mois et qui travaillent dans une « région ressource éloignée », selon la définition du programme, ont droit à un crédit d'impôt d'un montant maximal de 3000 $. Nous ne savons pas si ce crédit d'impôt a été utilisé dans la région de Schefferville.

7.3.4 Primes aux médecins spécialistes

Les médecins spécialistes reçoivent une rémunération spéciale pour les services qu'ils offrent dans les territoires insuffisamment pourvus de professionnels de la santé, dont fait partie la région de Schefferville. La majoration est de 45 % de la rémunération de base, sans maximum dans le cas de la région de Schefferville.

À cette majoration, s'ajoute une prime de rétention pour les médecins qui demeurent dans les territoires isolés, qui travaillent principalement dans un hôpital situé à plus de 400 kilomètres de celui qui est plus près, entre Montréal ou Québec. Après trois ans, cette prime correspond à 14 % de la rémunération de base du médecin spécialiste, jusqu'à concurrence de 4 390 $ par trimestre et, après six ans, elle correspond à 20 % de la rémunération de base, jusqu'à concurrence de 6 260 $ par trimestre.

Les médecins spécialistes reçoivent également une prime d'isolement, qui représente 13 309 $ par année pour les médecins avec dépendants, soit conjoint ou enfant à charge, et 8 317 $ par année pour les médecins sans dépendants.

De plus, les médecins spécialistes qui vont s'installer dans la région de Schefferville, pour au moins un an, ont droit au remboursement des frais de transport, de déménagement et d'entreposage. Les médecins qui demeurent moins d'un an se voient rembourser les frais de déménagement, au prorata du nombre de mois qu'ils n'ont pas complétés.

Ils reçoivent également le remboursement de frais de sorties, à raison de quatre sorties par année, pour le médecin sans dépendants, et de trois sorties pour le médecin avec dépendants. Les frais sont remboursés jusqu'à concurrence du prix d'un billet d'avion aller-retour de Schefferville à Montréal.

7.3.5 Primes aux médecins omnipraticiens

Les médecins omnipraticiens qui effectuent au moins 75 % de leur pratique dans un ou plusieurs territoires isolés ont droit à une rémunération spéciale pour les services qu'ils fournissent dans les territoires insuffisamment pourvus de professionnels de la santé. Pour la région de Schefferville, cette majoration équivaut, en y incluant la majoration de rétention, à 140 % du salaire de base. Les omnipraticiens qui se rendent dans la région de Schefferville pour une courte durée, par exemple pour remplacer pendant les vacances du médecin régulier, reçoivent 120 % de leur salaire habituel.

Les médecins qui demeurent dans la région pendant au moins dix mois consécutifs reçoivent une prime d'isolement correspondant à 11 727 $ par année pour les omnipraticiens avec dépendants, et à 7 331 $ par année pour les omnipraticiens sans dépendants. Ils bénéficient, grosso modo, des mêmes conditions que les médecins spécialistes en ce qui concerne les frais de déménagement et les sorties de la région.

7.3.6 Primes aux infirmières

Les infirmières qui travaillent dans un établissement nordique tel que le dispensaire de Schefferville ou le CLSC de Kawawachikamach recevaient une prime annuelle d'isolement de 11 874 $ en 2011. Selon la convention collective en vigueur, cette prime est de 11 993 $ en 2012, et sera de 12 203 $ en 2013 et de 12 447 $ en 2014.

Elles bénéficient, grosso modo, des mêmes conditions que les médecins en ce qui concerne les frais de déménagement, mais elles ne sont pas remboursées pour des sorties de la région.

Les infirmières employées dans des établissements non nordiques peuvent obtenir un congé sans solde de leur employeur pour aller travailler dans un établissement nordique, comme le dispensaire de Schefferville ou le CLSC de Kawawachikamach, si elles le désirent. Pendant ce congé sans solde, leur ancienneté et leur expérience sont reconnues et elles continuent de recevoir la rémunération équivalente à leurs journées de congé annuelles.

7.3.7 Primes aux enseignants

Les enseignantes ou enseignants qui se déplacent pour venir travailler dans la région de Schefferville reçoivent une prime d'isolement annuelle de 11 727 $ pour ceux qui ont des dépendants ou de 7 314 $ pour ceux qui n'en ont pas.

Ils bénéficient, grosso modo, des mêmes conditions que les médecins et les infirmières en ce qui concerne les frais de déménagement. Ils ont droit au remboursement des frais occasionnés par trois sorties de la région, pour eux-mêmes et leurs dépendants. Ils bénéficient de logements dont le loyer est réduit.

7.3.8 Primes aux policiers de la Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec défraie les coûts de déménagement et les frais liés à la recherche de logement des employés qui viennent travailler dans la région de Schefferville. De plus, les policiers reçoivent une prime salariale variant entre 10 et 50 % par 24 heures passées en région éloignée, ce qui est applicable dans la région de Schefferville.

Ces primes ne s'appliquent qu'aux personnes qui se déplacent pour aller travailler dans la région de Schefferville. Les personnes embauchées localement ne peuvent profiter de ces primes, et ce, même si elles occupent un poste similaire.

7.4 Mesures spécifiques

7.4.1 Tarifs d'électricité

La région de Schefferville est alimentée en électricité par la centrale Menihek, située au Labrador. Cette centrale avait été construite sur la rivière Ashuanipi par la Compagnie minière IOC du Canada, dans les années 1950, afin de desservir aussi bien les opérations minières que la ville de Schefferville. Hydro-Québec a fait l'acquisition de la partie québécoise des installations en novembre 2007. Depuis, elle a pris en charge l'alimentation électrique de la région de Schefferville.

Au moment de l'acquisition, les tarifs en vigueur étaient inférieurs aux tarifs réguliers d'Hydro-Québec. La société d'État a donc imposé aux abonnés des hausses graduelles de tarifs, ce qu'elle a appelé des tarifs de transition. Ces hausses prévues s'échelonnent de 2008 à 2015. En 2015, c'est-à-dire au moment où les tarifs auront atteint le niveau souhaité par Hydro-Québec, les tarifs résidentiels auront augmenté de 60 %, par rapport à 2008, tandis que les tarifs pour les commerces auront augmenté de 40 %. D'ici à 2015, les abonnés d'Hydro-Québec de la région de Schefferville bénéficieraient de tarifs réduits.

7.4.2 Loyers et avantages connexes

Plusieurs employés de l'administration publique et des établissements privés de la ville de Schefferville n'ont pas de loyer à payer, puisque le logement est fourni par leur employeur. En règle générale, ils doivent cependant payer les services afférents au logement, comme l'électricité, le téléphone, et ainsi de suite. Certains établissements privés offrent aussi le couvert. La Ville de Schefferville offre également certains avantages de même nature à ses employés, ainsi que des passages de train gratuits à ses employés retraités.

7.4.3 Aide alimentaire

Comme nous l'avons vu antérieurement (section 3), le Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John finance, deux fois l'an, une chasse communautaire, à l'occasion de laquelle chaque maisonnée reçoit un caribou. Il fournit, de plus, des petits déjeuners aux écoliers.

Enfin le Programme d'aide à la chasse, à la pêche et au piégeage, pour les Naskapis du Québec, a été mis en place, conformément aux dispositions de la Convention du Nord-Est québécois signée en 1978. Ce programme, qui disposait d'un budget de 197 000 $ en 2010-2011, n'a pas été conçu comme une mesure de réduction du coût de la vie, mais plutôt comme une mesure visant à perpétuer les activités coutumières. Même s'il permet d'obtenir de la nourriture en dehors des circuits commerciaux, ce programme sert en fait à payer les chasseurs. Par conséquent, il doit être considéré comme un programme de soutien au revenu, et non comme un programme de réduction du coût de la vie.

7.5 Conclusion

L'inventaire des programmes et des mesures de réduction du coût de la vie est relativement modeste, si nous le comparons à celui qui a été réalisé dans le Nunavik. Il est probablement incomplet. De plus, nous ne sommes pas parvenus à obtenir des informations chiffrées qui nous auraient permis d'en évaluer l'impact sur l'économie des ménages de la région de Schefferville. Cela ne nous empêche pas d'en analyser les caractéristiques générales, au regard des observations et des conclusions que nous connaissons déjà. Nous repérons en effet trois caractéristiques principales.

La première caractéristique repérée est la cohérence de plusieurs d'entre elles. La plupart des mesures touchent les conditions de travail; elles viseraient à attirer du personnel qualifié en offrant des rémunérations majorées, ainsi que des compensations pour la vie chère et pour l'éloignement. Elles sont payées par les employeurs au personnel embauché à l'extérieur pour venir travailler dans la région de Schefferville. Ce sont les mêmes employés qui bénéficient ensuite des déductions fiscales fédérales et provinciales. Les agences fiscales considèrent en effet comme du revenu tous ces avantages : les primes salariales aussi bien que les frais relatifs aux voyages, au déménagement et au logement. Elles sont néanmoins tenues d'accorder des déductions correspondantes qui ont été consenties par le législateur. En somme, il s'agit d'un régime cohérent, dans lequel les avantages consentis par les employeurs ne sont pas annulés par la fiscalité, mais reconnus et confirmés par elle.

Contrairement à ce que peut suggérer l'inventaire des mesures, ce régime n'est pas seulement avantageux pour le personnel de la fonction publique, comme les médecins, les infirmières, les enseignants et les policiers. Si ces cas sont connus de manière détaillée, c'est qu'ils sont régis par des normes qui se trouvent enchâssées dans des conventions collectives et des décrets ministériels. Mais il en existe d'autres. En fait, l'enquête budgétaire montre que des avantages de même nature sont également offerts par les employeurs privés, les commerces de détail, les entreprises de construction, et ainsi de suite. Nous avons vu, par exemple, que presque tous les ménages rencontrés à Schefferville disposaient d'un loyer fourni gratuitement. Les employés qui bénéficient de compensations semblables peuvent, par conséquent, réclamer les déductions applicables.

La deuxième caractéristique, révélée par l'inventaire des mesures de réduction du coût de la vie, est que la plupart d'entre elles ne touchent pas les ménages autochtones de Matimekush et de Kawawachikamach. En effet, les mesures portant sur la rémunération, les frais de voyage et leurs impacts fiscaux ne s'appliquent, en règle générale, qu'aux personnes embauchées à l'extérieur de la région de Schefferville. Cette caractéristique illustre, une nouvelle fois, la coexistence de réalités sociales très différentes, réalités que nous avions d'abord perçues à l'étude du portrait général de la région, et que nous avons ensuite approfondies en examinant les résultats de l'enquête budgétaire et les impacts budgétaires des coûts de transport.

Deux mesures touchent cependant les collectivités autochtones, en plus de toucher plusieurs ménages résidants de Schefferville : la subvention au transport ferroviaire et les tarifs d'électricité. Les ménages que nous avons rencontrés lors de l'enquête budgétaire affichaient presque tous une caractéristique commune : ils étaient des utilisateurs du train. Cela ne saurait étonner si on considère les 17 000 passagers qui fréquentent annuellement les wagons de Transport Ferroviaire Tshiuetin inc. La poursuite des opérations ferroviaires, grâce à la création de l'entreprise, propriété des Premières Nations, revêt une importance névralgique pour toute l'agglomération. Pour la population autochtone, qui bénéficie d'un tarif préférentiel, il s'agit du seul moyen abordable de rallier le Sud du Québec. Nous avons mentionné que nous n'avions pas pu savoir si la subvention touchée dans le passé par Transport Ferroviaire Tshiuetin inc. avait été renouvelée ni si elle pouvait être renouvelée dans l'avenir, ni si le programme fédéral appuyant le transport ferroviaire en régions éloignées avait lui-même été renouvelé. Il est possible de croire que l'abolition ou la diminution de cette subvention pourrait porter un dur coup à la situation financière de l'entreprise, à moins que la relance de l'exploitation minière n'accroisse soudainement la rentabilité de ses opérations. Il s'agit d'un sujet d'inquiétude.

Tous les ménages autochtones, et la plupart des ménages non autochtones rencontrés lors de l'enquête budgétaire payaient une facture d'électricité. Il s'agit, selon Hydro-Québec, d'un tarif préférentiel que la société d'État a été plus ou moins contrainte d'accorder, lors de l'acquisition récente des installations électriques. Ce tarif fait l'objet d'une augmentation annuelle, jusqu'à ce que celui-ci ait rejoint le tarif régulier en 2015. Pour les ménages de Schefferville, cela ne représenterait pas un problème important, car tous ceux que nous avons rencontrés n'avaient pas de loyer à payer. Il en va cependant tout autrement pour les ménages autochtones.

Nous avons exclu de l'inventaire des mesures de réduction du coût de la vie le logement social dont bénéficient les membres des Premières Nations. En effet, il ne s'agit pas de mesures spécifiques à la région de Schefferville, mais de mesures pancanadiennes découlant de la Loi sur les Indiens. Néanmoins, nous devons nous y arrêter un moment. Ce régime permet aux conseils de bande d'offrir à leurs membres un logement dont le loyer est subventionné. À Matimekush-Lac John et à Kawawachikamach comme ailleurs au Canada, les loyers sont relativement bas et ils varient peu suivant les caractéristiques des ménages. Cette situation permet aux ménages de consacrer à d'autres besoins les sommes qui ne sont pas consacrées au logement. Toutefois, la charge que représente l'électricité est plus élevée que les loyers eux-mêmes. Lors de l'enquête budgétaire, l'électricité coûtait aux ménages autochtones une fois et demie le loyer lui-même. Et le tarif de l'électricité doit encore augmenter : le rabais, fixé au moment de notre étude à 60 % pour les immeubles résidentiels, diminuera de 15 % par année, pour s'éteindre en 2014. Si nos calculs sont bons, l'électricité pourrait alors coûter plus de trois fois le loyer lui-même. Le choc tarifaire devrait fortement ébranler l'équilibre précaire des ménages qui parviennent à peine à boucler leur budget; pour les autres, pour les ménages les plus démunis, il pourrait bien s'agir d'une catastrophe.

En bref, la réduction du tarif de l'énergie électrique, qui trouve sa place formellement dans l'inventaire des mesures de réduction du coût de la vie, devra en être exclue sous peu. Non seulement le tarif ne sera-t-il plus réduit, mais encore, il aura fait augmenter le coût de la vie dans la région de Schefferville.

La troisième caractéristique révélée par l'inventaire des mesures de réduction du coût de la vie est que certaines des mesures mentionnées ne fonctionnent tout simplement pas, et que d'autres mesures, qui existent ailleurs et qui pourraient fonctionner, sont laissées de côté.

Le programme de réduction des tarifs aériens du ministère des Transports du Québec ne fonctionne pas dans la région de Schefferville. Le prix du billet d'avion est tel qu'il faut avoir des liquidités non négligeables, ou encore, des outils de crédit, pour se l'offrir et attendre le remboursement. Puisqu'un billet aller simple de Schefferville à Sept-Îles se vend, disons, 600 $, l'usager obtiendra un remboursement de 200 $. Il lui en coûtera donc 400 $, et il lui aura fallu débourser la somme totale en attendant le remboursement. En utilisant ces 400 $ pour voyager en train, il peut effectuer trois voyages vers Sept-Îles, l'aller et le retour compris. Si ce programme ne fonctionne pas, c'est qu'il est mal adapté à la réalité de la région de Schefferville, où les ménages n'ont tout simplement pas les moyens de faire face à de pareilles contraintes. Il ne nous a pas échappé qu'aucun des ménages rencontrés lors de l'enquête budgétaire ne déclarait de dépenses pour des voyages en avion; par contre, tous avaient un budget pour les voyages en train. La rationalité économique est parfois forcée par les contraintes; elle est parfois inspirée par un calcul élémentaire.

L'inventaire ne comprenait pas des programmes ni des mesures qui existent ailleurs et qui pourraient peut-être fonctionner dans la région de Schefferville; il ne comprenait pas non plus d'autres programmes et mesures de nature universelle qui pourraient avoir une influence majeure s'ils étaient bonifiés. Nous terminerons cette conclusion avec un aperçu de ces programmes, car ils inspireront la formulation de recommandations.

Le programme fédéral Nutrition Nord Canada doit être pleinement opérationnel le premier octobre 2012. Ce programme a pour objectif de « s'assurer que les Canadiens qui habitent dans des collectivités isolées du Nord ont davantage accès à des aliments périssables nutritifs ». Il offre des subventions directement aux détaillants et aux fournisseurs, en fonction des quantités transigées. Les taux de subvention varient selon deux listes de produits admissibles, classés en fonction de leur valeur nutritive et de leur durée de conservation. Au nord de Schefferville, la région du Nunavik est couverte par le programme, puisqu'elle est considérée comme « isolée ». Au sud de Schefferville, les collectivités de la Basse-Côte-Nord, Chevery, La Romaine, Harrington Harbour, La Tabatière et Saint-Augustin, sont admissibles à une contribution pour les mois pendant lesquels le N/M Nordik Express n'offre plus ses services de cabotage, en général, de janvier à mars. Entre les deux, la région de Schefferville n'est pas admissible : le lien ferroviaire fait d'elle une région qui ne serait pas isolée, au sens où l'entend Nutrition Nord Canada.

Nous ne connaissons pas encore les impacts exacts qu'aura le programme Nutrition Nord Canada sur les prix à la consommation. Une étude de suivi est actuellement en cours au Nunavik, à la demande de l'Administration régionale Kativik. Par contre, nous avons une bonne idée de l'impact de l'approvisionnement des localités de la Basse-Côte-Nord par le Nordik Express. Opéré par Relais Nordik, une filiale du Groupe Desgagnés, le navire de 69 mètres a une capacité de 268 passagers, de 60 conteneurs de 20 pieds et un espace de cargaison de 282 mètres carrés. Il devait être remplacé en 2011 par le Bella Desgagnés, un navire qui était en construction en Croatie, qui devait offrir le double de la capacité de transport de marchandises et 70 % de plus de capacité pour le transport des passagers, par rapport au Nordik Express. L'étude que nous avons menée en 2006 indique des écarts entre La Romaine et la ville de Québec moindres que ceux que nous trouvons aujourd'hui entre Schefferville et la ville de Québec (tableaux 4.1 et 4.6). Nous ne connaissons pas le support financier qui est offert, pour les opérations du Nordik Express, par le gouvernement du Québec. Si ce support financier existe pour réduire le coût de la vie des résidents de la Basse-Côte-Nord, il serait légitime qu'un support semblable soit offert pour réduire le coût de la vie des résidents de la région de Schefferville, où le coût des produits alimentaires, des produits de soins personnels et des produits d'entretien ménager semble encore plus élevé.

Comme nous l'avons mentionné en ce qui concerne le logement social des Premières Nations, nous avons exclu de l'inventaire les mesures pancanadiennes découlant de la Loi sur les Indiens, et qui ne sont pas spécifiques à la région de Schefferville. Ainsi, nous n'avons pas spécifiquement étudié l'impact du régime d'exemption d'impôt et de taxe applicable aux membres des Premières Nations. Au cours de cette recherche, nous avons compulsé de multiples données concernant ce sujet, par exemple sur les pratiques des consommateurs et des commerçants, dans la région et à l'extérieur de la région, sur les produits taxables offerts dans les commerces, et ainsi de suite. Mais nous avons finalement choisi de ne pas consacrer de section particulière à ce régime. Dans le travail de comparaison que nous avions à réaliser, la complexité introduite aurait été si importante que les résultats auraient eu une validité discutable et les conclusions qui en auraient découlé n'auraient pas été probantes. En toute rigueur, nous ne pouvons tirer aucune conclusion originale au sujet de ce régime. Cependant, les observations et les entretiens que nous avons réalisés indiquent, hors de tout doute, que ce régime est effectivement appliqué sur une base quotidienne, tant par les consommateurs que par les commerçants, dans la région de Schefferville aussi bien que dans la région de Sept-Îles. Dans le contexte de la région de Schefferville, ce régime contribue à réduire les écarts de prix à la consommation.

Nous avons enfin exclu de l'inventaire les programmes de portée universelle qui s'appliquent aux autochtones comme à tous les citoyens du Québec ou du Canada. Il s'agit de programmes que nous avons rencontrés au passage : l'assurance emploi, les allocations de formation, la pension de vieillesse, le régime des rentes, les prestations aux familles avec enfants et l'aide sociale (section 5). Ces programmes de prestations soutiennent la capacité de consommation des ménages. Mais les barèmes déterminant les prestations elles-mêmes sont établis suivant des standards nationaux. Par conséquent, les prestations ne sont pas majorées lorsque les prix à la consommation sont plus élevés. Autrement dit, le pouvoir d'achat lié à ces prestations se trouve diminué dans une région comme celle de Schefferville où, comme nous l'avons vu, les produits alimentaires coûtent 64 % plus cher que les mêmes produits dans la région de Sept-Îles.

Les programmes et les mesures susceptibles de contribuer à réduire le coût de la vie dans la région de Schefferville sont peu nombreux. Les plus efficaces semblent destinés aux employés embauchés de l'extérieur : ils bénéficient d'avantages pécuniaires et de compensations diverses, que confirme le régime fiscal. Les autres semblent peu efficaces et présentent des incohérences : ainsi, la hausse des tarifs d'électricité annule les efforts des conseils de bande pour maintenir le loyer abordable. L'accroissement des arrérages au cours des prochaines années, loyers ou factures d'électricité impayés, pourrait être le baromètre d'une dégradation de la situation.

Cet inventaire confirme les conclusions précédentes. Il démontre, une fois de plus, que des conditions socioéconomiques nettement inégales distinguent les collectivités de la région de Schefferville.

8. Recommandations

8.1 Observations

Cette étude a montré que les réalités démographiques, socioéconomiques, administratives et politiques des trois localités se distinguent nettement les unes des autres. Les ménages présentent des caractéristiques contrastées, selon qu'ils sont nés ou non sur la terre qu'ils habitent.

Elle a montré que les écarts de prix à la consommation sont très importants entre la région de Schefferville et l'extérieur de la région, peu importe la catégorie de produits observés : les prix à Schefferville sont significativement plus élevés que dans la région de Sept-Îles. Ils seraient même comparables à ceux du Nunavik, malgré des modalités de transport tout à fait différentes dans les deux régions.

En cherchant à évaluer la part du transport dans les écarts de prix, nous sommes parvenus aux conclusions suivantes : que le transport compte pour 9 à 32 % dans les frais de gestion des établissements publics, et que ces proportions sont toutes sous-estimées; que le transport explique au moins 30 % des écarts des prix à la consommation entre Sept-Îles et Schefferville.

L'étude a montré que ces écarts de prix n'ont pas le même impact dans le budget familial, selon le type de ménages concernés. Ces écarts changent, somme toute, peu de choses pour les ménages les plus favorisés; mais pour les ménages dont les revenus sont les moins élevés, ces écarts représentent la différence entre un budget équilibré et déficitaire. Ces ménages aux revenus les plus limités sont les ménages autochtones.

Enfin, l'étude a montré que les mesures de réduction du coût de la vie pouvaient être classifiées en deux groupes. Le premier groupe s'adresse aux employés recrutés à l'extérieur. Ils jouissent d'un bouquet de compensations offert par l'employeur et confirmé par le régime fiscal. Il semble cohérent et efficace. Il ne touche pratiquement pas les ménages autochtones. Le second groupe s'adresse indistinctement à la population résidante : rabais pour les voyages en train et en avion, rabais des tarifs de l'énergie électrique. Il se présente comme un ensemble morcelé. Lorsqu'il est analysé en considérant les programmes universels applicables aux ménages autochtones et aux ménages canadiens, cet ensemble apparaît globalement inefficace. Il présente même des mesures qui se neutralisent entre elles.

Les recommandations qui suivent sont fondées sur ces résultats. Elles ont été entérinées par le comité technique à sa réunion du 27 août 2012.

8.2 Orientations

En considérant toutes les conclusions auxquelles nous sommes parvenus, nous orienterons nos recommandations de façon à :

8.2.1 Proposer des interventions susceptibles de minimiser, en général, les écarts de prix à la consommation observés entre la région de Schefferville et Sept-Îles;

8.2.2 Proposer des interventions susceptibles de minimiser, en général, les écarts de prix à la consommation qui seraient dus directement ou indirectement aux coûts de transport;

8.2.3 Proposer des interventions susceptibles de soulager le fardeau financier des ménages de la région de Schefferville les plus affectés par les écarts de prix à la consommation et par les coûts de transport;

8.2.4 Proposer des interventions susceptibles d'améliorer la cohérence des programmes et des mesures actuellement en vigueur, ainsi que leur efficacité, en vue de réduire le coût de la vie dans la région de Schefferville.

8.3 Recommandations

Ainsi, afin de minimiser les écarts des prix à la consommation et l'impact des coûts de transport dans les prix à la consommation, nous recommandons :

8.3.1 Que soit créée une enveloppe budgétaire substantielle destinée à contrer les écarts des prix à la consommation dans la région de Schefferville;

8.3.2 Que soit créé un comité tripartite, paritaire et permanent, composé de représentants de la Ville de Schefferville, du Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John et du Conseil de la Nation Naskapi de Kawawachikamach, avec le mandat de présider à la distribution de l'enveloppe budgétaire destinée à contrer les écarts des prix à la consommation;

8.3.3 Que ce comité ait la responsabilité de définir et de mettre en œuvre des mesures régionales de réduction du coût de la vie qui répondent à des besoins communs;

8.3.4 Qu'une partie de l'enveloppe budgétaire créée soit distribuée, selon un principe d'équité, entre les collectivités locales, afin que ces dernières définissent et mettent en œuvre des mesures locales de réduction du coût de la vie qui répondent à leurs besoins spécifiques;

8.3.5 Que la région de Schefferville soit immédiatement déclarée admissible au programme Nutrition Nord Canada;

8.3.6 Qu'une subvention fédérale pour soutenir les opérations et le développement du transport ferroviaire soit accordée pour une période prolongée et prévisible;

8.3.7 Que l'industrie ferroviaire de propriété régionale ait un droit de préemption sur tout nouveau développement du transport ferroviaire touchant la région de Schefferville, y compris celui qui pourrait se faire dans le cadre des projets d'exploitation minière.

De plus, afin de soulager les ménages les plus affectés par les écarts de prix à la consommation, nous recommandons :

8.3.8 Que soit créé un paiement de transfert, au bénéfice des résidents de la région de Schefferville, qui permette d'aider les ménages à faire face aux écarts de prix à la consommation; ce transfert pourrait prendre la forme d'un crédit d'impôt;

8.3.9 Que ce paiement de transfert ou crédit d'impôt soit substantiel, c'est-à-dire qu'il soit suffisant pour que tout ménage puisse subvenir décemment à ses besoins de base, malgré les écarts de prix à la consommation;

8.3.10 Que ce paiement de transfert ou crédit d'impôt soit régressif, c'est-à-dire qu'il diminue lorsque le revenu du contribuable augmente;

8.3.11 Que, le cas échéant, ce crédit d'impôt soit remboursable, c'est-à-dire qu'il donne droit à un remboursement en espèces, même si le contribuable n'a pas à payer d'impôt.

Enfin, pour améliorer la cohérence et l'efficacité des mesures existantes, nous recommandons :

8.3.12 Que tous les barèmes servant au calcul des prestations aux particuliers, en vertu des programmes sociaux, soient modifiés pour refléter l'écart des prix à la consommation entre la région de Schefferville et la région de la ville de Québec;

8.3.13 Que l'augmentation des tarifs de l'énergie électrique, imposée graduellement aux abonnés de la région de Schefferville depuis l'acquisition par Hydro-Québec des installations desservant la région, soit immédiatement annulée;

8.3.14 Que des tarifs préférentiels pour l'énergie électrique soient immédiatement adoptés, en tenant compte de la situation financière des abonnés de la région de Schefferville.

9. Références

9.1 Documents

Administration régionale Kativik et Société Makivik, 2010. Réduction du coût de la vie au Nunavik, Rapport du Groupe de travail, présenté au gouvernement du Québec, à l'Administration régionale Kativik et à la Société Makivik (proposition de l'ARK et de la Société Makivik au projet de rapport soumis par le Québec, le 15 septembre 2010), dans Société Makivik et Administration régionale Kativik, 2010. *Plan Nunavik*. Position Paper Tabled by Nunavik Inuit in the Context of the Plan Nord. Nunavik Inuit and the Nunavik Region: Past, Present and Future. S.l., annexe 5, 53 p.

Affaires indiennes et du Nord Canada, 1999. *Vous voulez savoir. Les programmes et les services fédéraux destinés aux Indiens inscrits*, 30 p. http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/ywtk_1100100028565_fra.pdf.

Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire, Québec, 2009. *Rapport financier de la municipalité de Schefferville,* exercice terminé le 31 décembre (mimeo), 51 p.

Agence du revenu du Canada. *Déductions pour les habitants de régions éloignées*, 4 p. http://www.cra-arc.gc.ca/F/pbg/tf/t2222/t2222-11f.pdf.

Agence du revenu du Canada. *Déductions pour les habitants de régions éloignées – Endroits situés dans les zones visées par le règlement*, 6 p. http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tg/t4039/t4039-10b.pdf.

Agence du revenu du Canada, 2006. *Politique administrative sur la TPS/TVH – Application de la TPS/TVH aux Indiens*, 10 p. http://publications.gc.ca/collections/Collection/R2-334-2004F.pdf.

BDL Conseillers en administration inc., 2007. *Impact du coût de transport sur certains biens de consommation vendus au Nunavik* (mimeo), 104 p. + annexes.

Bernard, N. (sous la dir. de G. Duhaime), 2006a. *Indices comparatifs des prix du Nunavik 2006*, Québec, Université Laval (Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée), 66 p. http://www.nunivaat.org/TableViewer.aspx?U=http://www.chaireconditionautochtone.fss.ulaval/ca/documents/PDF/136.pdf.

Bernard, N. (sous la dir. de G. Duhaime), 2006b. *Indices comparatifs des prix du Nunavik 2006, complément d'étude, Îles-de-la-Madeleine, Jamésie et Basse-Côte-Nord,* Québec, Université Laval (Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée), 33 p. Disponible à http://www.nunivaat.org/TableViewer.aspx?U=http://www.chaireconditionautochtone.fss.ulaval.ca/documents/PDF/138.pdf.

Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones, 2011. *Entente intervenue entre, d'une part, le comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones et, d'autre part, la Centrale des syndicats du Québec pour le compte des syndicats d'enseignantes et d'enseignants qu'elle représente*, 281 p. Disponible à http://www.fse.qc.net/conventions-collectives-et-autres-droits/conventions-collectives/nationale/index.html.

Duhaime, G. et A. Caron, 2012. *Indices comparatifs des prix du Nunavik 2011,* Québec, Université Laval (Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée), 44 p.

Émond, M. et B. Rainville pour l'ACEF de la Mauricie, 1992. *Projet d'intervention budgétaire. Opitciwan : prise 1* (mimeo), 18 p.

Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec, 2011. *Convention collective mars 2011 – mars 2015*, 248 p. Disponible à http://www.fiqsante.qc.ca/documents_publications/documents/cc_fiq-cpnss_20-mars-2011-au-31-mars-2015_fra.pdf.

Hydro-Québec, 2011. *Grille des tarifs d'électricité*, 6 p. http://www.hydroquebec.com/publications/fr/tarifs/pdf/grille_tarifaire.pdf.

Les Services Naskapi Adoschaouna. *Transport entre Sept-Îles et Schefferville* (mimeo), 1 p.

Ministère de la Justice, 2010. Codification, *Loi sur les Indiens*, chapitres 1-5, 67 p. http://lois-laws.justice.gc.ca/PDF/I-5.pdf.

Naskapi Developement Corporation, 2009. *Non-Consolidated Financial Statements of Naskapi Development Corporation* (mimeo), 21 p.

Naskapi Management Services, 2009. *Financial Statements of Naskapi Management Services Inc.* (mimeo), 14 p.

Naskapi Nation of Kawawachikamach, 2011a. *Annual Report 2009-10* (mimeo).

Naskapi Nation of Kawawachikamach, 2011b. *Combined Financial Statements of Naskapi Nation of Kawawachikamach, Year Ended March 31, 2011* (mimeo), 56 p.

Nation Naskapi de Kawawachikamach, 2007. *Mémoire présenté à la Régie de l'énergie. Demande adressée par Hydro-Québec Distribution à la Régie de l'énergie relative à l'établissement des tarifs d'électricité applicables au réseau autonome de Schefferville. Nation Naskapi de Kawawachikamach* (mimeo), 3 p. http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3617-06/Memoires3617/C13_NNKawawachikamach_Memoire_3617_5mars07.pdf.

Quebec North Shore and Labrador Railway, 2005. *General freight revenues by type* (mimeo), 1 p.

Quebec North Shore and Labrador Railway Company, 2011. *Local and joint freight tariff of rates on various commodities carload applying between stations on the Quebec North Shore and Labrador Railway Company* (mimeo), 18 p.

Régie de l'assurance maladie du Québec, 2006a. *Manuel des omnipraticiens*, brochure nº 1 (nº 104), 14 p. + annexes. http ://ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/manuels/104/000_complet_entente_omni.pdf.

Régie de l'assurance maladie du Québec, 2006b. *Manuel des spécialistes*, brochure nº 1 (nº 154), 14 p. + annexes. http://ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/manuels/154/000_complet_acc_cadre_spec.pdf.

Secrétariat aux Affaires autochtones, 2011. *Déboursés, aides et dépenses destinés aux Autochtones pour l'année 2009-2010*, 252 p. http://www.autochtones.gouv.qc.ca/publications_documentation/publications/debourses-2009-2010/debourses-2009-2010.pdf.

Société Makivik et Administration régionale Kativik, 2010. *Plan Nunavik. Position Paper Tabled by Nunavik Inuit in the Context of the Plan Nord. Nunavik Inuit and the Nunavik Region: Past, Present and Future*. S.l., 95 p. + annexes.

Statistics Canada, 2012. *Schefferville, Quebec (Code 2497040) and Quebec (Code 24) (table). Census Profile. 2011 Census*, Statistics Canada Catalogue nº 98-316-XWE. Ottawa. Released February 8, 2012. http://www12.statcan.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=E; consulté le 15 février 2012 par Nunivaat.org.

Statistics Canada, 2012. *Matimekush, Quebec (Code 2497808) and Quebec (Code 24) (table). Census Profile. 2011 Census*, Statistics Canada Catalogue nº 98-316-XWE. Ottawa. Released Frebruary 8, 2012. http://www12.statcan.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=E; consulté le 15 février 2012 par Nunivaat.org.

Statistics Canada, 2012. *Kawawachikamach, Quebec (Code 2497806) and Quebec (Code 24) (table). Census Profile. 2011 Census*, Statistics Canada Catalogue nº 98-316-XWE. Ottawa. Released Frebruary 8, 2012. http://www12.statcan.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=E; consulté le 15 février 2012 par Nunivaat.org.

Statistics Canada, 2007. *Schefferville, Quebec (Code 2497040) and Quebec (Code 24) (table). 2006 Community Profiles. 2006 Census*, Statistics Canada Catalogue nº 92-591-XWE. Ottawa. Released March 13, 2007. http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=E; consulté le 15 février 2012 par Nunivaat.org.

Statistics Canada, 2007. *Matimekush, Quebec (Code 2497808) and Quebec (Code 24) (table). 2006 Community Profiles. 2006 Census*, Statistics Canada Catalogue nº 92-591-XWE. Ottawa. Released March 13, 2007. http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=E; consulté le 15 février 2012 par Nunivaat.org.

Statistics Canada, 2007. *Kawawachikamach, Quebec (Code 2497806) and Quebec (Code 24) (table). 2006 Community Profiles. 2006 Census*, Statistics Canada Catalogue nº 92-591-XWE. Ottawa. Released March 13, 2007. http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=E; consulté le 15 février 2012 par Nunivaat.org.

Tshiuetin Transportation Inc., 2011. *Statistiques de transport de marchandises Sept-Îles – Schefferville* (mimeo), 1 p.

Ville de Schefferville, 2010. *Cueillette de données relatives à l'entente intercommunautaire concernant l'ouverture et l'exploitation du nouveau dépôt en tranchée, exercice financier 2011* (mimeo), 18 p.

9.2 Sites Internet

http://recrutement-suretequebec.gouv.ca/conditions-travail-specifiques-sq.jsp

http://www.arc.gc.ca/tpstvhtech

http://www.groupedesgagnes.com/fr/home/1.aspx

http://www.krg.ca/fr/mesures-de-reduction-du-cout-de-la-vie

http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/ministere/ministere/programmes_aide/transport_aerien/prog_reduction_tarifs_aeriens

http://www.nutritionnordcanada.ca/isr/index-fra.asp

http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2010/04/12/002-navire-basse-cote-nord.shtml

http://www.revenuquebec.ca/documents/fr/formulaires/tp/tp-350.1(2012-02)d8.pdf

http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/credits/credits/credits_reduisant/nouv_diplome/

http://www.tc.gc.ca/fra/services-generaux/sem-rapports-865.htm

http://www.tc.gc.ca/fra/services-generaux/svc-verifications-827.htm#annexec

http://www.tshiuetin.net/index_fr.html

http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=E; consulté le 15 février 2012 par Nunivaat.org

http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=E; consulté le 15 février 2012 par Nunivaat.org

http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=E; consulté le 15 février 2012 par Nunivaat.org

http://www12.statcan.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=E; consulté le 15 février 2012 par Nunivaat.org

http://www12.statcan.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=E; consulté le 15 février 2012 par Nunivaat.org

http://www12.statcan.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=E; consulté le 15 février 2012 par Nunivaat.org

https://booking.sita.aero/asp/asp/airinuit

10. Liste des principaux organismes et personnes consultés

10.1 Kawawachikamach

Société de développement des Naskapis
- Abraham Chemaganish
- Theresa Chemaganish
- Johnny Mameanskum

Manikin

10.2 Matimekush

Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John
- David André
- Caroline Gabriel
- Marc Jean-Pierre
- Vicky Lavoie
- Angèle McKenzie
- Réal McKenzie

10.3 Montréal

Association en alimentation du Québec
- Ginette Desjardins

Atmacinta
- Zoe Apostolakis
- Robert Prévost
- Paul Renzoni

10.4 Québec

Hydro-Québec
- Geneviève Cloutier

IGA Deschênes

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- David St-Pierre

Ministère des Transports du Québec
- Christian Therrien
- Pierre-Antoine Morin
- Marie-Pierre Ouellon

Secrétariat aux Affaires autochtones

Société de développement des Naskapis
- Linda Poitras

Super C Neufchâtel

10.5 Sept-Îles

Ferro Automobiles

Gagnon Frères

IGA Extra

Maxi

Meubles Perrée

Presto

Transport Cabano Kingsway Inc.

Transport Ferroviaire Tshiuetin Inc.
- Éric Tremblay
- Ronald Fournier

Vigneault Automobiles Inc.

Walmart

10.6 Ville de Schefferville

Comptoir d'alimentation Porlier

Northern Store

Ville de Schefferville
- Marcella Beaudoin
- France Pineault

11. Annexes

Carte 1

CHEMIN DE FER DE SEPT-ÎLES À SCHEFFERVILLE, 2012

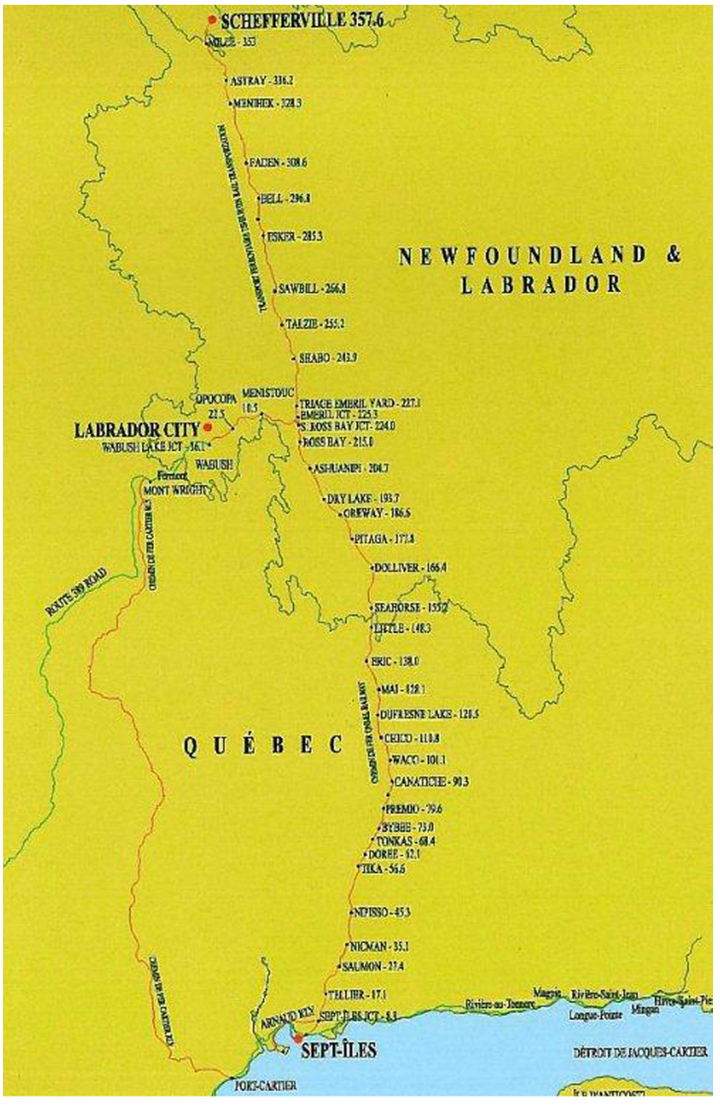

Source
http://www.tshiuetin.net/index_fr.html, consulté le 16 février 2012

Carte 2

OPÉRATEURS DE TRANSPORT FERROVIAIRE, CHEMIN DE FER DE SEPT-ÎLES À SCHEFFERVILLE, 2012

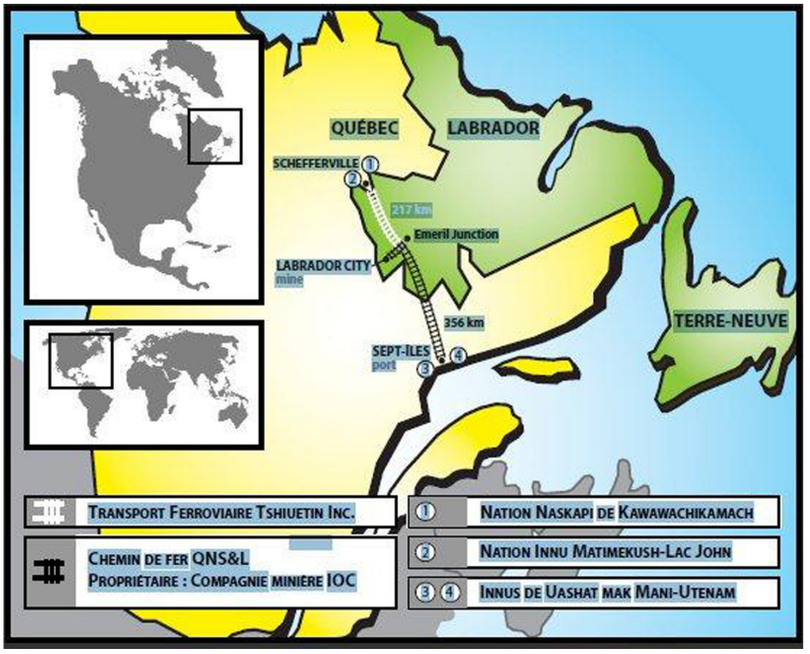

Source
http://www.tshiuetin.net/index_fr.html, consulté le 16 février 2012

Tableau 3.1

INDICATEURS SOCIOÉCONOMIQUES
VILLE DE SCHEFFERVILLE, MATIMEKUSH, KAWAWACHIKAMACH ET ENSEMBLE DU QUÉBEC, 2006 ET AUTRES ANNÉES SÉLECTIONNÉES
N, % ET $

Indicateurs principaux Indicateurs secondaires	Schefferville	Matimekush	Kawawachikamach	Québec
Population				
Population en 2011 (N)	213,00	540,00	586,00	7 903 001,00
Population en 2006 (N)	202,00	528,00	569,00	7 546 131,00
Changement entre 2006 et 2011 (%)	5,40	2,30	3,00	4,70
Population en 2001 (N)	240,00	449,00	540,00	7 237 479,00
Changement entre 2001 et 2006 (%)	-15,80	17,60	5,40	4,30
Âge médian de la population (N)	39,20	26,60	20,90	41,00
Population agée de 15 ans et plus (%)	78,00	69,50	64,00	83,40
Population active (%) *	77,50	60,40	57,90	69,10
Population autochtone (%)	45,00	93,40	99,10	1,40
Rapport de dépendance **	0,33	0,70	0,73	0,45
Taux de féminité ***	0,45	0,53	0,50	0,51
Logements privés				
Logements privés en 2011 (N)	178,00	200,00	169,00	3 685 926,00
Logements privés, occupés par des résidents en 2011 (%)	61,80	84,50	88,20	92,10
Logements nécessitant des réparations majeures (%)	26,30	33,30	61,50	7,70
Logements avec plus d'une personne par chambre (%)	0,00	9,10	7,70	1,00
Logements construits avant 1986 (%)	100,00	36,40	46,20	73,40
Logements construits entre 1986 et 2006 (%)	0,00	63,60	53,80	26,60
Éducation				
Population de 15 à 24 ans sans diplôme (%) ****	66,70	88,20	72,70	36,80
Population de 25 à 34 ans sans diplôme (%) ****	33,30	64,30	50,00	11,90
Population de 35 à 64 ans sans diplôme (%) ****	25,00	61,80	59,40	18,60
Activité de la main-d'oeuvre				
Taux de participation *****	75,00	62,50	46,60	64,90
Taux d'emploi *****	65,60	41,70	37,00	60,40
Taux de chômage *****	12,50	33,30	20,60	7,00

Tableau 3.1 (suite)

INDICATEURS SOCIOÉCONOMIQUES
VILLE DE SCHEFFERVILLE, MATIMEKUSH, KAWAWACHIKAMACH ET ENSEMBLE DU QUÉBEC, 2006 ET AUTRES ANNÉES SÉLECTIONNÉES
N, % ET $

Indicateurs principaux Indicateurs secondaires	Schefferville	Matimekush	Kawawachikamach	Québec
Caractéristiques des ménages privés				
Nombre moyen de personnes par ménage (N)	2,20	3,20	4,20	2,30
Revnu médian en 2005 ($)	n.p.	32 000,00	45 312,00	46 419,00
Revenu médian après impôt, en 2005 ($)	n.p.	31 808,00	45 312,00	40 447,00
Revenu médian en 2005, par personne ($)	n.p.	10 000,00	10 789,00	20 182,00
Revenu médian après impôt, en 2005, par personne ($)	n.p.	9 940,00	10 789,00	17 586,00
Population active par industries				
Commerce en gros				4,00
Commerce de détail				12,00
Finance				5,00
Santé et services sociaux				11,00
Services éducatifs				7,00
Services aux entreprises				17,00
Autres services				19,00
Main-d'œuvre totale (%)	100,00	100,00	100,00	100,00
Ressources (%)	0,00	0,00	6,30	3,70
Construction et fabrication (%)	0,00	4,60	9,40	19,80
Services sociaux, de santé et d'éducation (%)	29,20	25,60	25,00	18,10
Autres services tertiaires (%)	70,80	70,00	59,40	58,30

Notes
Toutes les données concernent l'année 2006, sauf lorsque spécifié autrement.
* 15 à 64 ans / population totale
** 0 à 14 ans + 65 ans et plus / 15 à 64 ans
*** Nombre de femmes / population totale
**** En % de la population de la même catégorie d'âge
***** Taux de participation = main-d'œuvre / population active; taux d'emploi = employés / population active; taux de chômage = non-employés / main-d'œuvre

Signe conventionnel
n.p. : données non publiées

Sources
Statistics Canada, 2012. *Schefferville, Quebec (Code 2497040) and Quebec (Code 24) (table). Census Profile. 2011 Census*, Statistics Canada Catalogue nº 98-316-XWE. Ottawa. Released February 8, 2012. http://www12.statcan.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=E; consulté le 15 février 2012 par Nunivaat.org.

Statistics Canada, 2012. *Matimekush, Quebec (Code 2497808) and Quebec (Code 24) (table). Census Profile. 2011 Census*, Statistics Canada Catalogue nº 98-316-XWE. Ottawa. Released Frebruary 8, 2012. http://www12.statcan.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=E; consulté le 15 février 2012 par Nunivaat.org.

Statistics Canada, 2012. *Kawawachikamach, Quebec (Code 2497806) and Quebec (Code 24) (table). Census Profile. 2011 Census*, Statistics Canada Catalogue nº 98-316-XWE. Ottawa. Released Frebruary 8, 2012. http://www12.statcan.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=E; consulté le 15 février 2012 par Nunivaat.org.

Statistics Canada, 2007. *Schefferville, Quebec (Code 2497040) and Quebec (Code 24) (table). 2006 Community Profiles. 2006 Census*, Statistics Canada Catalogue nº 92-591-XWE. Ottawa. Released March 13, 2007. http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=E; consulté le 15 février 2012 par Nunivaat.org.

Statistics Canada, 2007. *Matimekush, Quebec (Code 2497808) and Quebec (Code 24) (table). 2006 Community Profiles. 2006 Census*, Statistics Canada Catalogue nº 92-591-XWE. Ottawa. Released March 13, 2007. http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=E; consulté le 15 février 2012 par Nunivaat.org.

Statistics Canada, 2007. *Kawawachikamach, Quebec (Code 2497806) and Quebec (Code 24) (table). 2006 Community Profiles. 2006 Census*, Statistics Canada Catalogue nº 92-591-XWE. Ottawa. Released March 13, 2007. http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=E; consulté le 15 février 2012 par Nunivaat.org.

Tableau 4.1

INDICES COMPARATIFS DES PRIX À LA CONSOMMATION PAR CATÉGORIES DE PRODUITS
SCHEFFERVILLE, SEPT-ÎLES ET QUÉBEC, 2011
INDICE

Types de produits	Québec	Sept-Îles	Schefferville
Produits alimentaires	103	100	164
Produits d'entretien ménager	106	100	206
Produits de soins personnels	98	100	184

Tableau 4.2

PRIX DES PRODUITS ÉCHANTILLONNÉS PAR CATÉGORIES ET SOUS-CATÉGORIES
MOYENNE ET DIFFÉRENCE, SCHEFFERVILLE, SEPT-ÎLES ET QUÉBEC, 2011
$ ET %

Catégories Sous-catégories	Moyenne			Différence					
	Québec	Sept-Îles	Schefferville	Sept-Îles - Québec		Schefferville - Québec		Schefferville - Sept-Îles	
	($)	($)	($)	($)	(%)	($)	(%)	($)	(%)
Produits alimentaires									
Viande fraîche	11,11	10,79	15,31	0,31	-1,23	4,21	53,59	4,52	60,92
Produits laitiers et œufs	3,32	3,40	4,81	0,07	2,20	1,48	29,20	1,41	40,57
Fruits frais	1,94	1,83	3,56	-0,25	-17,43	1,62	37,62	1,87	103,26
Légumes frais	3,04	2,96	3,66	-0,08	-3,19	0,62	25,23	0,70	30,43
Produits congelés	7,47	6,44	11,97	-0,54	-7,68	5,00	75,07	5,53	90,50
Viande en conserve et préparations	4,61	4,52	6,55	-0,09	-2,38	1,94	46,49	2,04	50,25
Poissons et autres produits marins	1,62	1,22	1,79	-0,51	-21,29	0,17	28,85	0,68	61,78
Pâtisseries et autres produits à base de céréales	3,76	3,61	5,96	-0,24	-5,79	2,11	56,02	2,36	67,39
Pâtes alimentaires	1,95	1,95	3,58	0,00	0,15	1,64	80,57	1,63	80,82
Céréales et autres produits	6,74	6,81	12,92	0,07	-2,20	6,17	84,11	6,10	88,04
Jus de fruits	1,38	1,22	2,60	-0,16	-10,96	1,38	106,30	1,54	130,26
Fruits en conserve et préparations de fruits	2,94	2,77	4,82	-0,17	-5,34	1,88	63,39	2,05	72,91
Autres légumes et préparations de légumes	1,74	1,65	2,88	-0,09	-3,72	1,14	68,26	1,23	75,27
Condiments, épices et vinaigres	3,17	3,13	5,17	-0,04	-1,63	2,00	60,24	2,04	63,36
Sucre et préparations de sucre	3,29	3,44	5,87	0,15	4,49	2,58	78,85	2,43	71,14
Café et thé	5,67	5,35	8,58	-0,32	-5,08	2,90	51,90	3,23	60,16
Huiles et graisse	3,75	3,81	5,53	0,05	1,79	1,78	45,95	1,72	43,86
Soupe	1,45	1,48	2,46	0,03	1,27	1,01	75,19	0,98	75,16
Nourriture pour bébés	30,99	30,00	49,91	-0,99	-6,62	18,92	57,09	19,91	68,17
Autres préparations alimentaires	3,01	2,91	4,81	-0,10	-1,70	1,81	57,02	1,91	63,44
Boissons non alcoolisées	2,10	2,10	4,58	0,00	-1,05	2,48	122,63	2,48	124,43
Produits d'entretien ménager									
Produits nettoyants	3,41	3,15	7,46	-0,26	-6,72	4,05	132,52	4,31	152,89
Produits de papier	3,64	3,49	6,63	-0,14	-2,19	2,99	110,85	3,14	128,16
Produits de soins personnels									
Produits hygiéniques	3,57	3,79	6,30	0,42	20,34	2,93	95,01	2,51	66,96
Produits pour bébés	13,32	12,99	26,27	-0,33	-5,10	12,94	97,89	13,28	109,29

Tableau 4.3

COMPARAISON DES PRIX DE 156 PRODUITS ALIMENTAIRES
ENTRE QUÉBEC, SEPT-ÎLES ET LA RÉGION DE SCHEFFERVILLE, 2011

$ ET %

Catégories principales Catégories secondaires Caractéristiques des produits	Prix moyen épiceries de Québec	Prix moyen épiceries de Sept-Îles	Prix moyen épiceries de Schefferville	Différence entre Sept-Îles et Québec	Différence entre Schefferville et Québec	Différence entre Schefferville et Sept-Îles
	($)	($)	($)	(%)	(%)	(%)
1 - Viande fraîche						
Poulet						
Cuisses de poulet ($/kg)	6,20	6,14	9,95	-0,89	60,61	62,05
Poulet entier catégorie «A» ($/kg)	7,20	6,47	8,89	-10,14	23,47	37,40
Poitrines de poulet désossées ($/kg)	15,41	9,90	21,29	-35,79	38,16	115,16
Cuisses de poulet avec dos ($/kg)	4,39	4,16	10,69	-5,24	143,51	156,97
Bœuf						
Bœuf haché maigre ($/kg)	9,59	10,34	11,99	7,88	25,09	15,96
T-bone ($/kg)	26,57	27,43	29,99	3,24	12,89	9,35
Porc						
Côtelettes ($/kg)	8,40	11,11	14,39	32,34	71,41	29,52
2 - Produits laitiers et œufs						
Lait 2 %						
Lactantia (1 litre)	2,29	2,34	2,85	2,18	24,45	21,79
Natrel (1 litre)	2,27	2,32	2,92	2,06	22,26	26,04
Lactantia (2 litres)	4,12	4,24	5,09	2,91	19,06	20,05
Natrel (2 litres)	4,12	4,22	5,22	2,35	21,07	23,79
Lait 3,25 %						
Lactantia (1 litre)	2,29	2,37	2,89	3,49	20,76	21,94
Natrel (1 litre)	2,29	2,36	2,99	3,06	23,41	26,69
Lactantia (2 litres)	4,15	4,29	5,19	3,50	20,13	20,98
Natrel (2 litres)	4,15	4,25	5,76	2,53	28,04	35,53
Beurre						
Lactantia (454 g)	4,94	5,08	7,15	2,90	30,91	40,66
Marque maison (454 g)	3,34	4,02	6,34	20,26	47,32	57,84
Fromage en tranches						
Kraft Singles (12 tranches - 250 g)	4,49	4,39	5,62	-2,23	20,15	28,09
Kraft Singles (24 tranches - 500 g)	5,74	5,46	9,45	-4,88	39,23	72,99
Marque maison (12 tranches - 250 g)	2,99	2,82	3,80	-5,57	21,21	34,42
Lait partiellement écrémé 2 %						
Grand Pré (1 litre)	2,89	2,92	4,44	1,15	34,96	52,00
Lait évaporé						
Nestlé Carnation (370 ml)	2,24	2,06	3,37	-8,15	33,60	63,95
Marque maison (370 ml)	1,84	1,59	2,55	-13,72	27,70	60,31
Margarine						
Becel (454 g)	3,54	3,54	5,39	0,00	34,32	52,26
Marque maison (454 g)	1,69	1,95	2,62	15,38	35,50	34,36
Impérial (907 g)	3,79	4,34	7,69	14,51	50,72	77,19

Tableau 4.3 (suite)

COMPARAISON DES PRIX DE 156 PRODUITS ALIMENTAIRES
ENTRE QUÉBEC, SEPT-ÎLES ET LA RÉGION DE SCHEFFERVILLE, 2011

$ ET %

Catégories principales Catégories secondaires Caractéristiques des produits	Prix moyen épiceries de Québec	Prix moyen épiceries de Sept-Îles	Prix moyen épiceries de Schefferville	Différence entre Sept-Îles et Québec	Différence entre Schefferville et Québec	Différence entre Schefferville et Sept-Îles
	($)	($)	($)	(%)	(%)	(%)
3 - Fruits frais						
Pommes						
McIntosh ($/lb)	1,29	0,89	1,67	-31,01	22,75	87,64
Raisins						
Rouges avec pépins ($/lb)	2,59	2,49	5,45	-3,86	52,48	118,88
4 - Légumes frais						
Oignons jaunes						
Sac (2 lb)	2,29	2,29	3,04	0,00	32,53	32,53
Sac (5 lb)	3,99	3,99	4,54	0,00	13,78	13,78
Pommes de terre blanches						
Sac (5 lb)	3,99	3,49	3,99	-12,53	0,00	14,33
Sac (10 lb)	3,74	3,82	6,99	2,23	86,90	82,82
Laitue						
Iceberg (chacune)	2,24	1,86	3,18	-17,11	41,82	71,10
Carottes						
Sac (2 lb)	3,29	3,29	1,69	0,00	-48,63	-48,63
Sac (3 lb)	1,79	2,04	3,29	13,97	83,80	61,27
Sac (5 lb)	4,99	4,99	5,00	0,00	0,20	0,20
Mini-carottes						
Sac (340 g)	1,79	1,49	2,39	-16,76	33,52	60,40
Céleri						
Céleri (chacun)	2,29	1,92	2,90	-16,01	26,42	50,52
Poivrons verts						
Poivron ($/lb)	2,99	3,32	3,21	11,15	7,19	-3,56
5 - Produits congelés						
Bâtonnets de poisson						
Bluewater Seafoods (700 g)	6,29	6,29	9,30	0,00	47,77	47,77
Ailes de poulet						
Flamingo B.B.Q. (650 g)	11,99	11,74	14,59	-2,13	21,68	24,33
Saucisses panées						
Pogo - original (10 unités - 750 g)	8,29	8,76	20,99	5,63	153,20	139,70
Frites congelées						
McCain - coupe régulière (1 kg)	2,49	2,32	4,52	-6,96	81,53	95,11
Pizzas congelées						
Dr Oetker - Ristorante formaggi & pomodori (355 g)	6,24	5,38	9,49	-13,73	52,08	76,28
Kraft - Delissio Poulet et ail (902 g)	8,49	6,98	15,71	-17,75	84,98	124,89
Kraft - Delissio Deluxe (927 g)	8,49	6,74	14,65	-20,67	72,56	117,52
McCain - Pizza Pockets Pepperoni ou Deluxe (400 g)	3,49	3,29	6,52	-5,87	86,72	98,38

Tableau 4.3 (suite)

COMPARAISON DES PRIX DE 156 PRODUITS ALIMENTAIRES
ENTRE QUÉBEC, SEPT-ÎLES ET LA RÉGION DE SCHEFFERVILLE, 2011
$ ET %

Catégories principales Catégories secondaires Caractéristiques des produits	Prix moyen épiceries de Québec	Prix moyen épiceries de Sept-Îles	Prix moyen épiceries de Schefferville	Différence entre Sept-Îles et Québec	Différence entre Schefferville et Québec	Différence entre Schefferville et Sept-Îles
	($)	($)	($)	(%)	(%)	(%)
6 - Viande en conserve et préparations						
Viande en conserve						
Maple Leaf - KAM (340 g)	3,44	3,29	5,34	-4,43	55,09	62,28
Maple Leaf - Picnic épaule de porc cuite (454 g)	6,59	6,54	8,33	-0,76	26,33	27,29
Hereford - Bœuf salé (340 g)	3,79	3,72	5,99	-1,93	58,05	61,17
7 - Poissons et autres produits marins						
Sardines						
Brunswick - Sardines canadiennes dans l'huile de soya (106 g)	0,99	1,05	1,78	6,06	79,80	69,52
Thon émietté dans l'eau						
Marque maison (120 g)	1,24	1,02	1,65	-17,74	33,06	61,76
Clover leaf (120 g)	2,64	1,26	1,95	-52,18	-26,33	54,06
8 - Pâtisseries et autres produits à base de céréales						
Pain blanc						
Pom (675 g)	2,89	3,32	4,16	14,76	43,94	25,43
Biscuits						
Christie - Pirate (350 g)	3,64	3,66	5,49	0,46	50,82	50,14
Christie - Chips Ahoy! (450 g)	3,99	3,48	5,49	-12,70	37,59	57,61
Dare - Whippet (350 g)	3,99	3,31	7,91	-17,04	98,33	139,07
Dare - Maxi Fruits aux fraises (315 g)	3,59	3,21	6,14	-10,58	70,89	91,12
Leclerc - Célébration (300 g)	3,69	3,22	5,99	-12,83	62,20	86,06
Craquelins						
Christie - Ritz Crackers (225 g)	3,04	3,09	4,79	1,64	57,57	55,02
Christie - Ritz Crackers (400 g)	4,64	4,43	6,15	-4,53	32,54	38,83
Dare - Breton original (225 g)	2,89	2,69	5,27	-7,09	82,47	96,40
Poudre à pâte						
Magic (450 g)	5,49	5,49	9,02	0,00	64,30	64,30
Marque maison (450 g)	4,49	3,78	5,19	-15,81	15,59	37,30
9 - Pâtes alimentaires						
Macaroni						
Catelli (500 g)	1,79	1,93	3,54	7,54	97,77	83,90
Catelli (900 g)	2,54	2,64	5,34	3,94	110,24	102,27
Spaghetti						
Catelli (500 g)	1,79	1,93	3,37	7,54	88,27	75,06
Catelli (900 g)	2,54	2,64	5,26	3,94	107,09	99,24
Pâtes en sauce						
Heinz - Alpha-getti (398 ml)	1,54	1,49	2,79	-3,57	81,17	87,88
Chef Boyardee - Beefaroni (425 g)	1,99	1,66	3,56	-16,75	78,89	114,89
Betty Crocker - Hamburger Helper - Nouilles au boeuf (200 g)	2,84	2,78	4,53	-2,00	59,51	62,75

Tableau 4.3 (suite)

COMPARAISON DES PRIX DE 156 PRODUITS ALIMENTAIRES
ENTRE QUÉBEC, SEPT-ÎLES ET LA RÉGION DE SCHEFFERVILLE, 2011

$ ET %

Catégories principales Catégories secondaires Caractéristiques des produits	Prix moyen épiceries de Québec	Prix moyen épiceries de Sept-Îles	Prix moyen épiceries de Schefferville	Différence entre Sept-Îles et Québec	Différence entre Schefferville et Québec	Différence entre Schefferville et Sept-Îles
	($)	($)	($)	(%)	(%)	(%)
Macaroni au fromage						
Kraft - Kraft Dinner original (225 g)	1,54	1,54	2,61	-0,32	69,26	69,82
Marque maison (200 g)	0,94	0,95	1,25	1,06	32,98	31,58
10 - Céréales et autres produits						
Riz instantané						
Kraft - Minute Rice (700 g)	4,33	4,22	7,72	-2,62	78,18	82,96
Dainty - Riz assaisonné instantané (350 g)	1,34	1,29	2,92	-4,10	117,91	127,24
Farine						
Five Roses - Farine blanche tout usage (2,5 kg)	5,74	5,80	9,56	1,00	66,46	64,81
Five Roses - Farine blanche tout usage (10 kg)	13,99	14,82	29,99	5,96	114,37	102,32
Robin Hood - Farine blanche tout usage (2,5 kg)	5,89	5,80	9,40	-1,57	59,51	62,05
Robin Hood - Farine blanche tout usage (10 kg)	13,99	15,48	31,00	10,67	121,55	100,18
Céréales						
Post - Honey Comb Cereals (400 g)	4,49	4,06	7,09	-9,65	57,91	74,77
Kellogg's - Special K (475 g)	5,79	5,26	9,56	-9,15	65,05	81,69
Kellogg's - Muslix bananes et noix (450 g)	5,14	4,61	9,05	-10,31	76,07	96,31
11 - Jus de fruits						
Jus						
Oasis - Jus de pommes (960 ml)	1,49	1,30	2,88	-12,75	93,29	121,54
Boîtes de jus						
Minute Maid - Jus de pommes (3 x 200 ml)	1,49	1,24	2,89	-16,78	93,62	132,66
Oasis - Jus d'oranges 100 % (3 x 200 ml)	1,49	1,31	2,39	-11,91	60,40	82,10
Marque maison - Punch aux raisins (3 x 200 ml)	1,04	1,02	2,89	-2,40	177,88	184,73
12 - Fruits en conserve et préparations de fruits						
Confiture de fraises						
Double Fruits (500 ml)	4,89	4,39	8,10	-10,33	65,54	84,61
Habitant - Pure confiture de fraises légère (500 ml)	3,29	3,00	6,16	-8,71	87,08	104,94
Marque maison (500 ml)	3,29	3,16	4,15	-3,95	25,99	31,17
Pêches en conserve						
Del Monte - Moitiés de pêches dans le sirop (796 ml)	3,09	2,99	5,59	-3,24	80,91	86,96
Marque maison - Moitiés de pêches dans le sirop (796 ml)	2,29	2,11	3,29	-7,75	43,67	55,74
Del Monte - Pêches en tranches (540 ml)	2,99	2,99	4,95	0,00	65,38	65,38
Salade de fruits						
Del Monte «Verry Cherry» (540 ml)	2,99	2,98	4,96	-0,22	65,89	66,26
Compote de pommes						
Mott's (796 ml)	2,09	2,10	4,37	0,24	108,85	108,35
Marque maison (398 ml)	1,59	1,54	2,05	-3,14	28,62	32,79

Tableau 4.3 (suite)

COMPARAISON DES PRIX DE 156 PRODUITS ALIMENTAIRES
ENTRE QUÉBEC, SEPT-ÎLES ET LA RÉGION DE SCHEFFERVILLE, 2011
$ ET %

Catégories principales Catégories secondaires Caractéristiques des produits	Prix moyen épiceries de Québec	Prix moyen épiceries de Sept-Îles	Prix moyen épiceries de Schefferville	Différence entre Sept-Îles et Québec	Différence entre Schefferville et Québec	Différence entre Schefferville et Sept-Îles
	($)	($)	($)	(%)	(%)	(%)
Fruits en coupes						
Del Monte - 4 coupes (568 ml)	3,09	2,79	5,25	-9,87	69,90	88,51
Dole - 4 coupes de plastique (428 ml)	2,99	2,95	4,89	-1,34	63,55	65,76
Marque maison - 4 coupes (568 ml)	2,64	2,22	4,10	-15,78	55,30	84,41
13 - Autres légumes et préparations de légumes						
Pommes de terre en poudre						
Dr Oetker (414 g)	3,44	3,26	5,65	-5,33	64,24	73,49
Pois en conserve						
Marque maison (398 ml)	0,99	0,81	1,52	-18,18	53,54	87,65
Le Sieur (398 ml)	1,49	1,46	1,98	-2,01	32,89	35,62
Del Monte (398 ml)	1,59	1,29	2,65	-18,87	66,35	105,04
Marque maison (540 ml)	1,09	1,44	2,58	32,11	136,70	79,17
Maïs en conserve						
Marque maison (540 ml)	1,29	1,24	2,54	-3,88	96,90	104,84
Géant vert (199 ml)	1,39	1,32	1,60	-5,28	15,11	21,52
Géant vert (341 ml)	1,49	1,48	2,85	-0,67	91,50	92,79
Ragoût en conserve						
Cordon Bleu - Ragoût de boulettes (410 g)	2,89	2,56	4,54	-11,42	57,09	77,34
14 - Condiments, épices et vinaigre						
Ketchup aux tomates						
Heinz - Bouteille classique (375 ml)	2,54	2,66	3,99	4,72	57,09	50,00
Heinz - Bouteille de plastique (750 ml)	4,09	3,92	7,14	-4,24	74,57	82,30
Mayonnaise						
Kraft - Vraie mayonnaise (445 ml)	3,29	3,59	4,86	9,12	47,72	35,38
Hellmann's 1/2 (445 ml)	3,29	3,32	5,64	1,01	71,28	69,56
Sauce à salade						
Kraft - Miracle Whip (475 ml)	3,29	3,16	4,97	-4,05	51,06	57,44
Kraft - Miracle Whip (890 ml)	4,79	4,62	8,48	-3,62	77,04	83,68
Moutarde						
French's - Moutarde préparée comprimable (225 ml)	1,79	1,59	2,39	-11,17	33,52	50,31
French's - Moutarde préparée comprimable (400 ml)	2,29	2,18	3,89	-4,80	69,65	78,21
15 - Sucre et préparations de sucre						
Sucre granulé						
Lantic ou Redpath (2 kg)	3,19	3,34	6,15	4,70	92,89	84,23
Préparation de chocolat chaud						
Carnation - Mélange à chocolat chaud *Rich Chocolate* - sachets (10 x 28 g)	3,39	3,54	5,59	4,28	64,80	58,04

Tableau 4.3 (suite)

COMPARAISON DES PRIX DE 156 PRODUITS ALIMENTAIRES
ENTRE QUÉBEC, SEPT-ÎLES ET LA RÉGION DE SCHEFFERVILLE, 2011

$ ET %

Catégories principales **Catégories secondaires** Caractéristiques des produits	Prix moyen épiceries de Québec	Prix moyen épiceries de Sept-Îles	Prix moyen épiceries de Schefferville	Différence entre Sept-Îles et Québec	Différence entre Schefferville et Québec	Différence entre Schefferville et Sept-Îles
	($)	($)	($)	(%)	(%)	(%)
16 - Thé et café						
Thé orange pekoe						
Salada (36 sachets)	2,89	2,79	4,11	-3,46	42,21	47,31
Salada (72 sachets)	4,74	4,43	7,51	-6,59	58,33	69,51
Red Rose (72 sachets)	4,89	4,57	7,01	-6,48	43,35	53,28
Tetley (72 sachets)	4,79	4,81	7,74	0,42	61,48	60,81
Café instantané						
Maxwell House (200 g)	7,19	7,19	9,39	0,00	30,55	30,55
Nescafé (200 g)	6,49	6,24	12,74	-3,85	96,30	104,17
Café moulu						
Maxwell House (326 g)	5,99	5,75	9,03	-4,01	50,81	57,10
Nabob Coffee co. (326 g)	8,39	6,99	11,09	-16,69	32,12	58,58
17 - Huile et graisse						
Huile végétale						
Crisco - Canola (1,42 litre)	6,14	6,06	9,39	-1,30	52,93	54,95
Marque maison (946 ml)	3,29	3,64	4,64	10,64	41,03	27,47
Shortening						
Tenderflake - Pure Lard (454 g)	2,79	2,76	3,93	-1,19	40,74	42,44
Crisco - Shortening végétal (454 g)	2,79	2,76	4,16	-0,99	49,10	50,59
18 - Soupe						
Soupe en poudre						
Lipton - Mélange à soupe poulet et nouilles - 2 sachets (166 g)	1,69	1,82	2,65	7,89	56,80	45,34
Lipton - Mélange à soupe poulet et nouilles - 4 sachets (338 g)	2,84	2,87	4,69	1,17	65,14	63,23
Lipton - Mélange à soupe bœuf et nouilles - 2 sachets (94 g)	1,69	1,74	3,06	2,96	81,26	76,05
Nouilles instantanées						
Mr Noodles (85 g)	0,39	0,38	0,79	-2,56	102,56	107,89
Soupe aux tomates en conserve						
Aylmer (284 ml)	0,99	0,84	1,79	-15,15	81,14	113,49
Campbell's (284 ml)	1,09	1,24	1,79	13,30	64,22	44,94
19 - Nourriture pour bébés						
Nourriture						
Heinz (128 ml)	0,99	0,81	1,40	-18,52	41,41	73,55
Formule pour bébés						
Similac - Concentré liquide (12 x 385 ml)	45,99	40,98	65,04	-10,89	41,42	58,71
Enfamil - Concentré liquide A+ (12 x 385 ml)	39,99	41,89	71,88	4,76	79,74	71,58
Good Start - Concentré liquide (12 x 385 ml)	36,99	36,32	61,32	-1,82	65,77	68,85

Tableau 4.3 (suite)

COMPARAISON DES PRIX DE 156 PRODUITS ALIMENTAIRES
ENTRE QUÉBEC, SEPT-ÎLES ET LA RÉGION DE SCHEFFERVILLE, 2011
$ ET %

Catégories principales Catégories secondaires Caractéristiques des produits	Prix moyen épiceries de Québec	Prix moyen épiceries de Sept-Îles	Prix moyen épiceries de Schefferville	Différence entre Sept-Îles et Québec	Différence entre Schefferville et Québec	Différence entre Schefferville et Sept-Îles
	($)	($)	($)	(%)	(%)	(%)
20 - Autres préparations						
Beurre d'arachides						
Kraft (500 g)	3,79	3,51	4,87	-7,39	28,50	38,75
Marque maison (500 g)	2,49	3,77	4,29	51,41	72,09	13,66
Marque maison (1 kg)	4,69	3,98	7,92	-15,07	68,76	98,70
Skippy (500 g)	3,99	3,23	7,25	-19,05	81,70	124,46
Substitut de lait déshydraté						
Nestlé - Coffee-mate (450 g)	4,24	4,32	6,58	1,81	55,19	52,43
Marque maison (450 g)	3,49	3,34	6,58	-4,30	88,54	97,01
Gélatine						
Jell-O (85 g)	0,82	0,86	1,29	4,27	57,32	50,88
Pouding instantané						
Jell-O (102 g)	1,17	1,02	1,52	-12,82	29,49	48,53
Jell-O (170 g)	2,29	2,29	2,37	0,00	3,49	3,49
Croustilles						
Pringles (181 g)	2,79	2,51	4,64	-10,04	66,31	84,86
Doritos Nacho (280 g)	3,34	3,15	4,93	-5,69	47,60	56,51
Maïs soufflé au micro-ondes						
Orville Redenbacher's (3 x 99 g)	2,99	2,89	5,54	-3,51	85,28	92,03
21 - Boissons non alcoolisées						
Boissons gazeuses						
Pepsi (2 litres)	2,19	2,01	3,25	-8,45	48,40	62,09
Coke (2 litres)	2,19	2,06	3,79	-6,16	73,06	84,43
Marque maison (2 litres)	0,99	0,97	2,78	-2,02	180,30	186,08
Boissons à saveur de fruits						
Sunny Delight - Boisson aux agrumes (1,6 litre)	2,79	3,23	6,94	15,77	148,57	114,71
Fruité - Boisson aux raisins (2 litres)	2,34	2,24	6,15	-4,38	162,82	174,86

Tableau 4.4

COMPARAISON DES PRIX DE 24 PRODUITS D'ENTRETIEN MÉNAGER ENTRE QUÉBEC, SEPT-ÎLES ET LA RÉGION DE SCHEFFERVILLE, 2011

$ ET %

Catégories principales Catégories secondaires Caractéristiques des produits	Prix moyen épiceries de Québec	Prix moyen épiceries de Sept-Îles	Prix moyen épiceries de Schefferville	Différence entre Sept-Îles et Québec	Différence entre Schefferville et Québec	Différence entre Schefferville et Sept-Îles
	($)	($)	($)	(%)	(%)	(%)
1 - Produits nettoyants						
Savon à vaisselle						
Sunlight (950 ml)	2,89	2,42	5,79	-16,26	100,46	139,39
Palmolive Original (850 ml)	3,09	3,19	5,84	3,24	89,00	83,07
Nettoyant à vitres						
Johnson's Windex - nettoyant à vitres avec ammoniac D (765 ml)	4,04	3,96	8,15	-1,98	101,82	105,89
Marque maison - nettoyant à vitres avec ammoniac D (950 ml)	1,99	2,11	5,45	6,03	173,87	158,29
Désinfectant en poudre						
Comet (400 g)	0,99	0,99	2,11	0,00	113,47	113,47
Assouplissant						
Bounce (80 feuilles)	5,79	5,52	12,38	-4,72	113,82	124,41
Javellisant						
La Parisienne (3 litres)	2,09	1,82	6,64	-13,04	217,46	265,06
Marque maison (2,8 litres)	1,79	1,43	5,15	-20,30	187,71	260,98
Détergent à lessive en poudre						
Sunlight (2,27 kg)	7,99	6,92	15,59	-13,43	95,12	125,40
2 - Produits de papier						
Papiers-mouchoirs						
Kleenex - 3 épaisseurs (130 unités)	2,69	2,74	4,35	1,86	61,71	58,76
Scotties Supreme - 3 épaisseurs (94 unités)	1,49	1,40	2,43	0,00	62,86	62,86
Marque maison - 2 épaisseurs (136 unités)	0,99	0,88	1,99	-11,11	101,01	126,14
Serviettes de table						
White Swan - 1 épaisseur (200 unités)	3,29	2,28	5,10	28,37	55,02	123,68
Marque maison - 1 épaisseur (200 unités)	2,99	2,06	11,30	-31,22	277,93	449,43
Essuie-tout						
Sponge Towels - 176 feuilles de 2 épaisseurs par rouleau (2 rouleaux)	3,99	4,39	7,07	10,03	77,19	61,05
Bounty - 44 feuilles de 2 épaisseurs par rouleau (2 rouleaux)	3,14	3,01	5,49	-4,22	74,84	82,52
Marque maison - 112 feuilles par rouleau (6 rouleaux)	4,99	5,99	4,98	19,94	-0,20	-16,79
Papier de toilette						
Marque maison - 140 feuilles par rouleau (4 rouleaux)	2,44	1,89	3,39	-22,54	38,73	79,10
Marque maison - 140 feuilles par rouleau (24 rouleaux)	8,49	5,62	10,92	-33,83	28,66	94,45
Cashmere - 135 feuilles par rouleau (4 rouleaux)	1,69	1,69	10,50	0,00	521,01	521,01
Papier d'aluminium						
Alcan (25 pieds)	2,29	1,98	4,32	-13,76	88,65	118,73
Sacs de poubelle						
Glad - Easy-Tie (10 sacs)	2,69	3,86	6,37	43,49	136,93	65,11
Glad - Kitchen Catcher's sacs de poubelle blancs (48 sacs)	8,39	6,48	10,60	-22,69	26,42	63,52
Marque maison - sacs de poubelle blancs (100 sacs)	5,04	8,04	10,68	59,57	111,97	32,84

Tableau 4.5

COMPARAISON DES PRIX DE 14 PRODUITS DE SOINS PERSONNELS
ENTRE QUÉBEC, SEPT-ÎLES ET LA RÉGION DE SCHEFFERVILLE, 2011

$ ET %

Catégories principales Catégories secondaires Caractéristiques des produits	Prix moyen épiceries de Québec	Prix moyen épiceries de Sept-Îles	Prix moyen épiceries de Schefferville	Différence entre Sept-Îles et Québec	Différence entre Schefferville et Québec	Différence entre Schefferville et Sept-Îles
	($)	($)	($)	(%)	(%)	(%)
1 - Produits hygiéniques						
Savon						
Irish Spring (270 g)	2,79	2,62	4,71	-5,97	68,82	79,54
Dove - Pain de beauté (2 x 120 g)	3,84	3,99	6,72	3,91	75,00	68,42
Ivory - 3 pains (270 g)	1,89	2,02	2,66	7,05	40,74	31,47
Tampons						
Tampax - Réguliers (10 unités)	2,05	4,29	4,99	109,27	143,41	16,32
Tampax - Réguliers (20 unités)	4,44	5,25	7,19	18,24	61,94	36,95
Serviettes hygiéniques						
Always - Maxi (24 unités)	4,29	5,01	9,00	16,78	109,79	79,64
Kotex - Ultra Mince (20 unités)	4,29	3,98	6,89	-7,17	60,61	73,01
Dentifrice						
Crest - Régulier avec fluorure (130 ml)	2,34	2,33	3,30	-0,64	41,03	41,94
Colgate - Régulier (75 ml)	1,34	0,96	2,13	-28,54	58,71	122,11
Rince-bouche						
Scope (1 litre)	5,24	5,14	10,29	-1,91	96,28	100,10
Listerine (1 litre)	6,74	6,09	11,39	-9,64	68,99	87,03
2 - Produits pour bébés						
Couches						
Pampers - Baby-Dry (#1=84 / #2=72 / #3=60 / #4=46 / #5=40 / #6=34)	17,99	17,74	35,19	-1,39	95,58	98,34
Huggies - Snug & Dry (#1=84 / #2=72 / #3=60 / #4=52 / #5=46)	17,99	17,74	35,64	-1,39	98,08	100,87
Huile pour bébés						
Marque maison (592 ml)	3,99	3,49	7,99	-12,53	100,00	128,65

Tableau 4.6

ÉCARTS DE PRIX MOYENS DES PRODUITS ALIMENTAIRES, DES PRODUITS DE SOINS PERSONNELS ET DES PRODUITS D'ENTRETIEN MÉNAGER ENTRE LA VILLE DE QUÉBEC, LA RÉGION DE SCHEFFERVILLE ET CERTAINES RÉGIONS ET LOCALITÉS DU QUÉBEC, 2011 ET 2006

VILLE DE QUÉBEC = INDICE 100

Années Régions ou localités	Produits alimentaires	Produits de soins personnels	Produits d'entretien ménager
2011			
Région de Schefferville	161	186	200
Kuujjuaq	156	168	196
Nunavik	181	186	204
2006			
Nunavik	160	141	179
Basse-Côte-Nord	119	133	134
Îles-de-la-Madeleine	109	110	105
Jamésie	106	108	107

Notes

Les indices de Schefferville diffèrent de ceux présentés aux tableaux précédents, où ils étaient calculés avec Sept-Îles comme base 100. Ils ont été recalculés avec Québec comme base 100, pour fin de comparaisons avec les autres.

Sources

Duhaime, G. et A. Caron, 2012. *Indices comparatifs des prix du Nunavik 2011,* Québec, Université Laval (Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée), 44 p.

Bernard, N. (sous la dir. de G. Duhaime), 2006a. *Indices comparatifs des prix du Nunavik 2006*, Québec, Université Laval (Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée), 66 p. Disponible à http://www.nunivaat.org/TableViewer.aspx?U=http://www.chaire.

Bernard, N. (sous la dir. de G. Duhaime), 2006b. *Indices comparatifs des prix du Nunavik 2006, complément d'étude, Îles-de-la-Madeleine, Jamésie et Basse-Côte-Nord*, Québec, Université Laval (Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée), 33 p. Disponible à http://www.nunivaat.org/TableViewer.aspx?U=http://www.chaireconditionautochtone.fss.ulaval.ca/.

Tableau 5.1

CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES AYANT PARTICIPÉ À L'ENQUÊTE BUDGÉTAIRE PAR LOCALITÉS, RÉGION DE SCHEFFERVILLE, 2011

N

Caractéristiques des ménages	Schefferville	Matimekush	Kawawachikamach
Nombre de ménages	6,00	7,00	9,00
Nombre total de personnes	12,00	16,00	38,00
Nombre d'adultes	11,00	10,00	17,00
Nombre d'enfants	1,00	6,00	21,00
Nombre moyen de personnes par ménage	2,00	2,29	4,22

Tableau 5.2

REVENUS, DÉPENSES, ACTIFS ET PASSIFS DES MÉNAGES AYANT PARTICIPÉ À L'ÉTUDE BUDGÉTAIRE PER CAPITA ET PAR LOCALITÉS, RÉGION DE SCHEFFERVILLE, 2011

$ ET %

Postes	Schefferville		Matimekush		Kawawachikamach	
	($)	(%)	($)	(%)	($)	(%)
Revenus	49 997	100	12 955	100	10 692	100
Gains	42 583	85	4 934	38	4 714	44
Transferts	4 839	10	8 021	62	5 978	56
Autres revenus	2 575	5	0	0	0	0
Dépenses	12 750	100	8 041	100	13 180	100
Alimentation	5 517	43	3 594	45	6 511	49
Transport	3 626	28	1 089	14	2 513	19
Habitation	1 212	10	1 768	22	1 771	13
Communication	1 193	9	585	7	566	4
Vêtements	1 100	9	370	5	400	3
Santé et soins personnels	103	1	0	0	0	0
Loisirs	0	0	636	8	1 418	11
Surplus (déficit)	37 247	74	4 914	38	(2 487)	(23)
Actifs	156 408		938		2 350	
Passifs	28 620		1 203		1 319	
Avoirs (passifs) nets	127 788		(266)		1 031	

Tableau 6.1

STATISTIQUES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES ENTRE SEPT-ÎLES ET SCHEFFERVILLE, TRANSPORT FERROVIAIRE TSHIUETIN INC., 2006 À 2011

N, $, '000 $ ET %

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	2011
1 - Tonnes						
Sept-Îles à Schefferville	12 345,00	9 230,00	14 215,00	9 739,00	15 761,00	-
Schefferville à Sept-Îles	3 488,00	3 120,00	3 156,00	2 455,00	3 203,00	-
Total	15 833,00	12 350,00	17 371,00	12 194,00	18 964,00	-
2 - Coûts de transport						
Coût incluant surcharge de carburant et taxes ($ en milliers)	1 108,00	1 030,00	1 312,00	1 110,00	1 453,00	-
Coût moyen par tonne ($)	70,00	83,40	75,56	91,03	76,61	-
3 - Coûts de transport - semi-trailers, incluant taxes et surprime de carburant						
Coût inclus dans l'item 2 ($ en milliers)	484,00	499,00	568,00	519,00	618,00	-
Unités transportées						
Pleines - de Sept-Îles	304,00	303,00	258,00	236,00	274,00	-
Pleines - de Schefferville	27,00	16,00	22,00	6,00	22,00	-
Vides - de Sept-Îles	-	-	-	-	-	-
Vides - de Schefferville	277,00	286,00	239,00	232,00	253,00	-
Total	608,00	605,00	519,00	474,00	549,00	-
4 - Portion des coûts de transport applicable aux semi-trailers						
Item 3 divisé par item 2 (%)	43,68	48,45	43,29	46,76	42,53	-
5 - Tarification des semi-trailers incluant surprime de carburant et taxes						
Pleines - de Sept-Îles à Schefferville	-	-	1 596,79	1 644,69	-	1 694,03
Vides - de Sept-Îles à Schefferville	-	-	504,27	519,40	-	534,98

Signe conventionnel
- : données manquantes

Source
Transport Ferroviaire Tshiuetin inc., 2011. *Statistiques de transport de marchandises Sept-Îles - Schefferville.*

Tableau 6.2

APERÇU DES TARIFS DE TRANSPORT PAR TYPES DE PRODUITS
QUEBEC NORTH SHORE AND LABRADOR RAILWAY COMPANY, 2011
$ ET TONNES

Catégories de produits Produits	Trajet	Expédition minimum	Tarif / tonne	Montant
		(tonnes)	($)	($)
Nourriture et boissons non alcoolisées				
Viande, fraîche ou congelée	Sept-Îles à Schefferville	13,61	87,04	1 184,44
Fruits frais	Sept-Îles à Schefferville	13,61	89,14	1 213,02
Légumes frais	Sept-Îles à Schefferville	13,61	42,53	578,75
Alcool				
Bière	Sept-Îles à Schefferville	18,14	73,02	1 324,87
Matériaux de construction				
Articles de quincaillerie	Sept-Îles à Schefferville	13,61	87,04	1 184,44
Matériaux d'isolation	Sept-Îles à Schefferville	13,61	87,04	1 184,44
Tuyaux et raccords, fer ou acier	Sept-Îles à Schefferville	18,14	63,82	1 157,95
Tuyaux et raccords, ciment avec ou sans fibre d'amiante	Sept-Îles à Schefferville	18,14	52,71	956,37
Articles de plomberie	Sept-Îles à Schefferville	13,61	87,04	1 184,44
Contreplaqué	Sept-Îles à Schefferville	18,14	52,71	956,37
Papier à toiture	Sept-Îles à Schefferville	18,14	58,03	1 052,90
Panneaux de revêtement	Sept-Îles à Schefferville	18,14	63,82	1 157,95
Matériaux recyclés				
Bouteilles vides	Schefferville à Sept-Îles	9,07	63,82	578,98
Débris de fer ou d'acier	Schefferville à Sept-Îles	18,14	40,12	727,94
Produits chimiques et minéraux				
Peinture	Sept-Îles à Schefferville	13,61	87,04	1 184,44
Produits pétroliers				
Pétrole ou produits du pétrole - en barils	Sept-Îles à Schefferville	18,14	31,46	570,81
Pétrole ou produits du pétrole - en citernes	Sept-Îles à Schefferville	56,70	40,79	2 312,75
Meubles et équipements				
Meubles ou pièces détachées	Sept-Îles à Schefferville	-	65,76	-
Véhicules et machinerie				
Machinerie, machines ou pièces détachées	Sept-Îles à Schefferville	18,14	63,82	1 157,95

Signe conventionnel
- : données manquantes

Source
Quebec North Shore and Labrador Railway Company, 2011. *Local and joint freight tarif of rates on various commodities carload applying between stations on the Quebec North Shore and Labrador Railway Company also to stations to connecting lines.*

Tableau 6.3

TARIFICATION EN VIGUEUR À PARTIR DU 1ER NOVEMBRE 2008 POUR LE TRANSPORT ENTRE SEPT-ÎLES ET SCHEFFERVILLE PAR LES SERVICES NASKAPI ADOSCHAOUNA, TAUX DES CLIENTS COMMERCIAUX

$

Modes de tarification Quantités	Sept-Îles - Schefferville	Montant	Camion chauffé ou réfrigéré
	($ par 100 lb)	($)	($)
Au poids (lb)			
Minimum	s.o.	55,00	82,50
800	17,60	140,80	168,30
1 000	17,60	176,00	203,50
2 000	17,60	352,00	404,80
5 000	16,50	825,00	948,75
10 000	14,30	1 430,00	1 716,00
20 000	11,00	2 200,00	2 640,00
30 000	10,45	3 135,00	3 762,00
40 000	10,18	4 070,00	4 884,00
45 000	10,18	4 578,75	5 494,50
Au volume (palettes)			
0,5	s.o.	99,00	s.o.
1	s.o.	198,00	s.o.
6	s.o.	1 122,00	s.o.
8	s.o.	1 496,00	s.o.
12	s.o.	2 244,00	s.o.
16	s.o.	2 992,00	s.o.
18	s.o.	3 366,00	s.o.
24	s.o.	4 488,00	s.o.

Signe conventionnel
s.o. : sans objet

Source
Les Services Naskapi Adoschaouna. *Transport entre Sept-Îles et Schefferville.*

Tableau 6.4

TARIFICATION EN VIGUEUR À PARTIR DU 1ER NOVEMBRE 2008 POUR LE TRANSPORT ENTRE SEPT-ÎLES ET SCHEFFERVILLE PAR LES SERVICES NASKAPI ADOSCHAOUNA, TAUX DES CLIENTS NON COMMERCIAUX

$

Modes de tarification Quantités	Sept-Îles - Schefferville	Montant	Camion chauffé ou réfrigéré
	($ par 100 lb)	($)	($)
Au poids (lb)			
Minimum	s.o.	55,00	82,50
1 000	17,60	176,00	203,50
2 000	17,60	352,00	404,80
5 000	16,50	825,00	948,75
10 000	14,30	1 430,00	1 716,00
Motoneige, V.T.T., canot			
1	s.o.	275,00	s.o.

Signe conventionnel
s.o. : sans objet

Source
Les Services Naskapi Adoschaouna. *Transport entre Sept-Îles et Schefferville*.

Tableau 6.5

DÉPENSES ESTIMÉES EN TRANSPORT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES, BASÉES SUR 30 % ET 50 % DES DÉPENSES AYANT UNE COMPOSANTE DE TRANSPORT, RÉGION DE SCHEFFERVILLE, 2010

N, % ET $

Types de dépenses	Ville de Schefferville		Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John		Conseil de la Nation Naskapi de Kawawachikamach	
	($)	(%)	($)	(%)	($)	(%)
Dépenses directes au transport	0	0	1 969 238	13	1 035 149	5
Dépenses ayant une composante de transport	1 054 247	63	3 347 369	22	3 199 282	15
Proportion attribuable au transport (2e ligne x 30 %)	316 274	19	1 004 211	7	959 785	5
Proportion attribuable au transport (2e ligne x 50 %)	527 124	32	1 673 685	11	1 599 641	8
Dépenses de transport directes et estimées incluant 30 % de dépenses ayant une composante de transport (lignes 1 + 3)	316 274	19	2 973 449	19	1 994 934	9
Dépenses de transport directes et estimées incluant 50 % de dépenses ayant une composante de transport (lignes 1 + 4)	527 124	32	3 642 923	24	2 634 790	12
Dépenses totales	1 671 961	100	15 248 828	100	21 085 341	100

Sources
Schefferville. *Rapport financier 2009,* exercice terminé le 31 décembre.

Québec, Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire (mimeo), 51 p.

États financiers du Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John, 31 mars 2011 (mimeo), 31 p.

Combined Financial Statements of Naskapi Nation of Kawawachikamach, Year Ended March 31, 2011 (mimeo), 56 p.

Tableau 6.6

SIMULATION D'ACHAT D'ÉPICERIE À SEPT-ÎLES ET CALCULS DE L'ÉPARGNE NETTE SELON LE VOLUME D'ACHAT, 2011

$

Épicerie achetée à Sept-Îles	Épargne par rapport au prix à Schefferville	Billet de train pour une personne	Épargne finale
($)	($) (colonne 1 + 64 %)	($)	($) (colonnes 2 + 3)
50	32,00	113,36	81,36
100	64,00	113,36	49,36
178	113,92	113,36	-0,56
354	226,56	113,36	-113,20

Tableau 6.7

ÉLECTROMÉNAGERS, PRIX DE BASE ET FRAIS DE TRANSPORT, SCHEFFERVILLE, SEPT-ÎLES ET QUÉBEC, 2011

$ ET INDICE

Modes d'achat Détaillants Produits	Frais de transport			Total			Indice		
	Prix de base	Québec	Sept-Îles	Schef-ferville	Québec	Sept-Îles	Schef-ferville	Québec	Sept-Îles	Schef-ferville
	($)	($)	($)	($)	($)	($)	($)			
Achat Internet										
Future Shop										
Laveuse-sécheuse frontales Samsung	801,04	55,00	200,00	485,00	856,04	1 001,04	1 286,04	100	117	150
En magasin à Sept-Îles										
Gagnon Frères										
Laveuse-sécheuse frontales Whirlpool	899,99	s.o.	20,00	90,00	s.o.	919,99	989,99	100	107	116
Meubles Paré										
Laveuse-sécheuse frontales Whirlpool	879,99	s.o.	0,00	70,00	s.o.	879,99	949,99	100	103	111

Signe conventionnel
s.o. : sans objet

Tableau 6.8

IMPACTS ESTIMÉS DE LA DIMINUTION DE 32 % DU PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES DANS LE BUDGET DES MÉNAGES AYANT PARTICIPÉ À L'ÉTUDE BUDGÉTAIRE, PER CAPITA ET PAR LOCALITÉS, RÉGION DE SCHEFFERVILLE, 2011

$ ET %

Postes	Schefferville		Matimekush		Kawawachikamach	
	($)	(%)	($)	(%)	($)	(%)
Revenus	49 997	100	12 955	100	10 692	100
Gains	42 583	85	4 934	38	4 714	44
Transferts	4 839	10	8 021	62	5 978	56
Autres revenus	2 575	5	0	0	0	0
Dépenses	10 985	*100*	6 892	*100*	11 096	*100*
Alimentation	*3 752*	*34*	*2 444*	*35*	*4 427*	*40*
Transport	3 626	*33*	1 089	*16*	2 513	*23*
Habitation	1 212	*11*	1 768	*26*	1 771	*16*
Communication	1 193	*11*	585	*8*	566	*5*
Vêtements	1 100	*10*	370	*5*	400	*4*
Santé et soins personnels	103	*1*	0	*0*	0	*0*
Loisirs	0	*0*	636	*9*	1 418	*13*
Surplus (déficit)	*39 012*	*78*	*6 064*	*47*	(404)	(4)
Actifs	156 408		938		2 350	
Passifs	28 620		1 203		1 319	
Avoirs (passifs) nets	127 788		(266)		1 031	

Note
Les dépenses pour l'alimentation obtenues par l'enquête budgétaire (section 5) ont été diminuées de 32 %. Les nombres en italique ont été recalculés par rapport aux données originales.

Tableau 6.9

IMPACTS ESTIMÉS DE LA DIMINUTION DE 64 % DU PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES DANS LE BUDGET DES MÉNAGES AYANT PARTICIPÉ À L'ÉTUDE BUDGÉTAIRE, PER CAPITA ET PAR LOCALITÉS, RÉGION DE SCHEFFERVILLE, 2011

$ ET %

Postes	Schefferville		Matimekush		Kawawachikamach	
	($)	(%)	($)	(%)	($)	(%)
Revenus	49 997	100	12 955	100	10 692	100
Gains	42 583	85	4 934	38	4 714	44
Transferts	4 839	10	8 021	62	5 978	56
Autres revenus	2 575	5	0	0	0	0
Dépenses	9 219	*100*	5 742	*100*	9 013	*100*
Alimentation	*1 986*	*22*	*1 294*	*23*	*2 344*	*26*
Transport	3 626	*39*	1 089	*19*	2 513	*28*
Habitation	1 212	*13*	1 768	*31*	1 771	*20*
Communication	1 193	*13*	585	*10*	566	*6*
Vêtements	1 100	*12*	370	*6*	400	*4*
Santé et soins personnels	103	*1*	0	*0*	0	*0*
Loisirs	0	*0*	636	*11*	1 418	*16*
Surplus (déficit)	*40 778*	*82*	*7 214*	*56*	*1 679*	*16*
Actifs	156 408		938		2 350	
Passifs	28 620		1 203		1 319	
Avoirs (passifs) nets	127 788		(266)		1 031	

Note
Les dépenses pour l'alimentation obtenues par l'enquête budgétaire (section 5) ont été diminuées de 64 %. Les nombres en italique ont été recalculés par rapport aux données originales.

Protocole de recherche

CHAIRE CONDITION AUTOCHTONE
Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée

Le coût de la vie dans la région de Schefferville
Protocole de recherche

Gérard Duhaime et Valérie Harvey

UNIVERSITÉ LAVAL

La **Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée** est affiliée avec le Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones (CIÉRA) et la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval.

Courriel :

Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée
Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones
Pavillon Charles-de-Koninck
Université Laval
Québec, QC
Canada G1V 0A6

Téléphone : (418) 656-7596
Télécopieur : (418) 656 3023
ciera@ciera.ulaval.ca

© Gérard Duhaime

ISBN : 978-2-921438-83-4

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010
Bibliothèque et Archives Canada, 2010

TABLE DES MATIÈRES : APERÇU

Section 1 INTRODUCTION 1
Section 2 LE CONTEXTE DE LA RÉGION DE SCHEFFERVILLE 2
Section 3 LA CUEILLETTE DE DONNÉES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS 3
Section 4 LA CUEILLETTE DE DONNÉES AUPRÈS DES MÉNAGES 5
Section 5 LISTE DES INSTRUMENTS DE RECHERCHE 7

TABLE DES MATIÈRES DÉTAILLÉE

Section 1 INTRODUCTION 1
Section 2 LE CONTEXTE DE LA RÉGION DE SCHEFFERVILLE 2
2.1 Procédures et division des tâches 2
2.2 Sources des données et critères de sélection 2
Section 3 LA CUEILLETTE DE DONNÉES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS 3
3.1 Procédures et division des tâches 3
3.2 Prix à la consommation 3
3.3 Coûts de transport 4
3.4 Mesures de réduction du coût de la vie 4
Section 4 LA CUEILLETTE DE DONNÉES AUPRÈS DES MÉNAGES 5
4.1 Procédures de recherche 5
4.2 Critères de sélection des répondants 6
Section 5 LISTE DES INSTRUMENTS DE RECHERCHE 7
5.1 Liste des établissements et des personnes-ressources par localité, par type de données 8
5.2 Formulaire de cueillette des données sur les prix à la consommation 12
5.3 Formulaire complémentaire 24
5.4 Formulaire de cueillette des données sur les coûts de transport auprès des détaillants 25
5.5 Formulaire de cueillette des données sur les coûts de transport auprès des fournisseurs 28
5.6 Fiche-type de cueillette de données sur les mesures de réduction du coût de la vie 28
5.7 Aide-mémoire pour la première communication avec les participants potentiels à l'usage des partenaires 31
5.8 Liste des participants potentiels (ménages) 32
5.9 Aide-mémoire pour la deuxième communication avec les participants potentiels à l'usage de l'université 33
5.10 Guide d'entretien – Les instructions 34
5.11 Guide d'entretien – Le formulaire de consentement 35
5.12 Guide d'entretien – Grille de cueillette des données budgétaires 39

Section 1
INTRODUCTION

Ce document explique les principales étapes et procédures qui seront suivies pour récolter les données nécessaires à la réalisation du projet de recherche *Le coût de la vie dans la région de Schefferville*, projet préparé par l'Université Laval à la demande de la Nation Naskapi de Kawawachikamach, de la Nation Innu Matimekosh–Lac John, de la ville de Schefferville et du ministère des Transports. Les objectifs du projet sont de comparer le coût de la vie dans la région de Schefferville avec les villes de Sept-Îles et de Québec; de vérifier, le cas échéant, dans quelle mesure cette différence est due au transport; d'inventorier et caractériser les mesures actuellement mises en œuvre pour réduire le coût de la vie dans la région de Schefferville; de proposer des recommandations pouvant permettre l'élaboration ultérieure d'un plan d'action visant à réduire le coût de la vie dans la région de Schefferville.

Le protocole de recherche expose l'approche qui oriente l'établissement de contexte (section 2). Il expose également la méthode suivie pour réaliser la cueillette des données auprès des établissements (section 3.1) concernant les prix à la consommation (section 3.2), la contribution des coûts de transport aux prix à la consommation (section 3.3), les mesures de réduction du coût de la vie actuellement en vigueur (section 3.4), et pour évaluer les profils de consommation des ménages (section 4).

Dans chacune des sections, le protocole de recherche identifie les tâches qui doivent être réalisées respectivement par le comité des partenaires ou par l'un ou l'autre des partenaires, et par l'équipe de l'Université Laval.

Enfin, la section 5 regroupe tous les outils nécessaires à la cueillette des données sur le terrain ainsi que les formulaires de consentement et la grille d'entrevue pour l'enquête budgétaire auprès des ménages.

Section 2
LE CONTEXTE DE LA RÉGION DE SCHEFFERVILLE

2.1 Procédures et division des tâches

Étapes	Tâches	Référence
1	**Les partenaires** identifient les données disponibles et publiques (statistiques, documents) qu'il a en sa possession et les transmet à l'université.	
2	**L'université** effectue le dépouillement des documents transmis par les partenaires, ainsi que la recherche de données et documents additionnels.	

2.2 Sources des données et critères de sélection

Le portrait succinct du contexte démographique, social et économique de la région de Schefferville est réalisé sur la base de la documentation suivante :

1. Données existantes dans la banque de données MétriNord;
2. Données disponibles auprès de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec;
3. Données disponibles auprès des partenaires (par exemple : la ville de Schefferville a mentionné l'existence d'une comptabilité distincte pour isoler le coût du transport, code 322);
4. Documentation existante et disponible, en particulier la littérature scientifique.

Le choix final des données est effectué par l'université en fonction de leur validité et de leur pertinence pour les fins de l'analyse, de la discussion des résultats et de l'élaboration de recommandation.

Section 3
LA CUEILLETTE DE DONNÉES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS

3.1 Procédures et division des tâches

Étapes	Tâches	Référence
1	**Les partenaires** identifient les établissements visés par la cueillette de données :	
1.1	…sur les prix à la consommation;	
1.2	…sur les coûts de transport;	
1.3	…sur les mesures de réduction du coût de la vie.	
2	**Les partenaires** communiquent avec les établissements afin d'obtenir leur collaboration.	
3	**Les partenaires** communiquent avec l'équipe de l'université pour lui fournir la liste des établissements et des personnes-ressources, ainsi que les coordonnées.	Section 5.1
4	**L'université** communique avec les établissements afin de confirmer leur collaboration et de prendre rendez-vous.	*Idem*
5	**Les partenaires** facilitent l'organisation du séjour de l'équipe de l'université notamment pour trouver un lieu de séjour et un véhicule, ainsi que des interprètes le cas échéant.	
6	**L'université** effectue la cueillette de données.	Sections 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6

3.2 Prix à la consommation

La cueillette de données sur les prix à la consommation est basée sur la liste constituant la section 5.2, ainsi que sur les techniques qui y sont rattachées.

La liste sera d'abord validée sur place afin de tenir compte des articles disponibles localement. La cueillette des données s'effectue ensuite dans les magasins des trois localités concernés ainsi que dans une sélection de magasins de Sept-Iles et de Québec, à titre comparatif.

La cueillette des données doit être complétée par un entretien avec le responsable de l'établissement afin d'identifier, le cas échéant, les articles pour lesquels des taxes sont applicables, et les

circonstances selon lesquelles les taxes sont appliquées; le prix de transport et les fournisseurs auprès desquels ils s'approvisionnent (localement, à Sept-Iles ou à l'extérieur de la région), incluant les coordonnées. Cette cueillette complémentaire s'effectue à l'aide des fiches des sections 5.3 et 5.4.

3.3 Coûts de transport

Pour chaque catégorie de biens et services, les coûts de transport seront estimés. Pour cela, la collecte de données sera effectuée auprès des détaillants de la région de Schefferville, ainsi que des fournisseurs et des transporteurs de Sept-Iles. Pour chaque catégorie de biens (aliments, produits de soins personnels, véhicules, essence) et services (transport) seront identifiées, lorsqu'approprié : le prix de gros, les coûts de transports et les autres frais, et le prix au consommateur.

Les résultats obtenus (prix à la consommation dans chacune des localités, incluant le transport) seront comparés aux prix obtenus directement dans les localités. Le cas échéant, les écarts résiduels seront identifiés. En ce qui concerne l'électricité, les tarifs seront obtenus auprès du fournisseur et les modalités de leur fixation seront documentées. Le cas échéant, les écarts seront identifiés. La cueillette s'effectue à l'aide des formulaires constituant les sections 5.4 et 5.5.

3.4 Mesures de réduction du coût de la vie

Ces activités permettront d'identifier les mesures actuellement mises en œuvre pour réduire le coût de la vie dans la région de Schefferville. Les membres du comité formé par les représentants de la Nation Naskapi de Kawawachikamach, la Nation Innu Matimekosh–Lac John et la ville de Schefferville fourniront une liste de mesures dont ils connaissent l'existence ainsi qu'une liste de personnes-ressources pour documenter adéquatement ces mesures. Sur cette base, l'équipe de recherche effectuera une enquête afin d'obtenir des réponses aux questions suivantes : En quoi la mesure consiste-t-elle? Quelle catégorie de personnes vise-t-elle? Quelles sont les règles, normes, critères? Quels en sont les bénéfices? Quels sont les mécanismes assurant que les mesures atteignent leur objectif? Quels sont les effets réels pour les personnes visées? Quels sont les sommes en cause? Quelle évaluation est faite de la pertinence et de l'efficacité de la mesure?

Avant d'effectuer la cueillette, il sera nécessaire de consulter, s'il est disponible, le rapport du *Groupe de travail sur la réduction du coût de la vie au Nunavik* qui recense certaines mesures fédérales, et toutes les mesures provinciales et régionales. [1] L'examen de ce rapport permettra d'orienter la cueillette des données dans la région de Schefferville afin de vérifier si certains de ces programmes y sont appliqués et s'ils pouvaient y être appliqués. La cueillette des données s'effectue à l'aide de la fiche-type constituant la section 5.6.

[1] Ce rapport n'a pas encore été officiellement déposé. Les mesures fédérales concernent la contribution au logement social et le programme Aliments-Poste. Les mesures provinciales concernent : le crédit d'impôt remboursable pour particulier habitant un village nordique; la déduction pour résidant d'une région éloignée reconnue; la réduction du taux de la taxe sur les carburants dans les régions périphériques; l'habitation à loyer modique; les programmes d'aide pour les rénovations résidentielles; pour l'accession à la propriété et pour le logement abordable; le programme d'aide aux Inuit pour leurs activités de chasse, pêche et piégeage; la subvention pour la réduction du coût des transports et la subvention pour l'huile de chauffage. Les mesures régionales concernent : la subvention pour les villages nordiques; le programme d'aide aux Inuit pour leurs activités de chasse, pêche et piégeage; la réduction des coûts du transport aérien; l'assistance aux aînés; l'achat de mobilier, de véhicules; les coupons alimentaires; la subvention pour les aliments de consommation courante; le programme de réduction du prix de l'essence à la pompe.

Section 4
LA CUEILLETTE DE DONNÉES AUPRÈS DES MÉNAGES

4.1 Procédures de recherche

Étapes	Tâches	Référence
1	**Les partenaires** supervisent la traduction des documents de présentation et des formulaires de consentement dans les langues appropriées (anglais, naskapi et innu) et les transmettent à l'université.	Section 5.7, 5.9, 5.11
2	**Les partenaires** identifient les participants potentiels.	Section 4.2
2	**Les partenaires** établissent le premier contact avec les participants potentiels.	Section 5.7
3b	**Les partenaires** transmettent confidentiellement à l'université les informations pour communiquer avec les participants potentiels qui ont répondu positivement.	Section 5.8
4	**L'université** communique avec les participants potentiels; après une réponse positive, elle prend rendez-vous avec les participants.	Section 5.9
5	**Les partenaires** facilitent l'organisation du séjour de l'équipe de l'université notamment pour trouver un lieu de séjour et un véhicule, ainsi que des interprètes le cas échéant.	
6	**L'université** procède à la cueillette des données.	Sections 5.10, 5.11, 5.12

4.2 Critères de sélection des répondants

Le recrutement par les partenaires des participants potentiels à cette étude doit se faire en tenant compte des critères suivants:

1. Tous les participants potentiels doivent résider sur le territoire de Schefferville, Kawawachikamach ou Matimekosh.

2. À Kawawachikamach et à Matimekosh, les coordonnées de 10 participants potentiels, ayant consenti verbalement, devraient être transmises à l'équipe de l'université; à Schefferville, les coordonnées de 5 participants potentiels, ayant consenti verbalement, devraient être transmises à l'équipe de l'université. Le nombre requis est plus grand que l'échantillon qui devrait être finalement constitué (maximum de 20 participants), afin d'avoir des substituts si nécessaire.

3. Chaque participant potentiel doit être le ou la responsable du budget familial.

4. Les participants doivent représenter la variété des genres (femme, homme), des types de ménage et des catégories de revenus.

5. La liste finale des participants potentiels doit contenir, pour chaque participant : le prénom, le numéro de téléphone et le nom de la localité.

Section 5
LISTE DES INSTRUMENTS DE RECHERCHE

5.1 Liste des établissements et des personnes-ressources par localité, par type de données

5.2 Formulaire de cueillette des données sur les prix à la consommation

5.3 Formulaire complémentaire (taxes, transport, fournisseurs)

5.4 Formulaire de cueillette des données sur les coûts de transport auprès des détaillants

5.5 Formulaire de cueillette des données sur les coûts de transport auprès des fournisseurs

5.6 Fiche-type de cueillette de données sur les mesures de réduction du coût de la vie

5.7 Aide-mémoire pour la première communication avec les participants potentiels

5.8 Liste des participants potentiels (ménages)

5.9 Aide-mémoire pour la deuxième communication avec les participants potentiels

5.10 Guide d'entretien – Les instructions

5.11 Guide d'entretien – Le formulaire de consentement

5.12 Guide d'entretien – Guide de cueillette des données budgétaires

5.1 Liste des établissements et des personnes-ressources par localité, par type de données

5.1.1. SCHEFFERVILLE

Établissement	**Personne-ressource (nom et coordonnées)**	**Type de données**
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie

5.1.2 SEPT-ÎLES

Établissement	Personne-ressource (nom et coordonnées)	Type de données
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie

5.1.3 **MATIMEKOSH**

Établissement	**Personne-ressource (nom et coordonnées)**	**Type de données**
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie

5.1.4 KAWAWACHIKAMACH

Établissement	Personne-ressource (nom et coordonnées)	Type de données
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie
		☐ Prix à la consommation ☐ Coûts de transport ☐ Mesures de réduction du coût de la vie

5.2 Formulaire de cueillette des données sur les prix à la consommation

Consumer Price in the Schefferville Region

FOOD PRICE SURVEY

Survey completed by: _____

Village: _____

Name of the store: _____

Date: _____

Questionnaire #

Canada Research on Comparative Aboriginal Condition
Pavillon Charles-De Koninck, Université Laval, Québec, Canada, G1K 7P4
Tel: (418) 656-7596 Fax: (418) 656-3023 ciera@ciera.ulaval.ca

General Instructions

Introduce yourself to the Manager.

Take a shopping cart to put in the products that have no price tag or for which you could not find the price on the shelf, to bring to the cash to check the price.

Look around the store. Get a general idea of the way the products are organized.

Use a pen to fill out the questionnaire, and write only in the designated white spaces on the questionnaire.

When you are finished, bring back the items in the shopping cart.

How to complete the questionnaire

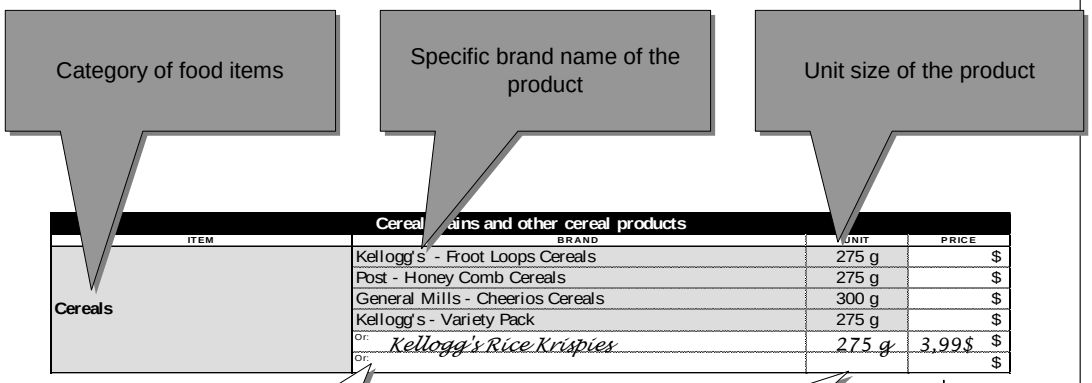

The brand name of the product

Find and write down as many prices of products that you can find in the store, following the item description and the brand name on the list.

If the product is missing...

First, find the same product, in a different size, and write it down in the white space available.

If you can't find the same article in a different size, you must identify a different product to replace it with. To do so, choose a product that is similar, in this case, a sweet cereal, by the same company (if possible), and in the smallest package available. Write down the brand name and a description of the product.
For example: if you did not find all of the cereals listed, write down another :

Kellogg's Rice Krispies.

It is important to write down as much information as possible.

Size

When you find the product on the list, write down the price that corresponds with the size mentionned on the list.

When you write down the price of the new replacement product, try to find one in the same size than on the list. If you cannot find the same size, write down the smallest one.

Price of the product

Write down the price of the product, by checking the brand name and the size (quantity) on the package or on the shelf.

Write in the regular price of the product, even if the product is on sale.

Put an **X** in the space when you can't find the price of the product.

Consumer Prices in the Schefferville Region

FOOD PRICE SURVEY

Fresh Meat			
ITEM	BRAND	PRICE/KG	PRICE
Chicken	Chicken drumsticks		$
	Chicken whole grade "A"		$
	Chicken breast boneless skinless		$
	Chicken legs back on		$
	Or:		$
	Or:		$
Beef	Lean ground beef		$
	Lean ground beef "Family format"		$
	T-bone steak		$
	Or:		$
	Or:		$
Pork	Pork loin chops		$
	Loin roast		$
	Or:		$
	Or:		$

Frozen Meat			
ITEM	BRAND	PRICE/KG	PRICE
Chicken	Chicken drumsticks		$
	Chicken whole grade "A"		$
	Chicken breast boneless skinless		$
	Chicken legs back on		$
	Or:		$
	Or:		$
Beef	Lean ground beef		$
	Lean ground beef "Family format"		$
	T-bone steak		$
	Or:		$
	Or:		$
Pork	Pork loin chops		$
	Loin roast		$
	Or:		$
	Or:		$

Dairy products and eggs			
ITEM	BRAND	SIZE	PRICE
Milk 2 %	Lactancia Pur Filter	1 litre	$
	Parmalat	1 litre	$
	Québon	1 litre	$
	Natrel Ultra Milk	1 litre	$
	Or:	1 litre	$
	Lactancia Pur Filter	2 litres	$
	Parmalat	2 litres	$
	Québon	2 litres	$
	Natrel Ultra Milk	2 litres	$
	Or:	2 litres	$
Milk 3,25 %	Lactancia Pur Filter	1 litre	$
	Parmalat	1 litre	$
	Québon	1 litre	$
	Natrel Ultra Milk	1 litre	$
	Or:	1 litre	$
	Lactancia Pur Filter	2 litres	$
	Parmalat	2 litres	$
	Québon	2 litres	$
	Natrel Ultra Milk	2 litres	$
	Or:	2 litres	$

Butter	Northern	454 g	$
	Dallaire	454 g	$
	Multichoix	454 g	$
	Sealtest	454 g	$
	Merit Selection	454 g	$
	Or:		$
Processed Cheese Slices	Kraft Singles (16 slices)	500 g	$
	Kraft Singles (24 slices)	500 g	$
	Kraft Singles (32 slices)	500 g	$
	Kraft Singles (48 slices)	1 kg	$
	Or:		$
	Or:		$
Partly skimmed milk 2%	Grand Pré	1 litre	$
	Grand Pré (case)	12 x 1 litre	$
	Or:		$
Evaporated Milk	Nestlé Carnation	385 ml	$
	Nestlé Carnation (case)	12 x 385 ml	$
	Or:		$
Eggs	Nutri Œuf - Medium	1 dozen	$
	Northern - Medium	1 dozen	$
	Nutri Œuf - Large	1 dozen	$
	Northern - Large	1 dozen	$
	Or:		$
	Or:		$
Margarine	Becel	454 g	$
	Merit Selection	454 g	$
	Lactantia	454 g	$
	Imperial	454 g	$
	Or:		$
	Or:		$

Fresh Fruit				
ITEM	**BRAND**	**WEIGHT**	**SIZE**	**PRICE**
Bananas	Dole		❑ lb ❑ kg	$
	Or:		❑ lb ❑ kg	$
Apples	Red Delicious		❑ lb ❑ kg	$
	MacIntosh		❑ lb ❑ kg	$
	Royal gala		❑ lb ❑ kg	$
	Granny Smith		❑ lb ❑ kg	$
	Or:		❑ lb ❑ kg	$
Grapes	Green - seedless		❑ lb ❑ kg	$
	Green - with seeds		❑ lb ❑ kg	$
	Red - seedless		❑ lb ❑ kg	$
	Red - with seeds		❑ lb ❑ kg	$
	Or:		❑ lb ❑ kg	$
Oranges	Oranges		❑ lb ❑ kg	$
	Oranges - Clementine		❑ lb ❑ kg	$
	Or:		❑ lb ❑ kg	$
Other Fruits	Watermelon		❑ lb ❑ kg	$
	Kiwis		❑ lb ❑ kg	$
	Plums		❑ lb ❑ kg	$

Fresh vegetables				
ITEM	**BRAND**	**WEIGHT**	**SIZE**	**PRICE**
Yellow onions	Bag		2 lbs	$
	Bag		5 lbs	$
	Or:			$
White Potatoes	Bag		5 lbs	$
	Bag		10 lbs	$
	Or:			$
	Or:			$
Lettuce	Iceberg		1	$
	Or:			$

Carrots	Bag	2 lbs	$
	Bag	5 lbs	$
	Mini-Carrots	340 g	$
	Or:		$
Celery	Stalk		$
Green Cabbage	❑ lb ❑ kg ❑ Other: _____		$
Green Peppers	❑ lb ❑ kg ❑ Other: _____		$

Frozen Products			
ITEM	**BRAND**	**SIZE**	**PRICE**
Fish Sticks	Highliner	700 g	$
	Bluewater Seafoods	700 g	$
	Or:		$
Fish & Chips	Highliner Tempura batter	600 g	$
	Or:		$
Grilled Fillets	Bluewater Seafoods Salmon grilled lemon & herbs	179 g	$
	Bluewater Seafoods Salmon grilled lemon & herbs	215 g	
	Or:		$
Chicken Wings	Flamingo B.B.Q.	650 g	$
	Pinty's - Southern Style	907 g	$
	St-Hubert B.B.Q.	730 g	$
	Or:		$
Batter-coated weiners	Pogo - Original (4 units)	300 g	$
	Or:		$
Frozen French Fries	McCain - Tasti Tater regular	1 kg	$
	McCain - Premium Superfries	2 kg	$
	Or:		$
	Or:		$
Frozen Pizzas	McCain - Pizza Premiere Deluxe	900 g	$
	McCain - Deep & Delicious Pepperoni (4 units)	435 g	$
	McCain - Deep & Delicious Pepperoni (8 units)	820 g	$
	Kraft - Delissio Deluxe	927 g	$
	McCain - Pizza Pockets Pepperoni or Deluxe	400 g	$
	Or:		$
	Or:		$

Frozen Products *(continued)*			
ITEM	**BRAND**	**SIZE**	**PRICE**
Frozen dinners	Stouffer's - Chicken Chow Mein	241 g	$
	Stouffer's - Meat Lasagna	1,12 kg	$
	Stouffer's - Macaroni & Cheese	1,13 kg	$
	Stouffer's - Hungry Man Fried Chicken	360 g	$
	Swanson - Fried Chicken	312 g	$
	Swanson - Beef Dinner	325 g	$
	Or:		$
	Or:		$

Canned meat and meat preparations			
ITEM	**BRAND**	**SIZE**	**PRICE**
Wieners	Maple Lodge Farms original	450 g	$
	Highgrade - All beef	400 g	$
	Maple Leaf - Hot dogs original	450 g	$
	Schneiders - Red Hot original	450 g	$
	Or:		$
	Or:		$
Luncheon meat	Klik - "Our premium pork"	340 g	$
	Maple Leaf - KAM	340 g	$
	Mario's Brand - Quality product	340 g	$
	Or:		$
	Or:		$

Fish and other marine products			
ITEM	BRAND	SIZE	PRICE
Sardines	Brunswick - Canadian sardines in soya oil	106 g	$
	Or:		$
Flaked white tuna in water	Ocean's	120 g	$
	Merit Selection	120 g	$
	Gold Seal	184 g	$
	Or:		$

Bakery and other cereal products			
ITEM	BRAND	SIZE	PRICE
White Bread	Northern	570 g	$
	Wonder	675 g	$
	Durivage	450 g	$
	Pom	450 g	$
	Or:		$
	Or:		$
Cookies	Christie - Pirate	350 g	$
	Christie - Favorites	450 g	$
	Christie - Chips Ahoy!	350 g	$
	Dare - Maxi Fruits Strawberry	315 g	$
	Leclerc - Wafers (Strawberry or other)	400 g	$
	Or:		$
	Or:		$
Crackers	Christie - Ritz Crackers	250 g	$
	Christie - Ritz Crackers	450 g	$
	Or:		$
	Christie - Premium Plus Crackers	225 g	$
	Christie - Premium Plus Crackers	450 g	$
	Or:		$
Barge Pilot Biscuits	Marven's	450 g	$
	Or:		$
Pilot Biscuits	Marven's	350 g	$
	Or:		$
Baking Powder	Magic	225 g	$
	Magic	450 g	$
	Merit Selection	450 g	$
	Blue Ribbon	450 g	$
	Or:		$
	Or:		$

Pasta products			
ITEM	BRAND	SIZE	PRICE
Macaroni	Catelli	500 g	$
	Catelli	900 g	$
	Or:		$
	Or:		$
Spaghetti	Catelli	500 g	$
	Catelli	900 g	$
	Or:		$
	Or:		$
Pasta in Sauce	Heinz - Alpha-getti	398 ml	$
	Or:		$
	Chef Boyardee - Beefaroni	425 g	$
	Chef Boyardee - Beefaroni	850 g	$
	Or:		$
	Betty Crocker - Hamburger Helper - Beef Noodle	200 g	$
	Or:		$
Macaroni & cheese	Kraft - Kraft Dinner "The original"	225 g	$
	No Name	200 g	$
	Italpasta	200 g	$
	Or:		$

Cereal grains and other cereal products			
ITEM	BRAND	SIZE	PRICE
Instant Rice	Kraft - Minute Rice	350 g	$
	Kraft - Minute Rice	700 g	$
	Uncle Ben's - Coverted	900g	$
	Dainty - Instant Flavor Rice (Beef, Chinese, Chicken)	350 g	$
	Or:		$
	Or:		$
Flour	Five Roses - All-purpose Flour White	2,5 kg	$
	Five Roses - All-purpose Flour White	5 kg	$
	Five Roses - All-purpose Flour White	10 kg	$
	Robin Hood - All-purpose Flour White	2,5 kg	$
	Robin Hood - All-purpose Flour White	10 kg	$
	Merit Selection - All-purpose Enriched Flour	3,5 kg	$
	Merit Selection - All-purpose Enriched Flour	10 kg	$
	Or:		$
	Or:		$
Cereals	Kellogg's - Froot Loops Cereals	275 g	$
	Post - Honey Comb Cereals	400 g	$
	General Mills - Cheerios Cereals Honey Nuts	375 g	$
	Kellogg's - Variety Pack (8 units)	275 g	$
	Or:		$
	Or:		$
Cake Mix	Betty Crocker - SuperMoist Cake Mix	510 g	$
	Or:		$

Fruit Juice			
ITEM	BRAND	SIZE	PRICE
Juice	Oasis - Apple Juice	960 ml	$
	McCain - Apple Juice	1 litre	$
	Or:		$
	Or:		$
Juice Boxes	McCain - Apple juice (juice box)	3 x 200 ml	$
	Del Monte - Orange juice	3 x 250 ml	$
	Oasis - 100% pure orange	3 x 200 ml	$
	Or:		$
	Or:		$

Canned fruits and fruit preparations			
ITEM	BRAND	SIZE	PRICE
Strawberry Jam	Kraft - Pure Strawberry Jam	250 ml	$
	Kraft - Pure Strawberry Jam	500 ml	$
	Habitant - Pure Strawberry Jam	250 ml	
	Habitant - Pure Strawberry Jam	500 ml	$
	Multichoice - Strawberry Jam	500 ml	$
	Or:		$
Peaches	Multichoice - Peach halves in light syrup	796 ml	$
	Aylmer's - Peach halves	398 ml	
	Del Monte - Sliced peaches	398 ml	$
	Or:		$
Fruit Cocktail	Del Monte - Chunky Fruit Cocktail (zip-top can)	284 ml	$
	Aylmer's	796 ml	$
	Multichoix	796 ml	$
	Or:		$
Mandarine Oranges	Clover Leaf	284 ml	$
	Or:		$
	Or:		$
Apple Sauce	Mott's - Homestyle Apple Sauce	398 ml	$
	Mott's - Homestyle Apple Sauce	796 ml	$
	Allen's	398 ml	$
	Multichoix	398 ml	$
	Or:		$
Fruit cups	Del Monte - 4 cans	568 ml	$
	Multichoix - 4 cans	568 ml	$
	Or:		$

Other vegetables and vegetable preparations			
ITEM	BRAND	SIZE	PRICE
Mashed potato flakes	Carnation	350 g	$
	Carnation	500 g	$
	Or:		$
	Or:		$
Peas "Canada choice"	Aylmer	398 ml	$
	Multichoix	398 ml	$
	Ideal	398 ml	$
	Del Monte	398 ml	$
	Or:		$
Kernel corn (Canada choice)	Aylmer	540 ml	$
	Multichoix	540 ml	$
	Green Giant - Niblets	398 ml	$
	Or:		$
	Or:		$
Canned Stew	Puritan - Irish Stew - Zip Top	420 g	$
	Puritan - Meatball Stew	680 g	$
	Puritan - Corned Beef Hash	400 g	$
	Or:		$
	Or:		$

Condiments, spices and vinegar			
ITEM	BRAND	SIZE	PRICE
Tomato Ketchup	Heinz	375 ml	$
	Heinz	1 litre	$
	Multichoix	1 litre	$
	Or:		$
Mayonnaise	Kraft - Real Mayonnaise	500 ml	$
	Multichoix	500 ml	$
	Or:		$
Salad Dressing	Kraft - Miracle Whip	500 ml	$
	Kraft - Miracle Whip	1 litre	$
	Multichoix	475 ml	$
	Or:		$

Condiments, spices and vinegar *(continued)*			
ITEM	BRAND	SIZE	PRICE
Mustard	French's - Prepared Mustard	250 ml	$
	French's - Prepared Mustard	500 ml	$
	French's - Prepared Mustard Squeezable	250 ml	$
	French's - Prepared Mustard Squeezable	500 ml	$
	Or:		$
	Or:		$

Sugar and sugar preparations			
ITEM	BRAND	SIZE	PRICE
Natural Granulated Sugar	Lantic	1 kg	$
	Lantic	2 kg	$
	Lantic	4 kg	$
	Or:		$
Popsicle	Good Humor - Assorted Ice Pops	24 x 75 ml	$
	Or:		$
Hot Chocolate Mix	Carnation - Hot Chocolate Mix " Rich chocolate" (sachets)	10 x 28 g	$
	Or:		$

Coffee and tea			
ITEM	BRAND	SIZE	PRICE
Orange Pekoe Tea	Tetley	36 bags	$
	Tetley	72 bags	$
	Red Rose	72 bags	$
	Salada	72 bags	$
	Or:		$
Instant coffee	Nescafé	100 g	$
	Nescafé	200 g	$
	Taster's choice	150 g	$
	Multichoix	150 g	$
	SuperC	200 g	$
	Or:		$
Ground Coffee	Maxwell House	300 g	$
	Nabob Coffee co.	250 g	$
	Or:		$
	Or:		$

Fats and oils			
ITEM	BRAND	SIZE	PRICE
Vegetable Oil	Crisco	1 litre	$
	Crisco	2 litres	$
	Or:		$
	Or:		$
Shortening	Tenderflake - Pure Lard	454 g	$
	Crisco - All Vegetable shortening	454 g	$
	Or:		$

Soup			
ITEM	BRAND	SIZE	PRICE
Dried Soup	Lipton - Chicken noodle soup mix (2 pouches)	166 g	$
	Lipton - Chicken noodle soup mix (4 pouches)	338 g	$
	Lipton - Soupworks	110g	$
	Or:		$
	Or:		$
Instant noodles	Gattuso - Instant snack in a cup	65 g	$
	Mr. Noodles	85 g	$
	Ramen	85 g	$
	Or:		$
Canned Tomato Soup	Aylmer	284 ml	$
	Campbell's	284 ml	$
	Or:		$

Infant or junior foods			
ITEM	BRAND	SIZE	PRICE
Baby food	Heinz	128 ml	$
	Or:		$
Baby Formula	Enfalac - Infant Formula Liquid Concentrate	385 ml	$
	Enfalac - "Ready-to-serve" Instant Formula	235 ml	$
	Enfalac - Instant Formula Powder	400 g	$
	Or:		$
	Or:		$

Other food preparations			
ITEM	BRAND	SIZE	PRICE
Peanut Butter	Kraft	500 g	$
	Squirrel	500 g	$
	Golden Boy	500 g	$
	Multichoix	500 g	$
	Skippy	500 g	$
	Or:		$
Coffee Whitener	Carnation - Coffee Mate Coffee Whitener Subsitute	250 g	$
	Carnation - Coffee Mate Coffee Whitener Subsitute	500 g	$
	Northern	500 g	$
	Northern	1 kg	$
	Or:		$
Jelly Powder	Jell-O	85 g	$
	Or:		$
Instant Pudding	Jell-O	106 g	$
	Jell-O	170 g	$
	Or:		$
Fruit Drink Crystals	Kool-Aid - Sugar sweetened drink mix	600 g	$
	Kool-Aid - Sugar sweetened drink mix	135 g	$
	Northern - Strawberry drink crystals	500 g	$
	Tang - Orange flavor crystals	276 g	$
	Tang - Orange flavor crystals	613 g	$
	Or:		$
	Or:		$
Potato Chips	Pringles	190 g	$
	Humpty Dumpty - Regular Premium Chips	170 g	$
	Humpty Dumpty - Regular Premium Chips	340 g	$
	Humpty Dumpty - Doodles Cheese Sticks	190 g	$
	Humpty Dumpty - Doodles Cheese Sticks	320 g	$
	Econochoice	170 g	$
	Multichoix	170 g	$
	Or:		$
	Or:		$
Microwave Popping Corn	Orville Redenbacher's	3 X 99 g	$
	Or:		$
	Or:		$

Non-alcoholic beverages			
ITEM	BRAND	SIZE	PRICE
Soft Drinks	Pepsi	2 litres	$
	Pepsi - 1 can	355 ml	$
	Pepsi - Case (24 cans)	355 ml	$
	Coke	2 litres	$
	Coke - 1 can	355 ml	$
	Coke - Case (24 cans)	355 ml	$
	Northern	2 litres	$
	Northern - 1 can	355 ml	$
	Multichoix	2 litres	$
	Multichoix - 1 can	355 ml	$
	Or:		$
	Or:		$
Non-alcoholic beverages *(continued)*			
ITEM	BRAND	SIZE	PRICE
Fruit Drinks	McCain - Frozen Fruit Punch (Orange)	355 ml	$
	Sunny Delight - Citrus Beverage Florida Style	200 ml	$
	Sunny Delight - Citrus Beverage Florida Style	547 ml	$
	Fruité - Drink (Grape)	2 litres	$
	Or:		$
	Or:		$

Baby Products			
ITEM	BRAND	SIZE	PRICE
Diapers	Pampers - Baby-dry	34 diapers	$
	Huggies - Ultratrim Diapers	24 diapers	$
	Or:		$
	Or:		$
Baby Oil	Johnson's	414 ml	$
	Or:	ml	$

Cleaning Products			
ITEM	BRAND	SIZE	PRICE
Dishwashing Liquid	Sunlight	500 ml	$
	Sunlight	950 ml	$
	Or:		$
	Or:		$
Glass Cleaner	Johnson's - Windex Glass Cleaner with Amonia-D	765 ml	$
	Johnson's - Windex Glass Cleaner with Amonia-D	950 ml	$
	Or:		$
	Or:		$
Disinfecting Cleaner	Comet	400 g	$
	Or:		$
Fabric Softener	Bounce	25 sheets	$
	Bounce	40 sheets	$
	Or:		$
	Or:		$
Bleach	Javex	1,8 litres	$
	Javex	3,6 litres	$
	Or:		$
	Or:		$
Powder Detergent	Sunlight	2 litres	$
	Sunlight	12 litres	$
	ABC	2,2 kg	$
	ABC	3,3 kg	$
	Or:		$
	Or:		$

Paper Products			
ITEM	BRAND	SIZE	PRICE
Facial tissues	Kleenex Two-ply facial tissues	300 units	$
	Kleenex Two-ply facial tissues	150 units	$
	Kleenex - Pocket packs (15 two-ply tissues)	8 packs	$
	Or:		$
	Or:		$
Table Napkins	Hi-Dri - One-ply table napkins	150 units	$
	Or:		$
Papertowels	Bounty - (96 two-ply sheets per roll) designs	2 units	$
	Bounty - (64 two-ply sheets per roll)	2 units	$
	Bounty - (64 two-ply sheets per roll)	6 units	$
	Econochoice	2 units	$
	Or:		$
	Or:		$
Paper Products *(continued)*			
ITEM	BRAND	SIZE	PRICE
Bathroom tissu	Dove - Two-ply tissu paper (192 sheets per roll)	4 rolls	$
	Dove - Two-ply tissu paper (192 sheets per roll)	8 rolls	$
	Royale - Two-ply (192 extra long sheets per roll)	4 rolls	$
	Royale - Two-ply (192 extra long sheets per roll)	8 rolls	$
	Royale - Two-ply (192 extra long sheets per roll)	12 rolls	$
	Or:		$
	Or:		$
Aluminum Foil	Reynold's	25 feet	$
	Or:		$
Garbage bags	Glad - Easy-tie	10 bags	$
	Glad - Kitchen Catcher's white garbage bags	12 bags	$
	Or:		$
	Or:		$

Hygiene Products			
ITEM	BRAND	SIZE	PRICE
Soap Deodorant Bars	Irish Spring	270 g	$
	Lever 2000	2 X 95 g	$
	Ivory (4 large size)	508 g	$
	Or:		$
	Or:		$
Tampons	Tampax Tampons (Regular)	10 units	$
	Tampax Tampons (Regular)	20 units	$
	Or:		$
Feminine Pads	Always - Maxi pads	24 pads	$
	Always - Thin Jumbo pack	36 pads	$
	Always - Pantiliners	48 liners	$
	Stayfree - Prima Ultra Thin Overnight	16 pads	$
	Stayfree - Ultra Thin Regular with Wings	20 pads	$
	Stayfree - Ultra Thin Maxi	18 pads	$
	Or:		$
	Or:		$
Toothpaste	Crest - Toothpaste with Fluoristat (Regular)	75 ml	$
	Crest - Toothpaste with Fluoristat (Regular)	3 X 170 ml	$
	Aquafresh - Toothpaste Regular	75 ml	$
	Or:		$
	Or:		$
Mouthwash	Scope	710 ml	$
	Or:		$

Notes & Comments

5.3 Formulaire complémentaire

TAXES

Catégorie de biens ou services	Taxes applicables (nom et %)	Circonstances suivant lesquelles chacune des taxes est appliquée ou non

5.4 Formulaire de cueillette des données sur les coûts de transport auprès des détaillants

5.4.1 LOCALITÉ : SCHEFFERVILLE – DÉTAILLANT : _____

Catégorie de biens Préciser : Marque Modèle Format Année ou autre	**Prix de vente chez le fournisseur** Préciser l'unité	**Coût de transport** Indiquer la méthode de calcul	**Prix au détail dans la région de Schefferville** Préciser l'unité	**Coûts résiduels** Préciser

5.4.2 LOCALITÉ : MATIMEKOSH – DÉTAILLANT : _____

Catégorie de biens Préciser : Marque Modèle Format Année ou autre	**Prix de vente chez le fournisseur** Préciser l'unité	**Coût de transport** Indiquer la méthode de calcul	**Prix au détail dans la région de Schefferville** Préciser l'unité	**Coûts résiduels** Préciser

5.4.3 LOCALITÉ : KAWAWACHIKAMACH – DÉTAILLANT : _____

Catégorie de biens Préciser : Marque Modèle Format Année ou autre	**Prix de vente chez le fournisseur** Préciser l'unité	**Coût de transport** Indiquer la méthode de calcul	**Prix au détail dans la région de Schefferville** Préciser l'unité	**Coûts résiduels** Préciser

5.5 Formulaire de cueillette des données sur les coûts de transport auprès des fournisseurs et transporteurs

Localité : _____
Établissement : _____

Catégorie de biens Préciser : Marque Modèle Format Année ou autre	**Prix de vente chez le fournisseur** Préciser l'unité	**Coût de transport** Indiquer la méthode de calcul	**Prix au détail dans la région de Schefferville** Préciser l'unité	**Coûts résiduels** Préciser

5.6 Fiche-type de cueillette de données sur les mesures de réduction du coût de la vie

DONNÉES DE BASE
Identification
Nom du programme
Organisme et document créant le programme
Organisme(s) définissant l'allocation des fonds (objets, critères, modalités)
Organisme(s) d'où proviennent les fonds
Organisme(s) responsable(s) de l'administration des fonds
Remarques et recommandations
Définition du programme
Durée de début et de fin du programme
Durée du programme /permanent-temporaire
Objectifs du programme
Description du programme
Remarques et recommandations
Modalité d'application
Modalités de fonctionnement du point de vue de l'utilisateur: démarche, documents à fournir…
Modalités de fonctionnement du point de vue de l'administrateur(s); rôle, action…
Modalités d'évaluation
Modalités de renouvellement
Remarques et recommandations

ÉVALUATION

Évaluation de la pertinence

Qui est visé par le programme?

Qui en bénéficie effectivement? Combien de personnes? Caractéristiques personnelles?

Combien ont-elles reçu: en moyenne; au total? Données par catégories?

Combien de transactions? Caractéristiques des transactions (saisons? Items?)

Comment le programme peut-il mieux participer à la réduction du coût de la vie?

Remarques et recommandations

Évaluation de la performance

Les objectifs du programme sont-ils atteints?

Comment les objectifs peuvent-ils être mieux atteints?

Évaluation de l'administration

Quels sont les coûts totaux du programme?

Quels sont les frais d'administration retenus par palier concerné ?

L'administration peut-elle être simplifiée? Plus efficiente?

Remarques et recommandations

Statistique à compiler et à joindre

Budget par année par village

Dépenses par année par village

Données spécifiques à la nature du programme ou de la mesure

5.7 Aide-mémoire pour la première communication avec les participants potentiels à l'usage des partenaires

Instructions

Ce document est un guide pour établir un premier contact avec les participants. Même s'il n'est pas nécessaire d'utiliser ce document mot-à-mot, il est important de respecter sa structure générale et son contenu. Veuillez ne pas oublier que les participants potentiels sont libres de refuser à n'importe quel moment. Dans ce cas, vous devez respecter leur décision et leur expliquer que leur refus n'aura aucune conséquence négative sur les services qu'ils pourraient éventuellement solliciter de vous, ou que vous pourriez leur offrir.

Bonjour Monsieur, Madame [_____],

Le but de cette visite/appel est une étude sur le coût de la vie dans la région de Schefferville. Un comité de représentants de la Nation Naskapi de Kawawachikamach, de la Nation Innu Matimekosh–Lac John de la ville de Schefferville et du ministère des Transports du Québec a été formé et a demandé à une équipe de l'Université Laval de faire une recherche pour mieux comprendre les impacts des coûts de transport sur les prix à la consommation dans la région de Schefferville.

C'est pour cette raison que je vous contacte aujourd'hui et j'aimerais savoir si vous accepteriez d'être un participant de cette étude. Cela voudrait dire que vous acceptez d'être interviewé à propos de la situation économique de votre ménage, de votre revenu et de vos dépenses. [Si vous le désirez, je peux vous donner des informations supplémentaires à ce propos.]

L'entrevue dure environ une heure et sera tenue préférablement chez vous. Vous pouvez refuser de répondre aux questions que vous jugez trop indiscrètes. Vous pouvez également interrompre l'entrevue en tout temps.

La participation à cette entrevue n'a aucun avantage direct pour vous, excepté une compensation financière de 50 dollars. Vos réponses contribueront aussi à une meilleure connaissance du coût de la vie dans la région de Schefferville. Le seul désavantage sera le temps requis pour cette entrevue.

Toutes les informations recueillies seront confidentielles, c'est à dire que personne n'aura accès à votre information en dehors de l'équipe de l'université. De plus personne ne connaîtra votre nom, excepté les membres de l'équipe de recherche. Votre nom ne sera jamais dévoilé, et même nous [nommer l'organisation partenaire] ne serons pas au courant si vous avez effectivement participé à la recherche.

Si vous acceptez de participer à cette étude, je ferai parvenir votre prénom et votre numéro de téléphone au chercheur concerné pour qu'il puisse vous contacter et prévoir une entrevue. Le chercheur pourra également vous fournir plus d'informations et clarifier les détails de la démarche.

Avez-vous des questions?
Aimeriez-vous participer?
Acceptez-vous que je communique votre prénom et votre numéro de téléphone à l'équipe de recherche?
Préférez-vous que l'entrevue se déroule en français en anglais ou en [nommer la langue autochtone appropriée]?

L'interlocuteur doit remercier le participant.

5.8 Liste des participants potentiels (ménages)

Localité	**Prénom**	**Numéro de téléphone** ou autre moyens de communication	**Remarques** Heure préférée pour recevoir une communication ou autre
	1		
	2		
	3		
	4		
	5		
	6		
	7		
	8		
	9		
	10		
	11		
	12		

5.9 Aide-mémoire pour la deuxième communication avec les participants potentiels à l'usage de l'université

Instructions

Suite à la confirmation obtenue par des partenaires, l'interviewer de l'équipe de recherche communique avec les participants potentiels par téléphone. Durant la conversation, il rappellera les points précédemment discutés lors de la sollicitation initiale et demandera aux participants une seconde fois s'ils acceptent de faire part de cette recherche.

Bonjour [prénom du participant à l'étude],

Mon nom est [nom de l'interviewer] de l'Université Laval.

C'est un représentant de [indiquer la mention appropriée : Nation Naskapi de Kawawachikamach/Nation Innu Matimekosh–Lac John/ville de Schefferville] qui m'a référé à vous.

Je vous contacte en rapport à notre étude sur *Le coût de la vie dans la région de Schefferville.*

Je souhaite donc vous rappeler brièvement les buts de cette recherche et, si vous êtes intéressé à participer, pour convenir avec vous d'un rendez-vous pour tenir l'entrevue.

En s'appuyant sur le formulaire de consentement, le chercheur doit rappeler brièvement les buts de la recherche, les avantages et les désavantages de la participation à l'étude, ainsi que les thèmes majeurs qui seront discutés pendant l'entrevue.

Le chercheur doit aussi rappeler au participant qu'il peut cesser de participer en tout temps pendant l'entrevue.

Le chercheur doit s'assurer de la préférence linguistique du participant.

Le chercheur doit confirmer une dernière fois que le participant souhaite faire partie de cette recherche et ensuite prendre un rendez-vous.

Le chercheur doit remercier le participant.

5.10 Guide d'entretien – Les instructions

Instructions générales

L'interviewer doit être habillé proprement et utiliser un langage poli.

Au cas où des événements imprévus se produisent, l'interviewer doit rester attentif au participant. Immédiatement après l'entrevue, il doit contacter le directeur de la recherche (418 656-2131, poste 2997; en cas d'urgence : cellulaire 418 655-7997) pour déterminer si des actions concrètes doivent être entreprises.

Tout le matériel de recherche est strictement confidentiel et doit être gardé sous clé, ne doit jamais être laissé sans surveillance et ne doit être transmis à personne en dehors de l'équipe de recherche.

Désobéir à ces instructions peut justifier un renvoi.

Instructions pour débuter l'entrevue

Remercier le participant de sa collaboration.

Donner au participant votre carte d'affaires.

Les entrevues devraient être faites à la table de la cuisine, si possible.

Lire au participant le formulaire de consentement, faire signer les deux copies, leur en laisser une et garder l'autre.

Les notes prises durant l'entrevue seront transcrites, comptabilisées et circonstanciées immédiatement après la tenue de l'entrevue.

5.11 Guide d'entretien – Le formulaire de consentement

COÛT DE LA VIE DANS LA RÉGION DE SCHEFFERVILLE
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

INTRODUCTION

Avant de conduire cette entrevue, je veux vous informer des raisons qui motivent cette étude ainsi que des conditions. Une fois que nous aurons vu ensemble ces informations, si vous acceptez toujours de participer, je vous demanderai de signer deux copies de ce formulaire de consentement. Je vous en laisserai une copie et l'autre sera conservée par notre équipe de recherche.

Comme vous le savez, nous avons eu votre nom par un représentant de [mentionner l'organisation appropriée]. Cependant, personne de cette organisation ne sera informé de votre décision finale quant à votre participation à cette entrevue. La qualité des services que vous recevez de cette organisation ne saurait donc être aucunement modifiée.

LE BUT DE L'ÉTUDE

Le but de cette étude est de comparer le coût de la vie dans la région de Schefferville avec les villes de Sept-Îles et de Québec et de vérifier dans quelle mesure cette différence est due au transport.

LE BUT DE L'ENTREVUE

Le but de cette entrevue est de comprendre le budget de votre famille.

THÈMES IMPORTANTS QUI SERONT ABORDÉS PENDANT L'ENTREVUE

Pendant l'entrevue, nous discuterons des sujets suivants: la composition de votre famille, l'occupation de chacun des membres de votre famille, vos revenus, vos dépenses, vos possessions et vos dettes.

DURÉE DE L'ENTREVUE

Cette entrevue durera environ une heure. Dans le cas peu probable où l'entrevue se prolongerait, il serait possible de prévoir une autre rencontre.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

Le seul avantage direct de cette entrevue est la compensation de 50 dollars que vous recevrez pour votre participation. Les désavantages sont le temps nécessaire à la tenue de cet entretien et les sujets personnels qui seront abordés.

DROIT DE REFUS

Vous n'êtes pas tenus de participer à cette étude. Vous pouvez donc interrompre votre participation à n'importe quel moment sans conséquences et sans perdre la compensation monétaire. De plus, vous pouvez refuser de répondre à toutes les questions que vous jugerez inconfortables. Dans un tel cas, il s'agit tout simplement de m'informer que vous ne souhaitez pas répondre et je passerai à la question suivante. Si vous souhaitez interrompre votre participation après l'entrevue, il est essentiel d'en informer le chercheur, dont les coordonnées figurent au bas de ce formulaire. Toutes les informations vous concernant seront alors détruites.

ANONYMAT

Toutes les informations transmises pendant cette entrevue resteront confidentielles, c'est-à-dire que le rapport et les publications qui pourraient référer à vos données ne vous identifieront pas personnellement, directement ou indirectement. Toutes les mesures appropriées seront prises pour que vous ne soyez pas reconnu à la lecture du rapport ou des éventuelles publications. De plus, l'information concernant votre identité sera détruite après la tenue des entrevues.

CONFIDENTIALITÉ

Toutes les informations transmises pendant cette entrevue resteront confidentielles. Personne à l'extérieur de l'équipe de recherche n'aura accès à vos informations et celles-ci seront utilisées uniquement pour atteindre les buts de cette recherche. Vos informations seront conservées cinq ans, donc jusqu'en janvier 2016, où nous détruirons toutes les données conservées. Avant cette date, vos informations en version sur papier seront gardées sous clé et la version électronique sera protégée par un mot de passe.

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS?

ACCEPTEZ-VOUS DE PARTICIPER À CETTE ÉTUDE?

SI OUI, POUVEZ-VOUS SIGNER CE FORMULAIRE DE CONSENTEMENT?

COÛT DE LA VIE DANS LA RÉGION DE SCHEFFERVILLE
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT – COPIE DU PARTICIPANT

J'ai été informé des buts de l'étude *Le coût de la vie dans la région de Schefferville*, ainsi que du but et du contenu de cette entrevue. Je suis conscient que j'ai le droit de refuser aux questions qui me seront posées et que je peux interrompre ma participation à cette recherche à n'importe quel moment et sans conséquence. J'accepte de participer à cette entrevue.

Nom du participant:_____ _____
(EN MAJUSCULES)

Signature: _____ Date: _____

Au (nom de la localité): _____

Nom de l'interviewer: _____

Signature: _____ Date: _____
(EN MAJUSCULES)

Numéro de téléphone: _____

Pour toute information, vous pouvez communiquer à tout moment avec le directeur responsable de cette étude, le professeur Gérard Duhaime, département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Pavillon Charles-De Koninck, 1030, avenue des Sciences-Humaines, Bureau 6465, Université Laval, Québec (Québec) G1V 0A6. Téléphone: (418) 656-2131, poste 2997; cellulaire (urgence): (418) 655-7997; télécopieur: (418) 656-3123; courriel: Gerard.Duhaime@soc.ulaval.ca.

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval (CÉRUL): Numéro d'approbation **2010-XXX/XX-XX-2010 (à ajouter).**

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT – COPIE DU CHERCHEUR

J'ai été informé des buts de l'étude *Le coût de la vie dans la région de Schefferville*, ainsi que du but et du contenu de cette entrevue. Je suis conscient que j'ai le droit de refuser aux questions qui me seront posées et que je peux interrompre ma participation à cette recherche à n'importe quel moment et sans conséquence. J'accepte de participer à cette entrevue.

Nom du participant:_____ _____
(EN MAJUSCULES)

Signature: _____ Date: _____

Au (nom de la localité): _____

Nom de l'interviewer: _____

Signature: _____ Date: _____
(EN MAJUSCULES)

Numéro de téléphone: _____

Pour toute information, vous pouvez communiquer à tout moment avec le directeur responsable de cette étude, le professeur Gérard Duhaime, département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Pavillon Charles-De Koninck, 1030, avenue des Sciences-Humaines, Bureau 6465, Université Laval, Québec (Québec) G1V 0A6. Téléphone: (418) 656-2131, poste 2997; cellulaire (urgence): (418) 655-7997; télécopieur: (418) 656-3123; courriel: Gerard.Duhaime@soc.ulaval.ca.

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval (CÉRUL): Numéro d'approbation **2010-XXX/XX-XX-2010 (à ajouter).**

5.12 Guide d'entretien – Grille de cueillette des données budgétaires

Composition du ménage

Prénom membre du ménage (toutes les personnes vivant sous le même toit)	**Sexe**	**Âge**	**Niveau scolaire atteint et complété**	**État civil**	**Relation avec le participant**	**Locataire ou proprio**	**Années de résidence dans la localité**
1-Participant					s/o		
2						s/o	
3						s/o	
4						s/o	
5						s/o	
6						s/o	
7						s/o	
8						s/o	
9						s/o	
10						s/o	
11						s/o	
12						s/o	

Occupation principale du participant et des occupants du ménage

Prénom membre du ménage	**Occupation principale (+d'un choix possible)** Salarié Étudiant Retraité Chômeur Chasseur Autre	**Durée (+d'un choix possible)** Temps plein temps partiel Régulier Occasionnel Contractuel Saisonnier	**Employeur(s)**	**Nombre d'années avec cet (ces) employeur (s)**	**Lieu(x) de travail**
1-Participant					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					

Demander d'abord aux participants une estimation globale de leur revenu, puis faire une estimation pour chacune des sources. Appliquer le même procédé aux dépenses.

Attention : les participants peuvent avoir tendance à justifier leurs dépenses, ce qui allonge l'entrevue. N'hésitez pas à les rassurer le cas échéant.

Revenus	**Montant approximatif**	**Fréquence**	**Explication**
Revenu d'emploi			
Revenu d'emploi			
Revenus d'emploi des autres occupants			
Revenus d'emploi des autres occupants			
Prestations sociales (Conseil de bande /gouvernements)			
➢ Assurance-emploi			
➢ Aide sociale			
➢ Aide de dernier recours			
➢ Allocation de formation			
➢ Pension de vieillesse			
➢ Suppl. sécurité du revenu			
➢ Régie des rentes (RRQ)			
➢ Autres : prestation de conjoint survivant			
➢ Autres			
➢ Autres			
Prestations sociales aux familles			
➢ Soutien aux enfants (Qc)			
➢ Prestation fiscale pour enfant (Canada)			
➢ Prestation universelle garde enfants (PUGE)			
➢ Autres: timbres ou coupons pour nourriture, support pour chasse et pêche, allocation pour éloignement, etc.			
Revenus de placement			
Remboursement de TPS par occupant			
Remboursement de TVQ par occupant			
Retour d'impôt par occupant			
Autres: pension alimentaire			
Autres: timbres ou coupons pour nourriture, support pour chasse et pêche, allocation pour éloignement, etc.			

Dépenses	**Montant approximatif**	**Fréquence**	**Explication**
Logis			
Alimentation			
Alimentation pour chasse et pêche			
Véhicules (motoneige, moto, quatre-roues, voiture, bateau,etc.)			
➢ Achat (par mois, année) ➢			
➢ Essence ➢			
➢ Entretien ➢			
Autres frais de transport			
Autres frais pour chasse et pêche (matériel de camping, combustible de cuisson, munitions…)			
Électricité/chauffage			
Téléphone/cellulaire/paget Appels interurbains			
Internet/câble			
Vêtements			
Tabac			
Alcool			
Loterie (bingo, etc.)			
Produits de soins personnels			
Médicaments			
Produits pour enfants (lait maternisé, couches, etc.)			
Cadeaux			
Impôt fédéral			
Impôt provincial			
Dettes totales			
Autres			
Autres			

Passifs (dettes)	**Solde actuel de la dette**	**Montant et fréquence de remboursements**	**Remarques**
Hypothèque			
Véhicules			
➢ Voiture ➢			
➢ Motoneige ➢			
➢ quatre-roues VTT ➢			
➢ bateau et moteur ➢			
➢ Moto ➢			
➢ Autres ➢			
Dettes à la consommation			
Dettes à la consommation			
Solde impayé de carte de crédit			
Solde impayé de carte de crédit			
Solde impayé de carte de crédit			
Solde impayé de carte de crédit			
Dettes à des particuliers			
Arrérages de loyer			
Arrérages de téléphone			
Autres dettes courantes			
Autres dettes préciser			
Autres dettes préciser			

Actifs (avoirs)	**Valeur marchande**	**Base de l'estimation**	**Remarque**
Résidence			
Camp, chalet			
Véhicules			
➢ Voiture ➢			
➢ Motoneige ➢			
➢ quatre-roues VTT ➢			
➢ bateau et moteur ➢			
➢ Moto ➢			
➢ Autres ➢			
Autre			
Autre			

<

Questions spécifiques aux membres des Premières Nations	**Oui**	**Non**	**Modalités**
➢ Devez-vous payer des taxes			
dans la localité			
en dehors de la localité			
➢ … des impôts			
dans la localité			
en dehors de la localité			
➢ Touchez-vous des remboursements pour les biens et services achetés			
dans la localité			
en dehors de la localité			
➢ Obtenez-vous des rabais pour les biens et services achetés			
dans la localité			
en dehors de la localité			
➢ Avez-vous accès à d'autres formes de rabais			
dans la localité			
en dehors de la localité			
➢ Remarques additionnelles			

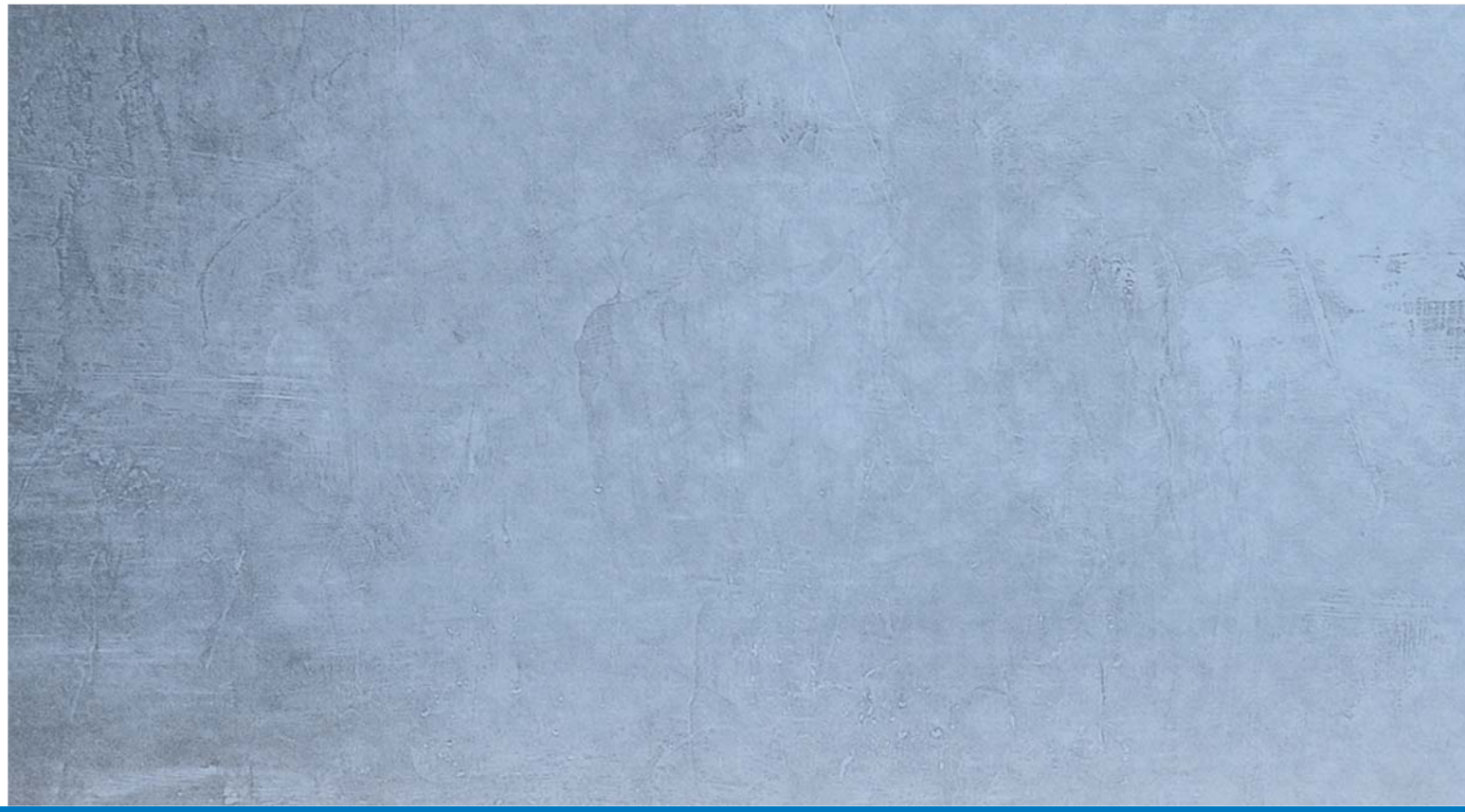

UNIVERSITÉ LAVAL

CHAIRE CONDITION AUTOCHTONE

Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée